



Numéro 23 - Janvier 2015

## Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2014

SSP - Insee

### Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation Session du 15 décembre 2014

#### Au sommaire

- Le compte prévisionnel de l'agriculture française pour 2014
- Les comptes prévisionnels par catégorie d'exploitations pour 2014
- Les concours publics à l'agriculture en 2014
- Le compte social prévisionnel de l'agriculture pour 2014
- Compte-rendu des débats sur les rapports



## Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2014

### Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation Session du 15 décembre 2014

Page 3

- I - Le compte prévisionnel de l'agriculture française pour 2014

Page 43

- II - Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2013 et les prévisions 2014

Page 85

- III - Les concours publics prévisionnels à l'agriculture en 2014

Page 99

- IV - Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2014

Page 113

- V - Compte-rendu des débats sur les rapports



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## **La commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN)**

La commission des comptes de l'agriculture de la Nation est placée auprès de la Commission économique de la Nation et a pour mission d'assurer l'analyse et la diffusion des comptes économiques décrivant la situation de l'agriculture et des agriculteurs dans l'économie nationale et internationale.

Elle examine toute question qui lui est soumise par le ministre chargé de l'économie ou par le ministre chargé de l'agriculture. Elle comprend des membres de l'administration, de la profession agricole et des experts qualifiés. Son président est une personnalité nommée conjointement par le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé de l'agriculture. La présidence est actuellement assurée par Pierre MULLER, inspecteur général honoraire de l'INSEE. Le secrétariat de la Commission est assuré par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF).

Cette instance se réunit deux fois par an :

- la réunion de décembre est consacrée notamment à l'examen des résultats prévisionnels des comptes économiques de l'agriculture de l'année en cours et du RICA de l'année précédente ;
- la réunion de juin examine la version révisée, dite « provisoire » de ces comptes.

Les rapports sur les comptes sont élaborés et présentés à la Commission conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Des rapports complémentaires sur les concours publics à l'agriculture et le compte social de l'agriculture sont présentés par les bureaux compétents du Secrétariat général du MAAF. Outre les comptes annuels de l'agriculture, la CCAN examine également des dossiers de fond sur des sujets d'actualité.

# Le compte prévisionnel de l'agriculture française pour 2014 <sup>(1)</sup>

(Estimation au 17 novembre 2014)

Avertissement .....	5
Résumé .....	7
Définitions .....	8
I - La production .....	11
1 - La production au prix du marché (hors subventions) .....	11
2 - Les subventions sur les produits .....	13
3 - La production au prix de base .....	14
II - La production par familles de produits .....	15
1 - Les céréales .....	15
2 - Les plantes industrielles .....	17
3 - Les fruits et légumes .....	19
4 - Les vins .....	20
5 - Le bétail .....	21
6 - Les produits avicoles .....	23
7 - Les autres produits animaux .....	24
III - Les consommations intermédiaires .....	25
IV - La valeur ajoutée .....	28
V - Le revenu des facteurs de la branche agricole .....	29
VI - Le revenu de la branche agricole .....	31
Annexe - Le compte de l'agriculture en 2014 .....	35

(1) Présenté par Marie-Hélène BLONDE, rapporteur de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, ce rapport a été préparé à la division Agriculture de l'Insee par Marie-Hélène BLONDE, Guillaume LUBATTI et Alexandre BERNAUDEAU, avec la collaboration du SSP.



## AVERTISSEMENT

À la demande de la Commission européenne, Eurostat publie au mois de décembre de chaque année un compte prévisionnel de la branche Agriculture pour l'ensemble de l'Union européenne. Comme chaque État membre, la France est donc amenée à établir un compte prévisionnel. Afin qu'il soit analysé avec les experts concernés préalablement à sa publication dans un cadre européen, le compte français est présenté en France à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation de décembre. Son établissement est rendu possible par un suivi statistique agricole développé de longue date, ainsi que par l'existence de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole.

Le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2014 présenté dans ce document a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 17 novembre 2014.

**Comme les années précédentes, il convient de souligner le caractère prévisionnel de l'ensemble de ces évaluations.**

En particulier, les prévisions de prix concernant les récoltes 2014 reposent sur une estimation de la campagne de commercialisation qui se poursuit par exemple jusqu'en juin ou juillet 2015 pour les grandes cultures, au-delà pour les vins.

De même, les informations relatives aux consommations intermédiaires et à l'évolution du volume de l'emploi agricole sont à cette date incomplètes.



---

## RÉSUMÉ

Selon les comptes prévisionnels de l'agriculture établis pour l'année 2014, la **production de la branche agricole** hors subventions augmenterait sensiblement en volume (+ 5,4 %). En revanche son prix reculerait davantage (-6,0 %), entraînant un fléchissement en valeur (-0,9 %). Cette évolution résulte de mouvements de volumes et de prix de sens et d'ampleur différents selon les produits.

En volume, la progression des **productions végétales** (+ 8,3 %) provient essentiellement des oléagineux, des pommes de terre, de certaines céréales et des vins d'appellation d'origine qui ont bénéficié de conditions climatiques favorables. En revanche, la production de blé dur recule avec la réduction des surfaces et celle des légumes stagne. À l'exception de ceux du blé dur et des vins dont les stocks sont au plus bas, la plupart des prix reculent en 2014. La baisse est particulièrement forte pour les betteraves, le blé tendre et le maïs. Au total, leur baisse s'établit à -10,1 %.

Les **productions animales** croissent aussi en volume (+ 1,7 %). La production d'œufs continue de progresser, la production de lait et de gros bovins se redresse tandis que celle des volailles fléchit. Le prix du lait augmente fortement tandis que les prix du bétail et des produits avicoles sont plutôt orientés à la baisse. Au total les prix paraissent quasiment stables (-0,2 %).

La valeur des **consommations intermédiaires** de la branche agriculture se réduit en 2014 (-2,1 %) après trois années d'augmentation. Hors aliments intraconsommés, le prix des consommations intermédiaires est en baisse de 1,5 % : les prix des aliments pour animaux reculent (-7,5 %) ainsi que ceux des produits énergétiques (-2,5 %). La progression en volume est faible (+0,2 %) et peu différenciée selon les produits.

Depuis la mise en place en 2010 de la nouvelle réforme de la PAC, l'importance des **subventions** sur les produits est limitée. Les autres subventions d'exploitation, qui constituent désormais près de 90 % des aides directes à l'agriculture, reculent de 0,7 % en 2014.

Selon les données prévisionnelles 2014, la conjonction d'une production au prix de base, c'est-à-dire y compris subventions sur les produits, en baisse de 0,9 % et de consommations intermédiaires qui baissent davantage conduirait à une progression de 1 % du **revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA)**. L'emploi baissant tendanciellement (-0,9 %), la croissance du revenu des facteurs de la branche agricole par actif serait de 2 %. Compte tenu de la hausse du prix du PIB attendue (+ 0,8 %), le revenu des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels augmenterait de plus de 1 % en 2014. Cette faible croissance fait suite à un repli important en 2013. Au cours des trois années antérieures (2010 à 2012), cet indicateur avait atteint un niveau record ; en 2014, il se retrouve au niveau des années 2000. En tendance, le revenu des facteurs par actif en termes réels est orienté à la baisse depuis le point haut de 2011.

Comme toujours, les résultats sont différenciés selon les activités agricoles en fonction des évolutions respectives de leurs productions et de leurs intrants.



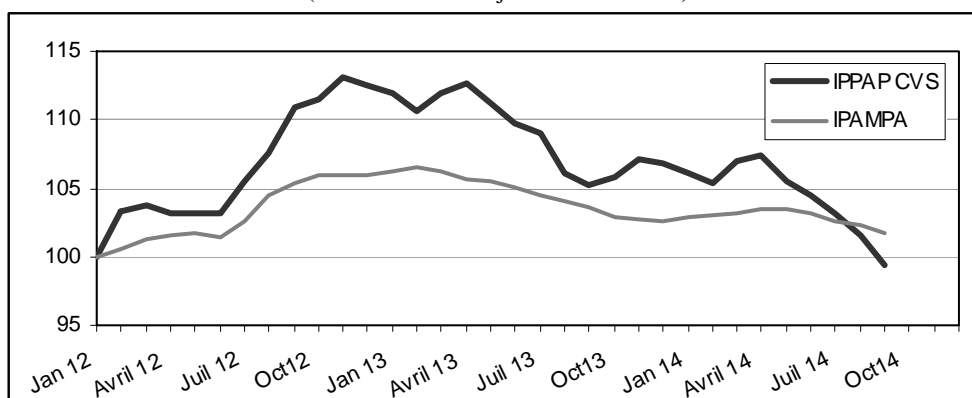
## Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.
- La production de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et autres **subventions d'exploitation**. Les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les autres subventions d'exploitation regroupent notamment le paiement unique, les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles... Elles se substituent de plus en plus largement aux premières.
- La **valeur ajoutée brute** est égale à la production au prix de base diminuée des consommations intermédiaires. La **valeur ajoutée nette** est égale à la valeur ajoutée brute diminuée de la consommation de capital fixe.
- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital. Notion voisine de l'amortissement, elle en diffère par le fait que les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques (et non fiscales) et que les actifs sont évalués à leur coût de remplacement (et non au coût historique utilisé en comptabilité privée). La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.
- Deux indicateurs de revenu de la branche agriculture sont définis à partir des soldes comptables :
  - le "**revenu des facteurs de la branche agricole net**" (**RFBA**) est égal à la valeur ajoutée nette de la consommation de capital fixe + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production (dont impôts fonciers). Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein) : on obtient ainsi l'évolution du **revenu des facteurs de la branche agricole net par actif (RFBA/UTA)**. Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
  - le "**revenu net de la branche agricole**" (**RNBA**) est égal à : revenu des facteurs de la branche agricole net - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts - charges locatives nettes. Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel des non-salariés (ou équivalents temps plein) : on obtient l'évolution du **revenu net de la branche agricole par actif non salarié (RNBA/UTANS)**. Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
  - Les évolutions mesurées en **termes réels** correspondent aux évolutions à prix courants déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut.

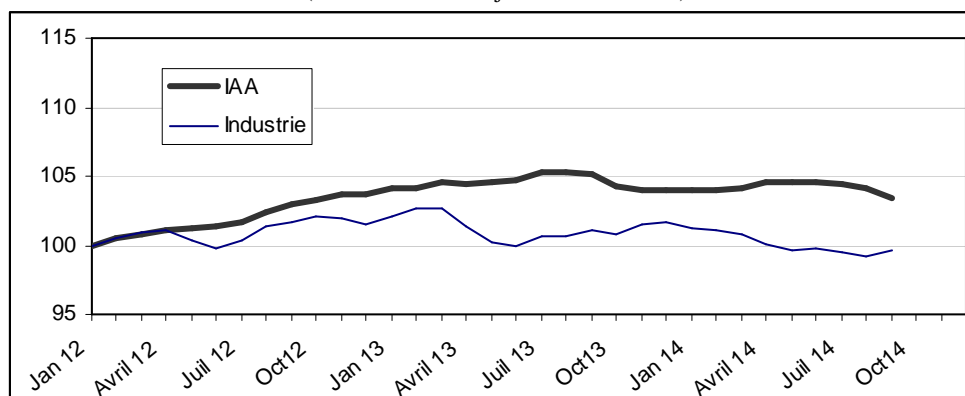
## Graphiques conjoncturels

**Graphique C.1 - Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) et indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA)**  
(indices mensuels - janvier 2012 = 100)



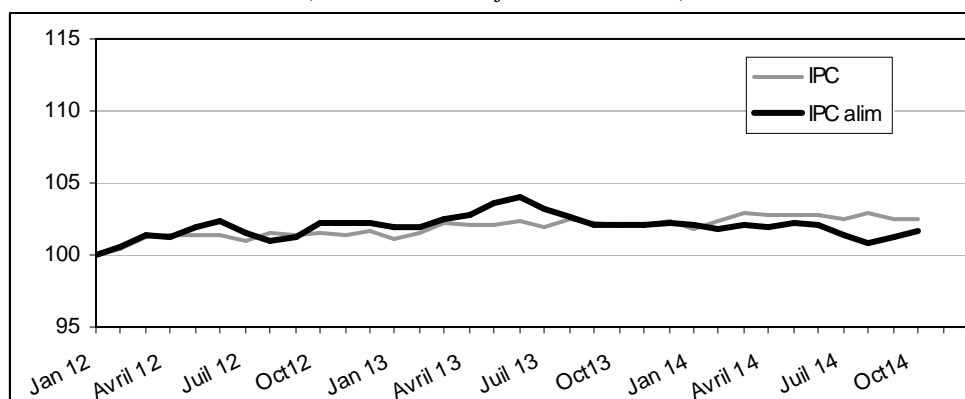
Source : Insee

**Graphique C.2 - Indice des prix de production de l'industrie française**  
Ensemble de l'industrie et IAA - marché français  
(indices mensuels - janvier 2012 = 100)



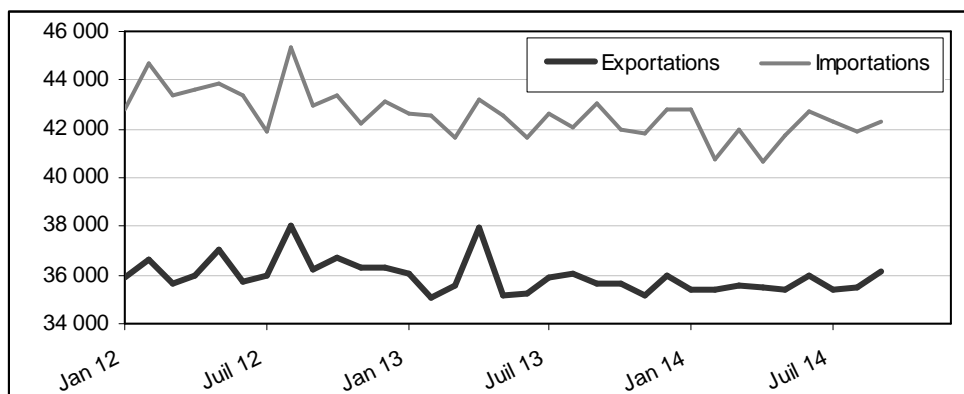
Source : Insee

**Graphique C.3 - Indice des prix à la consommation**  
Ensemble des ménages. Tous produits et produits alimentaires hors boissons et tabac  
(indices mensuels - janvier 2012 = 100)



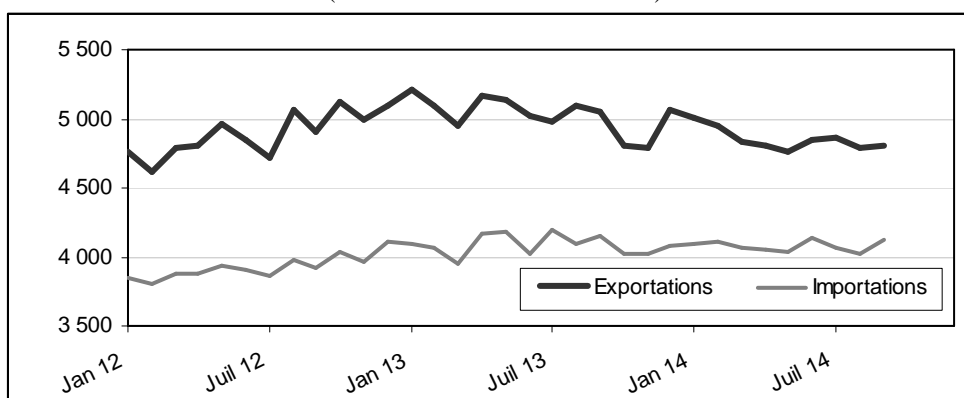
Source : Insee

**Graphique C.4**  
**Commerce extérieur - Ensemble** (hors matériel militaire)  
 Importations CAF-Exportations FAB  
 (en millions d'euros CVS-CJO)



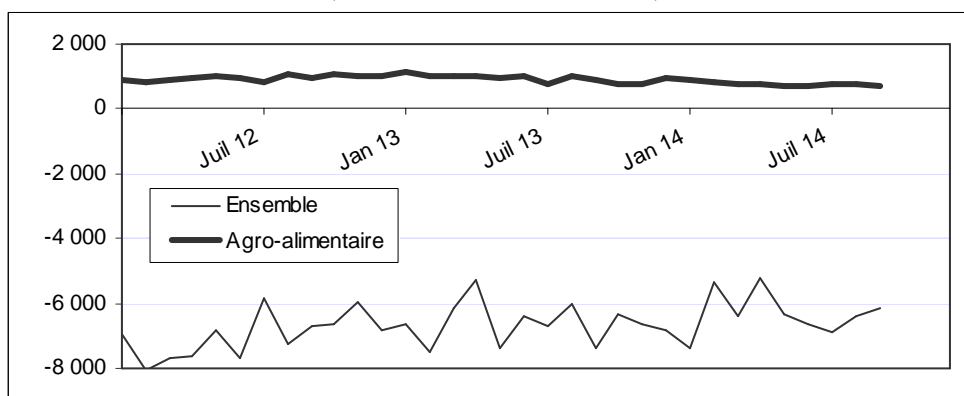
Source : Douanes

**Graphique C.5**  
**Commerce extérieur - Produits agroalimentaires**  
 Importations CAF-Exportations FAB  
 (en millions d'euros CVS-CJO)



Source : Douanes

**Graphique C.6**  
**Solde CAF-FAB du commerce extérieur**  
**Ensemble** (hors matériel militaire) et produits **agroalimentaires**  
 (en millions d'euros CVS-CJO)



Source : Douanes

## I. La production

### 1. La production au prix du marché (hors subventions)

#### *La production de la branche agriculture hors subventions*

	<i>Valeur 2014</i>	<i>Évolutions 2014/2013 (en %)</i>		
	<i>(en millions d'€)</i>	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Production hors subventions</b>	<b>72 200,7</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>- 6,0</b>	<b>- 0,9</b>
dont : productions végétales	40 842,0	+ 8,3	- 10,1	- 2,6
productions animales	26 828,5	+ 1,7	- 0,2	+ 1,5

Source : Insee

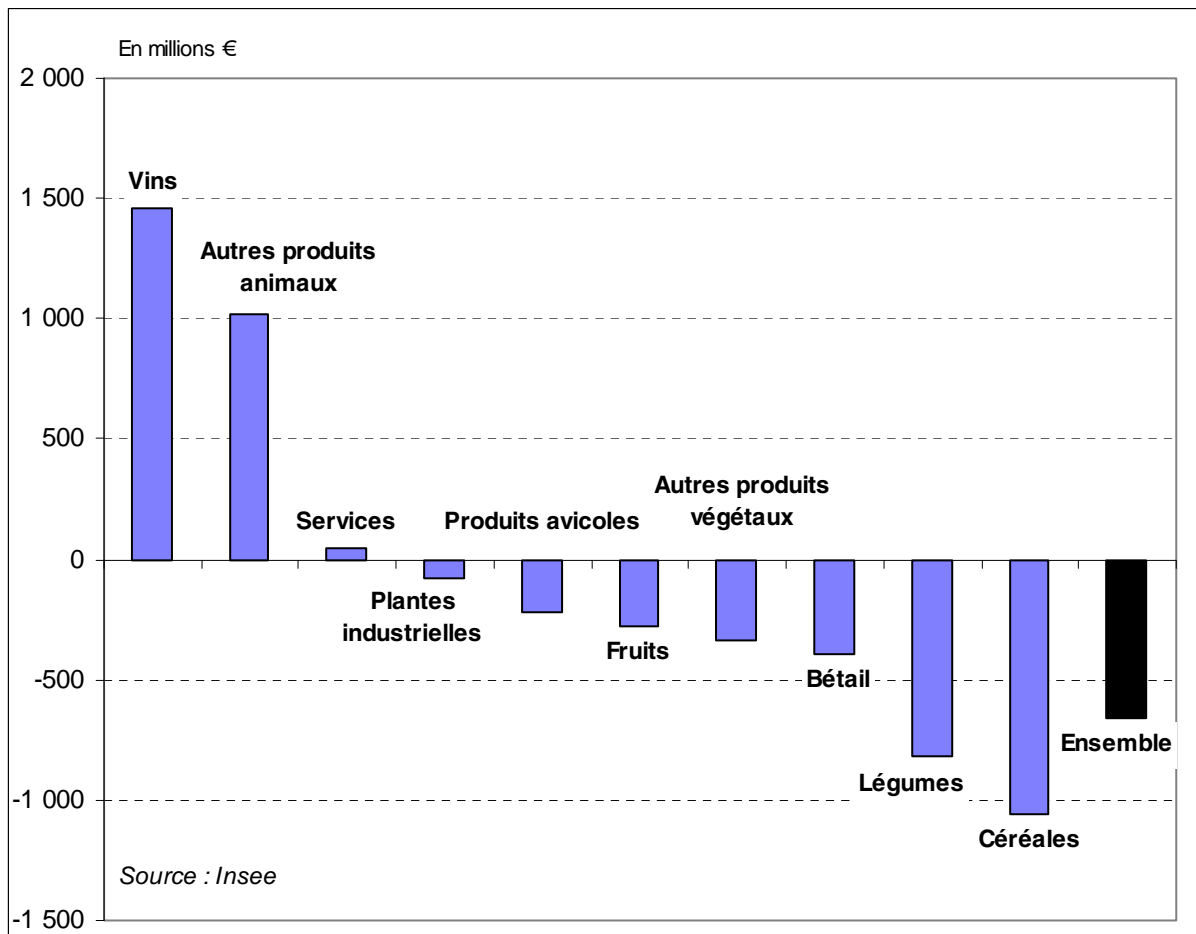
Le **volume** de la production agricole s'accroît nettement en 2014 (+ 5,4 %). Les productions végétales affichent une hausse particulièrement importante, après deux années consécutives de baisse. Les productions animales évoluent globalement dans le même sens, mais de façon moins marquée.

Avec un climat favorable aux rendements, les récoltes sont abondantes pour toutes les grandes cultures, à l'exception du tournesol mais surtout du blé dur. Les vins ont également bénéficié d'une météo favorable. Toutes les productions animales sont stables ou augmentent légèrement en volume, à l'exception des volailles soumises à plus forte concurrence cette année.

Les **prix** accentuent leur repli (- 6,0 %) par rapport à 2013 : ils diminuent nettement pour les productions végétales et s'essouffent pour les productions animales. Toutes les productions végétales sont concernées par le déclin des cours, à l'exception notable du blé dur, dont l'offre est limitée, ainsi que des vins, dont les disponibilités sont atténuées par la relative faiblesse des stocks. Pour les productions animales, encore en hausse en 2013, les prix reculent pour les gros bovins, tout comme pour les porcins et les volailles.

La **valeur** de la production hors subventions décroît à nouveau (- 0,9 %), la hausse des volumes étant plus qu'effacée par la poursuite du recul des prix. Seuls les vins et le lait, qui bénéficient à la fois d'une augmentation des volumes et des prix, croissent en valeur.

**Graphique 1**  
**Variation entre 2013 et 2014**  
**de la valeur de la production agricole hors subventions**



Vins (14,6 %) : vins d'appellation d'origine, autres vins

Autres produits animaux (13,5 %) : lait et produits laitiers, autres produits de l'élevage

Services (6,2 %) : activités principales de travaux agricoles, activités secondaires de services

Plantes industrielles (5,3 %) : oléagineux, protéagineux, tabac, betteraves, autres plantes industrielles

Produits avicoles (6,7 %) : volailles, œufs

Fruits (4,1 %) : fruits frais

Autres produits végétaux (11,5 %) : plantes fourragères (maïs fourrage, autres fourrages), plantes et fleurs

Bétail (16,1 %) : gros bovins, veaux, ovins-caprins, équidés, porcins

Légumes (6,5 %) : légumes frais, pommes de terre

Céréales (15,5 %) : blé dur, blé tendre, maïs, orge, autres céréales

Les chiffres entre parenthèses indiquent pour chaque groupe de produits sa part en valeur dans l'ensemble de la production agricole de 2013.

## 2. Les subventions sur les produits

En millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Subventions sur les produits*</b>						
sur les productions végétales	1 396,5	376,4	354,3	316,0	297,2	284,6
sur les productions animales	1 103,4	834,5	787,3	757,2	764,5	784,4
<b>Total</b>	<b>2 499,9</b>	<b>1 210,9</b>	<b>1 141,6</b>	<b>1 073,2</b>	<b>1 061,7</b>	<b>1 069,0</b>

\* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

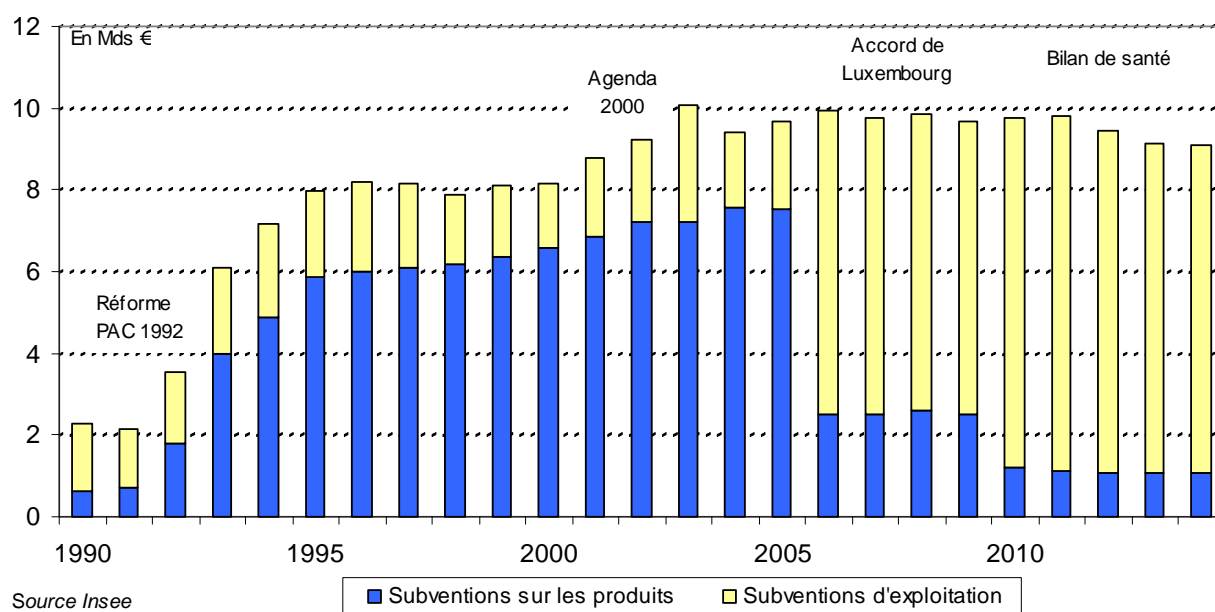
Source : ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Offices agricoles

Depuis la mise en œuvre du **Bilan de santé de la PAC** en 2010, les subventions d'exploitation se sont largement substituées aux aides directes aux productions (voir page 25). La subvention la plus importante de cette catégorie est la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) dont le dispositif évolue en 2014 : la part nationale de l'aide disparaît et est remplacée par une aide complémentaire de l'UE. L'ensemble fléchit légèrement (-0,9 %).

Deux nouvelles aides sont mises en place, l'une pour les pommes de terre de féculerie, l'autre pour les volailles.

Globalement les subventions sur les produits augmentent légèrement (+0,7 %).

**Graphique 2**  
**Évolution des subventions à l'agriculture**



### 3. La production au prix de base

	<i>Valeur 2014</i> <i>(en millions d'€)</i>	<i>Évolution 2014/2013 (en %)</i>		
		<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
Production hors subventions	72 200,7	+ 5,4	- 6,0	- 0,9
Subventions sur les produits*	1 069,0	+ 2,8	- 2,0	+ 0,7
<b>Production au prix de base</b>	<b>73 269,7</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>- 5,9</b>	<b>- 0,9</b>

\*Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à l'indice de volume de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume-prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

Source : Insee

Dans les comptes, la production de la branche est valorisée au prix de base. Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse. Compte tenu du faible poids atteint par les subventions sur les produits, l'évolution de la production au prix de base est désormais très proche de celle de la production hors subventions en valeur comme en volume.

## II. La production par familles de produits

Dans les comptes nationaux, la production est valorisée au prix de base. Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse. Les subventions et impôts correspondent aux montants dus au titre de l'année et peuvent être différents des montants effectivement versés dans l'année.

Dans les fiches suivantes relatives aux produits agricoles, un tableau récapitulatif présente l'évolution de la production hors subventions, l'évolution des subventions et celle de la production au prix de base. Dans l'analyse qui suit, l'évolution de la production hors subventions est déclinée en distinguant les variations de volume et de prix.

### 1. Les céréales

#### *Évolution 2014/2013 de la production au prix du marché*

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble</b>	<b>+ 6,0</b>	<b>- 14,5</b>	<b>- 9,4</b>
dont : blé tendre (56,5 %)*	+ 2,0	- 17,0	- 15,3
maïs (21,9 %)*	+ 15,0	- 16,0	- 3,4
orge (14,1 %)*	+ 14,0	- 12,0	+ 0,3

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de céréales de 2013. Les subventions ont presque totalement disparu dès 2010.

La **valeur** de la production de céréales, qui avait entamé une chute en 2013, continue de diminuer en 2014 (-9,4 %), la hausse des volumes ne compensant pas la nouvelle baisse des prix.

Après une légère baisse en 2013, le **volume** de l'ensemble des céréales se redresse nettement en 2014, conséquence de meilleurs rendements à l'hectare tandis que les surfaces sont quasi stables. Il dépasse de ce fait son niveau moyen des cinq dernières années. Cette hausse en volume est commune à toutes les céréales si l'on exclut la situation singulière du blé dur. Pour le blé tendre, la production demeure importante, en hausse de 2 %, les progressions des surfaces et des rendements y contribuant toutes deux. Importante en quantité, la récolte souffre toutefois d'une qualité rendue hétérogène par les températures anormalement froides de juillet et août. La récolte de maïs (grain) est particulièrement abondante (+15,0 %), ce malgré la baisse des surfaces. Trois conditions favorables aux rendements sont en effet réunies cette année : une bonne implantation, des pluies estivales suffisantes ainsi qu'un temps doux et sec au mois d'octobre facilitant la récolte. Comme le maïs, l'orge enregistre une forte hausse (+ 14,0 %) à la faveur ici d'une hausse conjuguée des surfaces et des rendements. À l'inverse de ce qui prévaut pour ces trois cultures, la production de blé dur poursuit son recul en 2014 en raison d'une baisse des rendements mais surtout de celle des surfaces. Depuis deux ans, on peut en effet observer un phénomène de report vers la culture du blé tendre, moins coûteux à produire et dont le prix tendait à se rapprocher de celui du blé dur.



Le **prix** de la production de céréales poursuit le recul entamé un an plus tôt, en lien avec l'abondance de l'offre qui s'observe également au niveau mondial. Seul le prix du blé dur y fait exception. Les cours mondiaux des céréales ont commencé à baisser dès le mois d'avril. En France, le prix du blé tendre baisse de 17,0 %. Un déclassement d'une partie de la récolte en blé fourrager, vendu moins cher, accentue la baisse des cours. Le prix du maïs recule également (-16,0 %), en lien avec l'abondance des récoltes mais aussi dans le sillage du blé fourrager avec lequel il entre en concurrence. Le prix de l'orge diminue de 12 %. À l'inverse, les cours du blé dur progressent. De fortes précipitations au Canada, premier exportateur, menacent la qualité de la récolte. En France, le prix du blé dur se renchérit de 30 %.

Les aides à la surface pour les grandes cultures ont disparu en 2010 suite au bilan de santé de la Pac.

## 2. Les plantes industrielles<sup>1</sup>

### Évolution 2014/2013 de la production

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble hors subventions</b>	<b>+ 15,0</b>	<b>- 14,8</b>	<b>- 2,0</b>
dont : oléagineux (58,2 %)*	+ 20,0	- 15,0	+ 2,0
protéagineux (4,5 %)*	+ 12,0	- 13,0	- 2,6
betteraves industrielles (26,0 %)*	+ 10,0	- 20,0	- 12,0
Subventions sur les produits	ns	ns	ns
<b>Ensemble au prix de base</b>	<b>+ 14,7</b>	<b>- 14,5</b>	<b>- 2,0</b>

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de plantes industrielles de 2013.

La **valeur** de la production d'**oléagineux** peine à progresser après sa chute un an plus tôt, la poursuite de la baisse des prix contrebalançant le surcroît des volumes.

Le **volume** augmente de 20 % sur un an, dépassant sa moyenne quinquennale, du seul fait de la hausse des rendements, les surfaces diminuant légèrement. Ce résultat reflète principalement le rétablissement des rendements du colza, dont la récolte augmente de 26 %, après une année 2013 particulièrement délicate du point de vue climatique. Bien que d'ampleur limitée en France, la culture du soja s'illustre cette année par le doublement de sa production : les rendements sont en hausse, mais surtout les surfaces, témoignant d'un regain d'intérêt pour cette culture. À l'inverse, la production de tournesol est orientée légèrement à la baisse, les surfaces retrouvant un niveau plus habituel. En effet, l'année 2013 avait été marquée par une forte hausse des surfaces due à des resemis de printemps, à la suite de conditions climatiques défavorables lors de l'hiver précédent.

Les cours mondiaux des oléagineux poursuivent leur baisse, le marché directeur étant celui du soja. En France, le prix des oléagineux diminue de 15 %. Les aides pour les oléagineux ont disparu en 2010.

**Hors subventions**, la valeur de la production de **protéagineux** ralentit nettement sa chute (- 2,6 %) : le volume entame une remontée et les prix diminuent de façon un peu moins marquée. Avec des rendements en baisse mais un redressement des surfaces, la récolte s'améliore après le point bas de 2013. Elle demeure toutefois loin de sa moyenne quinquennale.

Les prix des protéagineux diminuent à nouveau, en raison de la concurrence du blé fourrager, et des disponibilités canadiennes pénalisant les exportations françaises.

Le montant total des subventions sur les protéagineux a diminué de près de 6 %. La valeur de la production au prix de base décroît de 3,2 %.

<sup>1</sup> Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les "autres plantes industrielles" ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

La valeur de la production de **betteraves industrielles** continue de décroître nettement (- 12,0 %). Les tonnages récoltés s'accroissent fortement après deux années de recul, résultat de la hausse des surfaces ainsi que des rendements. Les pluies ont été abondantes cet été. L'ensoleillement du mois de septembre a de plus fait remonter la richesse moyenne en sucre, même si cette dernière tend à diminuer en fin de saison. Dans l'hypothèse probable d'une absence de complément de prix pour la betterave du quota compte tenu de la baisse du cours mondial du sucre, les prix qui s'appliqueraient à la production de cette campagne 2014/2015 chuteraient de 20 %.

### 3. Les fruits et légumes

#### Évolution 2014/2013 de la production

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble hors subventions</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>- 18,3</b>	<b>- 14,1</b>
dont : fruits (38,7 %)*	+ 3,0	- 12,0	- 9,4
légumes (36,4 %)*	0,0	- 4,0	- 4,0
pommes de terre (24,9 %)*	+ 16,0	- 45,0	- 36,2
Subventions sur les produits	+ 2,9	- 9,8	- 7,2
<b>Ensemble au prix de base</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>- 18,1</b>	<b>- 14,0</b>

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de fruits et légumes de 2013.

**Hors subventions sur les produits**, la valeur de la production de **fruits** recule nettement (- 14,1 %), la hausse des volumes produits étant grevée par la forte baisse des prix.

La récolte de fraises est en légère hausse avec une campagne de production en avance. Mais la demande reste contenue et les cours se replient. Pour l'abricot, la baisse des prix n'est que partiellement compensée par le retour de la production à un niveau moyen. La fraîcheur relative de l'été a en effet ralenti sa consommation. La récolte de cerises connaît un très net redressement mais, du fait de la concurrence de la fraise, les prix se réduisent. Pour les pêches, les surfaces s'érodent depuis 2009. La hausse des prix du melon compense la diminution de la récolte, dans le double contexte d'une demande dynamique et d'une offre limitée. Malgré une récolte en retrait, le prix des pommes se replie fortement. Les producteurs européens de pommes doivent composer avec l'embargo russe dont les effets se feront probablement sentir en fin d'année. La valeur de la production de fruits au prix de base diminue de 9,5 %.

La valeur de la production de **légumes** baisse pour la deuxième année en raison de la mauvaise orientation des prix. Comme certains fruits, la plupart des légumes ont bénéficié d'un début de campagne précoce grâce aux températures douces de la première moitié de l'année. La météo a été plus fraîche à partir de juillet, pénalisant certaines récoltes. Dans l'ensemble, la récolte de légumes est restée stable par rapport à 2013. Les prix de l'ensemble des légumes se replient de 4 %.

La récolte de **pommes de terre** de conservation, traditionnellement sujette à de fortes variations annuelles, augmente à nouveau en 2014, de près de 20 % et s'établit à son plus haut niveau depuis 1971. Les surfaces continuent d'augmenter de même que les rendements. Les prix accentuent leur chute d'autant plus qu'une part de la récolte ne serait pas commercialisée. Pour les pommes de terre primeur, les prix se retournent à la baisse. Globalement, le volume de production de pommes de terre s'accroît de 16 %. Le prix diminue de 45 %, entraînant une baisse importante de la valeur de la production (- 36 %).

L'aide compensatrice à la féculé avait disparu en 2012 mais une nouvelle aide est mise en place en 2014.

## 4. Les vins

### Évolution 2014/2013 de la production

En %

		<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble</b>	<b>(100,0 %)*</b>	<b>+ 12,9</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 13,7</b>
<b>Vins d'appellation d'origine</b>	<b>(78,6 %)</b>	<b>+ 14,0</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 14,4</b>
Vins de champagne**	(26,5 %)	+ 2,3	+ 1,0	+ 3,3
Autres vins d'appellation	(52,0 %)	+ 20,0	0,0	+ 20,0
<b>Autres vins</b>	<b>(21,4 %)</b>	<b>+ 8,6</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 11,4</b>
Vins pour eaux de vie AOC	(8,4 %)	+ 21,9	+ 2,1	+ 24,5
Autres vins de distillation	(0,2 %)	0,0	+ 3,0	+ 3,0
Vins de table et de pays	(12,9 %)	0,0	+ 3,0	+ 3,0

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de vins de 2013.

\*\* Vin calme et champagne produits par les récoltants manipulateurs (activité secondaire).

La **valeur de la production de vins** poursuit sa progression, la hausse marquée des volumes produits s'accompagnant du maintien des prix à un niveau élevé.

Après deux années compromises par un climat peu propice, le **volume** global de production progresse nettement en 2014, renouant avec un niveau proche de la normale. Pour les vins de champagne, la récolte s'accroît de façon modérée. La récolte en autres vins d'appellation, qui avait poursuivi sa chute en 2013 contrairement aux autres vins, se redresse très nettement en 2014, retrouvant peu ou prou son niveau de 2011. L'abondante pluviométrie estivale a créé les conditions favorables au grossissement des grains, et le climat chaud et sec de septembre associé à des traitements phytosanitaires a permis d'enrayer les maladies que ces pluies avaient pu faire apparaître. Les épisodes de grêle de juillet sur un territoire assez étendu ne semblent pas avoir compromis le potentiel de production. Certains départements du Languedoc-Roussillon ont été frappés d'épisodes de sécheresse.

Malgré la remontée des volumes, le **prix** de la production de vins demeure ferme (+ 0,8 %). En effet, les stocks demeurent faibles, limitant les disponibilités et permettant aux prix de se maintenir à un haut niveau. Ceci est vrai pour les vins d'appellation d'origine, dont les prix ont beaucoup augmenté l'année précédente, et qui bénéficient également d'une légère reprise de leurs exportations.

## 5. Le bétail

### Évolution 2014/2013 de la production

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble hors subventions</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>- 4,9</b>	<b>- 3,4</b>
dont : gros bovins (53,9 %)*	+ 3,0	- 5,0	- 2,1
veaux (10,3 %)*	0,0	0,0	0,0
porcins (29,5 %)*	0,0	- 8,0	- 8,0
ovins-caprins (5,8 %)*	0,0	+ 2,0	+ 2,0
Subventions sur les produits	+ 2,5	- 1,8	+ 0,7
<b>Ensemble au prix de base</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>- 4,7</b>	<b>- 3,2</b>

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de bétail de 2013. Outre les animaux mentionnés, le bétail comprend aussi les équidés.

**Hors subventions sur les produits**, la valeur de la production de **gros bovins** s'oriente à la baisse en 2014 (- 2,1 %), après avoir ralenti sa progression dès l'année précédente.

Le volume de la production de gros bovins se redresse quelque peu après deux années consécutives de baisse. Dans un contexte d'anticipation de la fin des quotas prévue pour avril 2015, les effectifs de vaches laitières sont pour partie renouvelés, les mises à la réforme s'accroissent, gonflant ainsi les abattages alors que ceux-ci avaient fortement diminué en 2012 et 2013. À l'inverse, les abattages de taurillons et de bœufs se réduisent, en raison d'une baisse des disponibilités dans les élevages. Par ailleurs le solde des échanges extérieurs de gros bovins vivants s'améliore : les importations diminuent et les exportations augmentent légèrement, le marché espagnol prenant le relais du marché italien en ce qui concerne les brouillards.

Les prix des gros bovins marquent le pas (- 5,0 %) tout en restant au-dessus de leur niveau moyen de ces cinq dernières années.

Les aides à la production sont à peine moins importantes qu'en 2013. La valeur de la production au prix de base diminue de 2,0 %.

La production de **veaux** de boucherie est stable en valeur, restant à un niveau bas. Les abattages diminuent moins qu'en 2012 et 2013, et leur baisse est compensée par l'amélioration de l'excédent commercial des animaux vivants. Le prix des veaux se maintient à son niveau de 2013.

La prime à l'abattage des veaux a disparu en 2010.

La valeur de la production de **porcins** diminue, entraînée par la chute des prix. Le volume de production se stabilise. En effet, les abattages et le commerce extérieur d'animaux vivants évoluent peu par rapport à 2013. Les exportations de viandes porcines sont pénalisées par l'embargo russe sur les produits européens instauré fin janvier en raison des premiers cas de peste porcine africaine en Pologne et dans les pays Baltes ; seule une partie des volumes exportés traditionnellement vers la Russie a pu être réorientée vers le Japon et l'Asie du

Sud-Est. Contrairement à ce qui s'observe dans l'ensemble de l'Union Européenne, le cheptel porcin français se replie, y compris le cheptel reproducteur, laissant augurer une baisse de la production sur la première moitié de l'année 2015. Le prix du porc opère un décrochage, en particulier à partir de l'été, l'écoulement des disponibilités étant rendu plus difficile du fait d'une météo pluvieuse peu favorable à la consommation de grillades.

**Hors subventions sur les produits**, la valeur de la production **d'ovins et de caprins** croît à un rythme proche de 2013 tirant à nouveau parti de la hausse des prix. Le volume de production, tendanciellement en baisse ces dernières années, se stabilise en 2014. Les moindres disponibilités sur le marché français jusqu'à la fin du printemps ont maintenu le cours de l'agneau à un niveau relativement élevé, avant que celui-ci ne s'oriente à la baisse. Sur l'ensemble de l'année, le prix moyen observé dépasse de 2 % celui de l'année précédente. Les subventions sont revalorisées, portant la hausse à 3,0 % pour la valeur de la production au prix de base.

Au total, la valeur de la production de **bétail** hors subventions diminue pour la première fois depuis cinq ans (- 3,4 %), les prix se retournant à la baisse. Les subventions sur les produits sont revalorisées de 0,7 % et la valeur de la production de bétail au prix de base diminue de 3,2 %.

## 6. Les produits avicoles

### *Évolution 2014/2013 de la production*

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble</b>	<b>0,0</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 4,5</b>
dont : Volailles (75,0 %)*	- 1,0	- 6,0	- 6,9
Œufs (25,0 %)*	+ 3,0	0,0	+ 3,0

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production de produits avicoles de 2013.

Pour les **volailles**, la valeur de la production reflue nettement (-6,9 %), en raison avant tout du retournement baissier opéré par les prix. Le volume de production global ne fait que diminuer légèrement (-1,0 %) mais recouvre des situations contrastées selon les espèces animales. Les abattages de poulets diminuent dans un contexte de renforcement de la concurrence sur le marché du poulet « grand export » suite à la suppression en juillet 2013 des restitutions européennes. En pâtissent notamment les exportations françaises de viandes et préparations de poulets vers le Proche et Moyen-Orient, premier marché à l'export.

Pour les **œufs**, la valeur de la production s'accroît de 3 % après son reflux en 2013. Le volume de production poursuit sa hausse (+ 3,0 %). Pour rappel, la production d'œufs de consommation avait chuté en 2011 en lien avec les travaux de mise aux normes européennes des cages de poules pondeuses, avant de se redresser en 2012 et surtout 2013.

Malgré la poursuite de la hausse des volumes, le prix des œufs reste stable. Il avait chuté en 2013.



## 7. Les autres produits animaux

### Évolution 2014/2013 de la production

En %

	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble</b>	+ 2,7	+ 7,4	+ 10,4
dont :			
lait et produits laitiers** (93,5 %)*	+ 3,0	+ 8,0	+ 11,2

\* Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de la production d'autres produits animaux de 2013.

\*\* Produits laitiers transformés par les exploitations.

La hausse de la valeur de la production des autres produits animaux s'accélère (+ 10,4 %), portée par une reprise du volume et par la dynamique des prix.

Jusqu'en septembre la collecte du lait de vache est croissante par rapport aux mêmes mois de l'année 2013. En effet, les conséquences de l'embargo russe ne sont pas encore palpables et la bonne orientation des prix incite les producteurs à produire davantage. Par ailleurs, le prix des aliments pour vaches laitières est en retrait et le climat est favorable à la repousse de l'herbe. Toutefois la production ralentirait au dernier trimestre pour revenir à des niveaux comparables à ceux de la fin 2013.

Au total, la valeur de la production de lait et produits laitiers croît de plus de 11,2 %.

### III. Les consommations intermédiaires

#### Évolution 2014/2013

En %

		<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Ensemble des consommations intermédiaires* (100 %)</b>		+ 1,5	- 3,6	- 2,1
<b>hors aliments intraconsommés (84,5 %)</b>		+ 0,2	- 1,5	- 1,3
dont : énergie et lubrifiants (9,3 %)		+ 0,0	- 2,5	- 2,5
engrais et amendements (10,2 %)		+ 0,5	- 10,0	- 9,5
produits de protection des cultures (6,2 %)		+ 0,0	+ 0,5	+ 0,5
aliments pour animaux ** (19,1 %)		+ 0,0	- 7,5	- 7,5

\* Y compris services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

\*\* Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...); ils ne comprennent pas les produits agricoles intra consommés, tels que les fourrages.

Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de l'ensemble des consommations intermédiaires en 2013.

Source : Insee

En 2014, la valeur des consommations intermédiaires de la branche agriculture diminue de 2,1 %, le recul du prix (-3,6 %) faisant plus que contrebalancer l'augmentation de 1,5 % en volume. Cette baisse intervient après trois années consécutives de hausse, l'alourdissement des charges entre 2010 et 2013 atteignant 19,4 %.

L'allègement de la facture s'explique par la nette réduction du montant des achats en aliments, en engrais et dans une moindre mesure en énergie et lubrifiants.

Les dépenses en **aliments pour animaux** achetés en dehors de la branche agricole diminuent de 7,5 % en 2014, après des progressions de 15,2 % en 2011, 6,3 % en 2012 et 4 % en 2013.

Après avoir atteint leur plus haut niveau des dix dernières années en 2012, les cours des matières premières entrant dans la fabrication des aliments composés avaient reculé de 4,4 % en 2013. Ils s'étaient toutefois maintenus à un niveau élevé en fin d'année 2013 et étaient repartis à la hausse durant le premier trimestre 2014. Ils ont ensuite chuté sensiblement à partir du mois d'avril et ont retrouvé en octobre un niveau comparable à celui de la mi-2010. Sur les dix premiers mois de l'année 2014, les cours sont ainsi en repli de 13 % par rapport à 2013. Cette baisse des cours des matières premières se répercute, en étant atténuée, sur le prix moyen des aliments composés payé par les éleveurs, qui recule de 8 %.

En dehors du prix des aliments pour l'allaitement qui reste stable, les prix des différentes catégories d'aliments composés sont orientés à la baisse. Celle-ci est de 11,6 % pour les aliments des porcins, de 9 % pour les aliments des volailles et de 6,4 % pour les aliments des bovins.

Les quantités consommées d'aliments composés sont en léger recul (-0,6 %) avec des évolutions variables selon les catégories d'aliments. La consommation d'aliments pour bovins progresse de 2,5 %. Elle est portée par la demande en aliments pour vaches laitières, dans un

contexte plutôt favorable à la production de lait. La consommation d'aliments pour les volailles est stable. Celle en aliments pour les porcins est orientée à la baisse (- 3,1 %), de même que la demande en aliments destinés à l'allaitement des veaux (-5,2 %). Hors aliments composés, la facture en tourteaux de soja et de colza augmente de 3,7 %. Les prix sont en repli de 5 % mais la hausse des utilisations est de 10,3 %.

La charge en produits de **protection des cultures** croît de 0,5 %, après une progression de 1,7 % en 2013. Le prix des herbicides est en hausse de 1,5 % et ceux des fongicides et insecticides restent stables. Pour les autres produits de traitements divers, il est en recul de 1,2 %.

La facture du poste « **énergie et lubrifiants** » s'allège de 2,5 % en 2014 en raison du repli des prix des produits pétroliers. Elle s'était déjà contractée en 2013, mais plus modérément (- 1,6 %). Le montant de la facture se maintient cependant à un niveau très élevé, conséquence des fortes hausses enregistrées entre 2009 et 2012 (+ 15 % par an en moyenne).

Sur l'année 2014, le prix moyen du baril de pétrole brut « Brent » côté à Rotterdam recule de 6 euros (- 7 %) par rapport à 2013, entraînant dans son sillage une baisse de 4 % du prix moyen des produits pétroliers. Le prix du gazole non routier, carburant qui représente un peu plus de la moitié de la facture, décroît de 3,9 %. L'évolution à la baisse est comparable pour le prix du fioul lourd. Elle est plus marquée pour le fioul domestique (- 8,3 %) et le GPL (- 6,8 %). Les reculs des prix de l'essence et du gazole sont respectivement de 2,9 % et 3,4 %. Seul le prix des lubrifiants est en légère hausse (+ 0,6 %). Hors produits pétroliers, le prix du gaz naturel a une évolution comparable à celle du GPL tandis que celui de l'électricité progresse de 5,3 %.

Ces estimations tiennent compte de la hausse à partir du 1er avril 2014 des taxes sur le gazole non routier, le fioul lourd et le gaz naturel ainsi que de la reconduction du remboursement partiel de ces taxes.

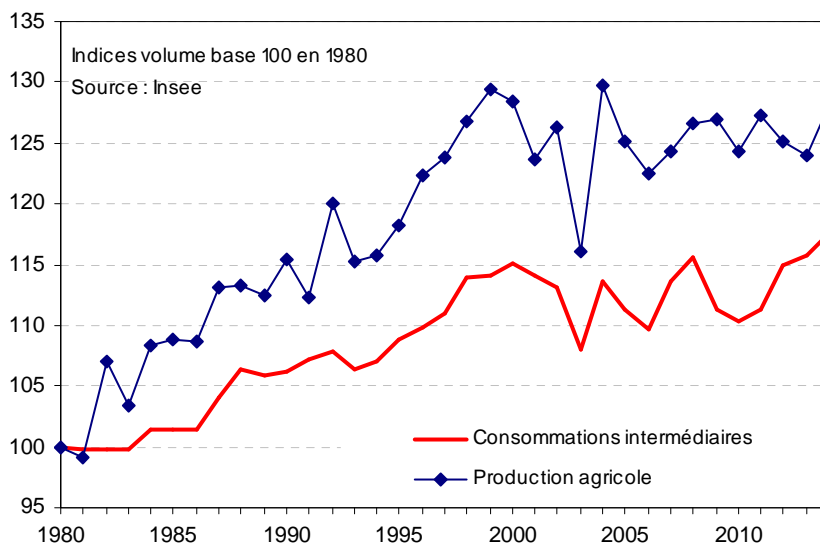
Les dépenses en **engrais et amendements** diminuent de 9,5 %, en raison de la chute du prix moyen. Les prix des différentes familles d'engrais sont tous orientés en nette baisse. En particulier, le prix des engrais simples azotés a reculé de 11 % entre les campagnes 2012/2013 et 2013/2014, influencé par le recul du prix du gaz naturel. Ce dernier constitue la principale matière première pour la fabrication de l'ammoniac, élément précurseur des engrais azotés. Le recul est de 12 % pour les engrais simples phosphatés et de 5,6 % pour les engrais simples potassiques. Pour les engrais composés, la contraction des prix est de 14 % pour les binaires azote-phosphore, de 6 % pour les binaires phosphore-potassium, et de 9 % pour les engrais ternaires.

Après avoir augmenté de 7,5 % entre les campagnes 2011/2012 et 2012/2013, les livraisons d'engrais restent quasiment stables pour la campagne 2013/2014 avec des évolutions variables selon les catégories. Les livraisons d'engrais simples azotés sont en progression de 3,2 %. Elles sont également orientées à la hausse pour les engrais composés contenant de l'azote : + 2,9 % pour les binaires azote-phosphore et + 1,8 % pour les ternaires. À l'inverse, les livraisons sont en recul de 17,9 % pour les engrais simples phosphatés, de 5,2 % pour les engrais simples potassiques et de 14,1 % pour les binaires phosphore-potassium.

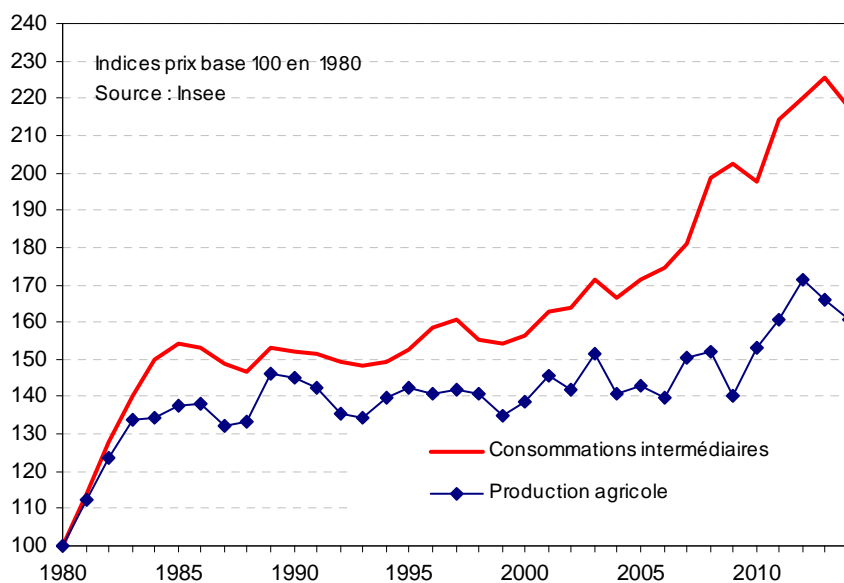
### Graphique 3

## Évolution comparée de la production au prix de base et des consommations intermédiaires

### a) en volume



### b) en prix



Nota : en 2006 et 2010, la baisse du prix de base de la production intègre un effet purement comptable de la réforme de la PAC, des subventions sur les produits auparavant incluses dans ce prix ayant été remplacées par le paiement unique classé en subventions d'exploitation.

## IV. La valeur ajoutée

	<i>Valeur 2014</i> <i>(en millions d'€)</i>	<i>Évolution 2014/2013 (en %)</i>		
		<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Valeur</i>
<b>Production au prix de base</b>	<b>73 269,7</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>- 5,9</b>	<b>- 0,9</b>
Consommations intermédiaires	47 401,1	+ 1,5	- 3,6	- 2,1
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>25 868,6</b>	<b>+ 12,7</b>	<b>-10,0</b>	<b>+ 1,4</b>
Consommation de capital fixe	11 262,0	-0,1	+ 0,9	+ 0,8
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>14 606,7</b>	<b>22,6</b>	<b>-16,9</b>	<b>1,8</b>

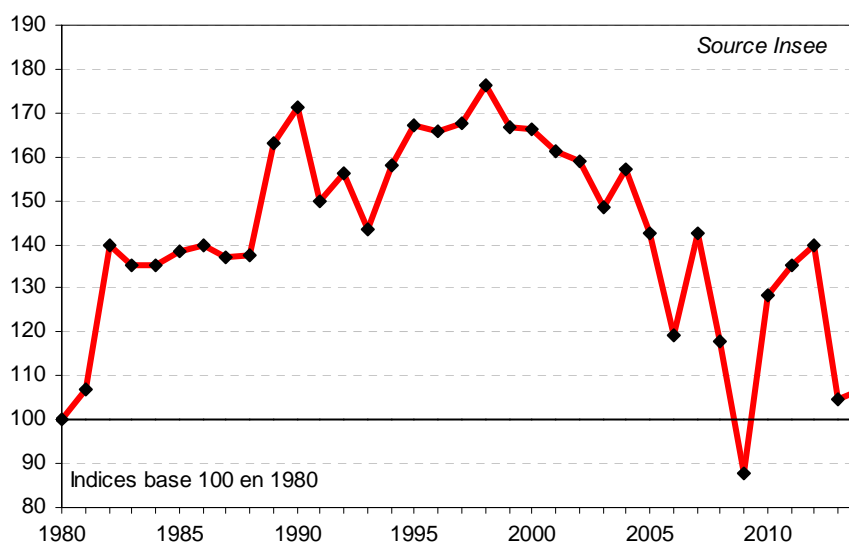
Source : Insee

La **valeur ajoutée brute**, premier solde comptable, est égale à la production au prix de base diminuée des consommations intermédiaires. En 2014, la production en volume progresse nettement plus que les consommations intermédiaires. Dans le même temps les prix agricoles baissent davantage que les prix des consommations intermédiaires. De ce fait, la valeur de la production au prix de base diminue moins que celle des consommations intermédiaires. La valeur ajoutée brute de la branche agriculture se redresse légèrement (+ 1,4 %) après la forte baisse (-15,3 %) de 2013.

La **consommation de capital** fixe représente l'amortissement économique du capital de la branche, réévalué au prix de l'année étudiée. Son évolution en volume dépend de l'investissement des années précédentes. Sa valeur croît faiblement en 2014.

La **valeur ajoutée nette**, après déduction de la consommation de capital fixe, progresse un peu plus que la valeur ajoutée brute (+ 1,8 %). Sans atteindre le creux historique de 2009, son niveau reste bas.

**Graphique 4**  
**Valeur ajoutée nette de la branche agriculture**



Nota : en 2006 et 2010, la valeur ajoutée intègre un effet purement comptable de la réforme de la PAC, des subventions sur les produits auparavant incluses dans la production au prix de base ayant été remplacées par le paiement unique classé en subventions d'exploitation.

## V. Le revenu des facteurs de la branche agricole

Le **revenu des facteurs de la branche agricole** se déduit de la valeur ajoutée nette en ajoutant les subventions d'exploitation et retranchant les autres impôts sur la production. Il représente ainsi le revenu des facteurs de production (travail et capital).

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 8 milliards d'euros en 2014. Elles sont en recul (-0,7 %) par rapport à 2013. Elles restent cependant les principales aides à l'agriculture depuis 2010 où leur augmentation avait été particulièrement forte (+ 21,4 %) suite à la mise en place des mesures décidées lors du Bilan de santé de la PAC (graphique 2 page 9).

Le paiement unique à l'exploitation constitue désormais à lui seul 78 % de cette catégorie de subventions en 2014 et il bénéficie quasiment à l'ensemble des secteurs. Il baisse sensiblement (-7,6 %) en 2014.

Les aides agro-environnementales augmentent de 12,2 %, après une quasi-stabilité en 2013. En particulier, la prime à l'herbe (PMHAE) progresse de 4,1 %, les indemnités compensatrices de handicap naturel de 13,9 % et les autres aides agro-environnementales de 15,7 %.

L'année 2014 voit les premiers remboursements de charges dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure permet aux entreprises éligibles de diminuer leurs charges sociales, sous la forme d'une réduction de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le CICE 2014 est égal à 4 % des masses salariales éligibles en 2013.

En 2014, les aides de crise sont limitées. Elles ont concerné les entreprises touchées par la fièvre catarrhale ovine en Corse et les apiculteurs.

### Subventions à l'agriculture\*

En millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>7 150,2</b>	<b>8 545,2</b>	<b>8 677,1</b>	<b>8 388,0</b>	<b>8 067,9</b>	<b>8 010,0</b>
Paiement unique à l'exploitation <sup>1</sup>	5 770,0	6 922,0	6 892,2	6 923,8	6 781,6	6 265,0
Aides agro-environnementales	889,4	1 004,1	1 229,9	1 027,2	1 031,6	1 157,7
CICE						250,0
Autres	490,8	619,1	555,0	437,0	245,9	337,3
<i>dont : calamités agricoles</i>	<i>69,0</i>	<i>117,5</i>	<i>297,9</i>	<i>122,5</i>	<i>34,3</i>	<i>19,2</i>
<b>Subventions sur les produits</b>	<b>2 499,9</b>	<b>1 210,9</b>	<b>1 141,6</b>	<b>1 073,2</b>	<b>1 061,7</b>	<b>1 069,0</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 650,1</b>	<b>9 756,1</b>	<b>9 818,7</b>	<b>9 461,2</b>	<b>9 129,6</b>	<b>9 079,0</b>

\* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

<sup>1</sup> y compris montant supplémentaire

Source : ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Offices agricoles

**Les impôts sur la production** baissent de 1,0 % en 2014. Les impôts fonciers, qui en constituent les deux tiers, augmentent de 1,2 %. En revanche le fléchissement des consommations intermédiaires et surtout de l'investissement réduit le poids de la TVA restant à la charge des agriculteurs.

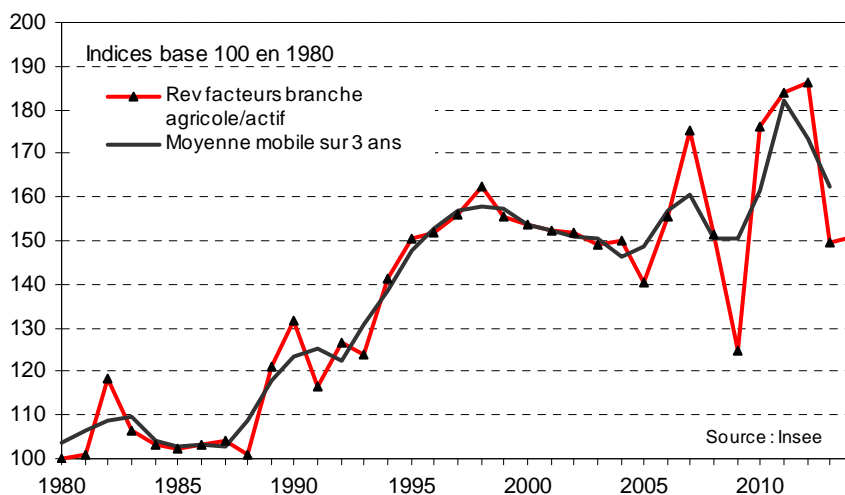
Le **revenu des facteurs de la branche agricole** enregistrerait finalement une augmentation de 1,1 %.

Compte tenu d'une réduction de 0,9 % de l'emploi agricole total, le revenu des facteurs de la branche agricole par actif progresserait de 2,0 %. Après déflation par l'indice de prix du PIB (+ 0,8 %), l'augmentation du revenu des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels serait de 1,2 % en 2014 (tableau 9). Au cours des trois années antérieures (2010 à 2012), cet indicateur avait atteint un niveau record ; en 2014, il se retrouve au niveau des années 2000. En tendance, le revenu des facteurs par actif en termes réels est orienté à la baisse depuis le point haut de 2011.

**Le revenu des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels augmenterait de 1 % en 2014. Cette faible croissance fait suite à la forte baisse de 2013 depuis le point haut de 2012. En tendance il reste orienté à la baisse.**

## Graphique 5

### Revenu des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels<sup>1</sup>



1. Déflaté par l'indice de prix du PIB.

## VI. Le revenu de la branche agricole

Les **rémunérations** versées par les unités agricoles progressent de 2,6 % en 2014 du fait de la hausse du taux de salaire horaire (+ 1,1 %) et de l'augmentation des effectifs salariés (+ 1,5 % comme en 2013).

Les **charges locatives nettes** correspondent aux charges locatives brutes versées aux propriétaires des terres dont on retranche les impôts fonciers sur les terres en fermage. Calculées en partie sur la base des revenus des années précédentes, ces charges locatives augmentent (+ 1,5 %) en 2014.

Les **intérêts dus** par la branche baissent de -3,7 %. L'encours des emprunts a augmenté de 3,7 % au cours de l'année 2013 tiré par les prêts non bonifiés d'investissement et les crédits à court terme. Le taux d'intérêt apparent moyen, défini par le rapport des intérêts aux encours, se situe à 3,37 % poursuivant sa baisse après 3,61 % en 2013 et deux années de stabilité autour de 3,81 % : les taux pour les prêts d'investissement et les prêts calamités ont fortement baissé tandis que les prêts à court terme restaient stables.

Les **intérêts de la branche agriculture** sont présentés y compris bonifications d'intérêt et hors SIFIM (services d'intermédiation financière indirectement mesurés). Les SIFIM constituent une partie des intérêts payés par la branche qui est imputée en consommation intermédiaire de la branche, en tant que consommation de services bancaires. Comme les SIFIM augmentent en 2014 du fait de la baisse sensible des taux de refinancement interbancaire, les intérêts nets de SIFIM baissent de moitié (-50,5 %) malgré la croissance des bonifications d'intérêts.

Le **revenu net de la branche agricole**, solde du compte de revenu d'entreprise de l'ensemble de la branche, se déduit du résultat agricole net en retranchant la rémunération des salariés, les intérêts et les charges locatives nettes (tableau 7 en annexe). En termes nominaux, il augmenterait de 4,5 % en 2014. Cette remontée ne compense pas le brutal retournement à la baisse de 2013.

Si la baisse du volume d'emploi non salarié poursuit sa tendance (-2,2 %), la croissance du revenu net de la branche agricole par actif non salarié atteindrait + 6,8 %.

Déflaté par l'indice de prix du PIB (+ 0,8 %), le revenu net de la branche agricole par actif non salarié en termes réels progresserait de 6,0 % en 2014 (tableau 9), après une chute de 27,3 % l'année précédente. La volatilité des prix agricoles et des prix des intrants de ces dernières années induit de fortes variations de cet indicateur. En tendance (MM3), il reste très haut malgré un léger fléchissement.

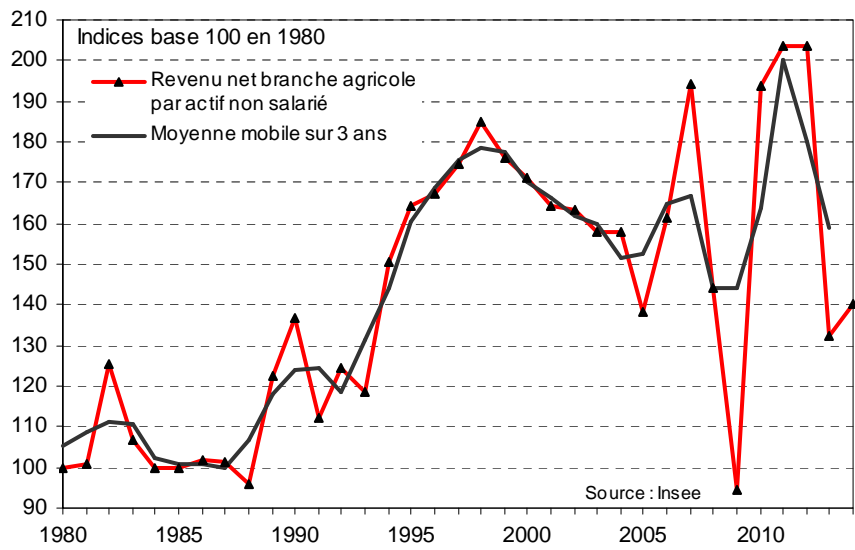
Les différentes branches agricoles ne sont pas touchées de façon identique.

**Le revenu net de la branche agricole par actif non salarié en termes réels augmenterait d'environ 6 % en 2014 après une forte baisse en 2013. Partant d'un point 2011 historiquement élevé, sa tendance est orientée à la baisse depuis deux ans.**



## Graphique 6

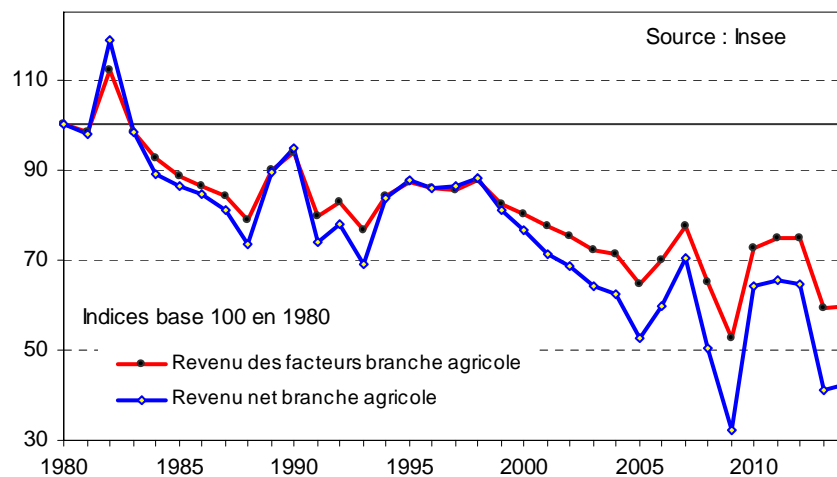
### Revenu net de la branche agricole par actif non salarié en termes réels<sup>1</sup>



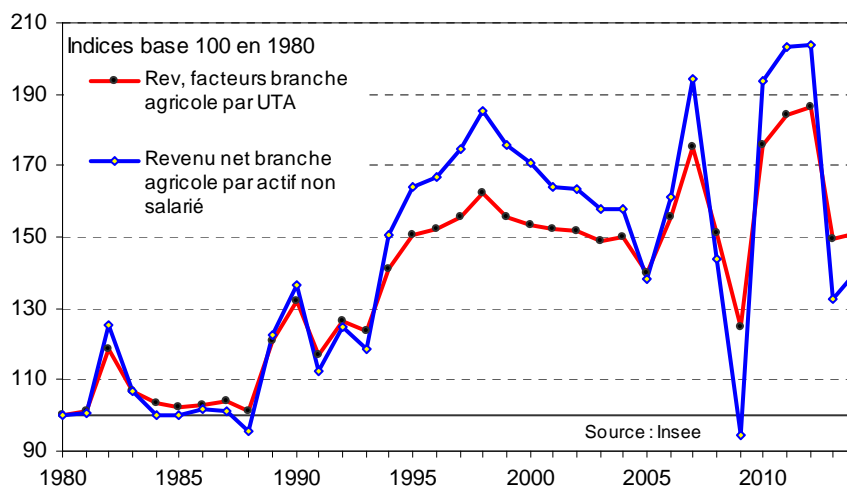
1. Déflaté par l'indice de prix du PIB.

## Graphique 7

### a) Indicateurs de revenu en termes réels <sup>1</sup>



### b) Indicateurs de revenu par actif en termes réels <sup>1</sup>



1. Évolutions déflatées par l'indice de prix du PIB.
2. UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).
3. UTANS : unité de travail annuel des non salariés



# *Annexe*

## ***LE COMPTE DE L'AGRICULTURE EN 2014***

### **SOMMAIRE**

**TABLEAU 1** : Production hors subventions

**TABLEAU 2** : Subventions sur les produits

**TABLEAU 3** : Production au prix de base

**TABLEAU 4** : Les consommations intermédiaires

**TABLEAU 5** : Le compte de production

**TABLEAU 6** : Le compte d'exploitation

**TABLEAU 7** : Le compte de revenu d'entreprise

**TABLEAU 8** : Les indicateurs de revenu

**TABLEAU 9** : Les indicateurs de revenu en termes réels



COMPTE PREVISIONNEL DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2014

Tableau 1 - Production hors subventions

En millions d'euros

Compte établi le 14 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de volume	Volume 2014	Indice de prix	Valeur 2014	Indice de valeur
Blé dur.....	373,9	84,0	314,1	130,0	408,3	109,2
Blé tendre.....	6 379,8	102,0	6 507,4	83,0	5 401,1	84,7
Maïs.....	2 467,6	115,0	2 837,7	84,0	2 383,7	96,6
Orge.....	1 595,8	114,0	1 819,2	88,0	1 600,9	100,3
Autres céréales.....	465,9	103,0	479,9	90,0	431,9	92,7
<b>CEREALES.....</b>	<b>11 283,0</b>	<b>106,0</b>	<b>11 958,3</b>	<b>85,5</b>	<b>10 225,9</b>	<b>90,6</b>
Oléagineux.....	2 235,5	120,0	2 682,6	85,0	2 280,2	102,0
Protéagineux.....	173,4	112,0	194,2	87,0	169,0	97,4
Tabac.....	27,3	114,0	31,1	100,0	31,1	114,0
Betteraves industrielles.....	1 000,4	110,0	1 100,4	80,0	880,4	88,0
Autres plantes industrielles.....	405,3	101,0	409,4	99,0	405,3	100,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES.....</b>	<b>3 841,9</b>	<b>115,0</b>	<b>4 417,7</b>	<b>85,2</b>	<b>3 765,9</b>	<b>98,0</b>
Maïs fourrage.....	1 046,9	108,0	1 130,7	91,0	1 028,9	98,3
Autres fourrages.....	4 890,5	108,0	5 281,7	87,0	4 595,1	94,0
<b>PLANTES FOURRAGERES.....</b>	<b>5 937,4</b>	<b>108,0</b>	<b>6 412,4</b>	<b>87,7</b>	<b>5 624,0</b>	<b>94,7</b>
Légumes frais.....	2 826,8	100,0	2 826,8	96,0	2 713,7	96,0
Plantes et fleurs.....	2 463,0	100,0	2 463,0	99,0	2 438,4	99,0
<b>PRODUITS MARAICHERS ET HORTICOLES.....</b>	<b>5 289,8</b>	<b>100,0</b>	<b>5 289,8</b>	<b>97,4</b>	<b>5 152,1</b>	<b>97,4</b>
<b>POMMES DE TERRE.....</b>	<b>1 937,8</b>	<b>116,0</b>	<b>2 247,8</b>	<b>55,0</b>	<b>1 236,3</b>	<b>63,8</b>
<b>FRUITS.....</b>	<b>3 008,2</b>	<b>103,0</b>	<b>3 098,4</b>	<b>88,0</b>	<b>2 726,6</b>	<b>90,6</b>
Vins de champagne.....	2 825,3	102,3	2 889,6	101,0	2 918,5	103,3
dont vins calmes.....	2 047,9	102,0	2 088,9	101,0	2 109,7	103,0
dont champagne.....	777,4	103,0	800,7	101,0	808,7	104,0
Autres vins d'appellation.....	5 539,6	120,0	6 647,5	100,0	6 647,5	120,0
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE.....</b>	<b>8 364,9</b>	<b>114,0</b>	<b>9 537,1</b>	<b>100,3</b>	<b>9 566,0</b>	<b>114,4</b>
Vins pour eaux de vie AOC.....	895,7	121,9	1 092,1	102,1	1 115,4	124,5
dont vins de distillation.....	132,4	110,0	145,6	103,0	150,0	113,3
dont cognac.....	763,3	124,0	946,5	102,0	965,4	126,5
Autres vins de distillation.....	18,8	100,0	18,8	103,0	19,4	103,0
Vins de table et de pays.....	1 369,2	100,0	1 369,2	103,0	1 410,3	103,0
<b>AUTRES VINS.....</b>	<b>2 283,7</b>	<b>108,6</b>	<b>2 480,1</b>	<b>102,6</b>	<b>2 545,1</b>	<b>111,4</b>
<b>PRODUITS VEGETAUX BRUTS ET TRANSFORMES (1)</b>	<b>41 946,7</b>	<b>108,3</b>	<b>45 441,7</b>	<b>89,9</b>	<b>40 842,0</b>	<b>97,4</b>
Gros bovins.....	6 310,4	103,0	6 499,7	95,0	6 174,7	97,9
Veaux.....	1 201,0	100,0	1 201,0	100,0	1 201,0	100,0
Ovins-caprins.....	683,9	100,0	683,9	102,0	697,6	102,0
Équidés.....	58,2	100,0	58,2	100,0	58,2	100,0
Porcins.....	3 450,2	100,0	3 450,2	92,0	3 174,2	92,0
<b>BETAIL.....</b>	<b>11 703,7</b>	<b>101,6</b>	<b>11 893,0</b>	<b>95,1</b>	<b>11 305,7</b>	<b>96,6</b>
Volailles.....	3 676,2	99,0	3 639,4	94,0	3 421,1	93,1
Œufs.....	1 227,2	103,0	1 264,0	100,0	1 264,0	103,0
<b>PRODUITS AVICOLES.....</b>	<b>4 903,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4 903,5</b>	<b>95,5</b>	<b>4 685,1</b>	<b>95,5</b>
Lait et produits laitiers.....	9 182,3	103,0	9 457,8	108,0	10 214,4	111,2
dont lait.....	8 841,7	103,0	9 107,0	108,0	9 835,5	111,2
dont produits laitiers.....	340,6	103,0	350,8	108,0	378,9	111,2
Autres produits de l'élevage.....	636,0	99,0	629,6	99,0	623,3	98,0
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX.....</b>	<b>9 818,3</b>	<b>102,7</b>	<b>10 087,4</b>	<b>107,4</b>	<b>10 837,7</b>	<b>110,4</b>
<b>PRODUITS ANIMAUX BRUTS ET TRANSFORMÉS (2)..</b>	<b>26 425,4</b>	<b>101,7</b>	<b>26 883,9</b>	<b>99,8</b>	<b>26 828,5</b>	<b>101,5</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES (3)=(1)+(2).....</b>	<b>68 372,1</b>	<b>105,8</b>	<b>72 325,6</b>	<b>93,6</b>	<b>67 670,5</b>	<b>99,0</b>
Activités principales de travaux agricoles.....	4 293,6	100,0	4 293,6	101,0	4 336,5	101,0
Activités secondaires de services.....	191,8	100,0	191,8	101,0	193,7	101,0
<b>PRODUCTION DE SERVICES (4).....</b>	<b>4 485,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4 485,4</b>	<b>101,0</b>	<b>4 530,3</b>	<b>101,0</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE (5)=(3)+(4)....</b>	<b>72 857,5</b>	<b>105,4</b>	<b>76 811,0</b>	<b>94,0</b>	<b>72 200,7</b>	<b>99,1</b>
dont production des activités secondaires.....	2 073,1	110,5	2 289,8	102,5	2 346,7	113,2

Source : Insee

COMPTE PREVISIONNEL DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2014

Tableau 2 - Subventions sur les produits

En millions d'euros

Compte établi le 17 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de volume	Volume 2014	Indice de prix	Valeur 2014	Indice de valeur
Blé dur.....	6,9	84,0	5,8	129,4	7,5	108,7
Blé tendre.....						
Maïs.....						
Orge.....						
Autres céréales.....						
<b>CEREALES.....</b>	<b>6,9</b>	<b>84,0</b>	<b>5,8</b>	<b>129,4</b>	<b>7,5</b>	<b>108,7</b>
Oléagineux.....						
Protéagineux.....	40,6	112,0	45,5	84,0	38,2	94,1
Tabac.....	7,9	114,0	9,0	94,4	8,5	
Betteraves industrielles.....	0,0					
Autres plantes industrielles.....	83,2	101,0	84,0	99,0	83,2	100,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES.....</b>	<b>131,7</b>	<b>105,2</b>	<b>138,5</b>	<b>93,8</b>	<b>129,9</b>	<b>98,6</b>
Maïs fourrage.....						
Autres fourrages.....						
<b>PLANTES FOURRAGERES.....</b>						
Légumes frais.....	4,4	100,0	4,4	100,2	4,4	100,2
Plantes et fleurs.....						
<b>PRODUITS MARAICHERS ET HORTICOLES.....</b>	<b>4,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4,4</b>	<b>50,6</b>
<b>POMMES DE TERRE.....</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>		<b>6,7</b>	
<b>FRUITS.....</b>	<b>154,2</b>	<b>103,0</b>	<b>158,8</b>	<b>85,7</b>	<b>136,2</b>	<b>78,7</b>
Vins de champagne.....						
dont vins calmes.....						
dont champagne.....						
Autres vins d'appellation.....						
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE.....</b>						
Vins pour eaux de vie AOC.....						
dont vins de distillation.....						
dont cognac.....						
Autres vins de distillation.....						
Vins de table et de pays.....						
<b>AUTRES VINS.....</b>						
<b>PRODUITS VEGETAUX BRUTS ET TRANSFORMES (1)</b>	<b>297,2</b>	<b>103,5</b>	<b>307,5</b>	<b>92,5</b>	<b>284,6</b>	<b>95,8</b>
Gros bovins.....	637,9	103,0	657,0	96,3	632,4	99,1
Veaux.....						
Ovins-caprins.....	122,3	100,0	122,3	108,7	132,9	108,7
Équidés.....						
Porcins.....						
<b>BETAIL.....</b>	<b>760,2</b>	<b>102,5</b>	<b>779,3</b>	<b>98,2</b>	<b>765,3</b>	<b>100,7</b>
Volailles.....	2,1	99,0	2,1	811,9	16,9	803,8
Œufs.....						
<b>PRODUITS AVICOLES.....</b>	<b>2,1</b>	<b>99,0</b>	<b>2,1</b>	<b>811,9</b>	<b>16,9</b>	<b>803,8</b>
Lait et produits laitiers.....	2,2	100,0	2,2	98,6	2,2	100,0
dont lait.....	2,2	100,0	2,2	98,6	2,2	98,6
dont produits laitiers.....						
Autres produits de l'élevage.....						
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX.....</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>
<b>PRODUITS ANIMAUX BRUTS ET TRANSFORMÉS (2)..</b>	<b>764,5</b>	<b>102,5</b>	<b>783,6</b>	<b>100,1</b>	<b>784,4</b>	<b>102,6</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES (3)=(1)+(2).....</b>	<b>1061,7</b>	<b>102,8</b>	<b>1091,1</b>	<b>98,0</b>	<b>1069,0</b>	<b>100,7</b>
Activités principales de travaux agricoles.....						
Activités secondaires de services.....						
<b>SERVICES (4).....</b>						
<b>TOTAL BRANCHE (5)=(3)+(4).....</b>	<b>1061,7</b>	<b>102,8</b>	<b>1091,1</b>	<b>98,0</b>	<b>1069,0</b>	<b>100,7</b>
dont activités secondaires.....						

Source : Insee

COMPTE PREVISIONNEL DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2014

Tableau 3 - Production au prix de base

En millions d'euros

Compte établi le 17 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de volume	Volume 2014	Indice de prix	Valeur 2014	Indice de valeur
Blé dur.....	380,8	84,0	319,9	130,0	415,8	109,2
Blé tendre.....	6 379,8	102,0	6 507,4	83,0	5 401,1	84,7
Maïs.....	2 467,6	115,0	2 837,7	84,0	2 383,7	96,6
Orge.....	1 595,8	114,0	1 819,2	88,0	1 600,9	100,3
Autres céréales.....	465,9	103,0	479,9	90,0	431,9	92,7
<b>CEREALES.....</b>	<b>11 289,9</b>	<b>106,0</b>	<b>11 964,1</b>	<b>85,5</b>	<b>10 233,4</b>	<b>90,6</b>
Oléagineux.....	2 235,5	120,0	2 682,6	85,0	2 280,2	102,0
Protéagineux.....	214,0	112,0	239,7	86,4	207,2	96,8
Tabac.....	35,2	114,0	40,1	98,7	39,6	112,6
Betteraves industrielles.....	1 000,4	110,0	1 100,4	80,0	880,4	88,0
Autres plantes industrielles.....	488,5	101,0	493,4	99,0	488,5	100,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES.....</b>	<b>3 973,6</b>	<b>114,7</b>	<b>4 556,2</b>	<b>85,5</b>	<b>3 895,8</b>	<b>98,0</b>
Maïs fourrage.....	1 046,9	108,0	1 130,7	91,0	1 028,9	98,3
Autres fourrages.....	4 890,5	108,0	5 281,7	87,0	4 595,1	94,0
<b>PLANTES FOURRAGERES.....</b>	<b>5 937,4</b>	<b>108,0</b>	<b>6 412,4</b>	<b>87,7</b>	<b>5 624,0</b>	<b>94,7</b>
Légumes frais.....	2 831,2	100,0	2 831,2	96,0	2 718,1	96,0
Plantes et fleurs.....	2 463,0	100,0	2 463,0	99,0	2 438,4	99,0
<b>PRODUITS MARAICHERS ET HORTICOLES.....</b>	<b>5 294,2</b>	<b>100,0</b>	<b>5 294,2</b>	<b>97,4</b>	<b>5 156,5</b>	<b>97,4</b>
<b>POMMES DE TERRE.....</b>	<b>1 937,8</b>	<b>116,0</b>	<b>2 247,8</b>	<b>55,3</b>	<b>1 243,0</b>	<b>64,1</b>
<b>FRUITS.....</b>	<b>3 162,4</b>	<b>103,0</b>	<b>3 257,3</b>	<b>87,9</b>	<b>2 862,8</b>	<b>90,5</b>
Vins de champagne.....	2 825,3	102,3	2 889,6	101,0	2 918,5	103,3
dont vins calmes.....	2 047,9	102,0	2 088,9	101,0	2 109,7	103,0
dont champagne.....	777,4	103,0	800,7	101,0	808,7	104,0
Autres vins d'appellation.....	5 539,6	120,0	6 647,5	100,0	6 647,5	120,0
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE.....</b>	<b>8 364,9</b>	<b>114,0</b>	<b>9 537,1</b>	<b>100,3</b>	<b>9 566,0</b>	<b>114,4</b>
Vins pour eaux de vie AOC.....	895,7	121,9	1 092,1	102,1	1 115,4	124,5
dont vins de distillation.....	132,4	110,0	145,6	103,0	150,0	113,3
dont cognac.....	763,3	124,0	946,5	102,0	965,4	126,5
Autres vins de distillation.....	18,8	100,0	18,8	103,0	19,4	103,0
Vins de table et de pays.....	1 369,2	100,0	1 369,2	103,0	1 410,3	103,0
<b>AUTRES VINS.....</b>	<b>2 283,7</b>	<b>108,6</b>	<b>2 480,1</b>	<b>102,6</b>	<b>2 545,1</b>	<b>111,4</b>
<b>PRODUITS VEGETAUX BRUTS ET TRANSFORMES (1)</b>	<b>42 243,9</b>	<b>108,3</b>	<b>45 749,3</b>	<b>89,9</b>	<b>41 126,6</b>	<b>97,4</b>
Gros bovins.....	6 948,3	103,0	7 156,7	95,1	6 807,1	98,0
Veaux.....	1 201,0	100,0	1 201,0	100,0	1 201,0	100,0
Ovins-caprins.....	806,2	100,0	806,2	103,0	830,5	103,0
Équidés.....	58,2	100,0	58,2	100,0	58,2	100,0
Porcins.....	3 450,2	100,0	3 450,2	92,0	3 174,2	92,0
<b>BETAIL.....</b>	<b>12 463,9</b>	<b>101,7</b>	<b>12 672,3</b>	<b>95,3</b>	<b>12 071,0</b>	<b>96,8</b>
Volailles.....	3 678,3	99,0	3 641,5	94,4	3 438,0	93,5
Œufs.....	1 227,2	103,0	1 264,0	100,0	1 264,0	103,0
<b>PRODUITS AVICOLES.....</b>	<b>4 905,5</b>	<b>100,0</b>	<b>4 905,5</b>	<b>95,9</b>	<b>4 702,0</b>	<b>95,9</b>
Lait et produits laitiers.....	9 184,5	103,0	9 460,0	108,0	10 216,6	111,2
dont lait.....	8 843,9	103,0	9 109,2	108,0	9 837,7	111,2
dont produits laitiers.....	340,6	103,0	350,8	108,0	378,9	111,2
Autres produits de l'élevage.....	636,0	99,0	629,6	99,0	623,3	98,0
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX.....</b>	<b>9 820,5</b>	<b>102,7</b>	<b>10 089,6</b>	<b>107,4</b>	<b>10 839,9</b>	<b>110,4</b>
<b>PRODUITS ANIMAUX BRUTS ET TRANSFORMÉS (2)..</b>	<b>27 189,9</b>	<b>101,8</b>	<b>27 667,5</b>	<b>99,8</b>	<b>27 612,9</b>	<b>101,6</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES (3)=(1)+(2).....</b>	<b>69 433,8</b>	<b>105,7</b>	<b>73 416,8</b>	<b>93,6</b>	<b>68 739,5</b>	<b>99,0</b>
Activités principales de travaux agricoles.....	4 293,6	100,0	4 293,6	101,0	4 336,5	101,0
Activités secondaires de services.....	191,8	100,0	191,8	101,0	193,7	101,0
<b>PRODUCTION DE SERVICES (4).....</b>	<b>4 485,4</b>	<b>100,0</b>	<b>4 485,4</b>	<b>101,0</b>	<b>4 530,2</b>	<b>101,0</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE (5)=(3)+(4).....</b>	<b>73 919,2</b>	<b>105,4</b>	<b>77 902,2</b>	<b>94,1</b>	<b>73 269,7</b>	<b>99,1</b>
dont production des activités secondaires.....	2 073,1	110,5	2 289,8	102,5	2 346,7	113,2

Source : Insee



**COMPTE PREVISIONNEL DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2014**

**Tableau 4 – Consommations intermédiaires**

En millions d'euros

Compte établi le 17 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de volume	Volume 2014	Indice de prix	Valeur 2014	Indice de valeur
Semences et plants	2 588,4	100,5	2 601,3	101,5	2 640,4	102,0
Énergie et lubrifiants	4 493,0	100,0	4 493,0	97,5	4 380,7	97,5
Engrais et amendements	4 919,0	100,5	4 943,6	90,0	4 449,2	90,5
Produits de protection des cultures	2 994,8	100,0	2 994,8	100,5	3 009,8	100,5
Dépenses vétérinaires	1 454,1	100,0	1 454,1	102,5	1 490,5	102,5
Aliments pour animaux	16 744,5	104,0	17 420,6	89,4	15 581,8	93,1
<i>dont : intraconsommés</i>	7 512,4	109,0	8 188,5	86,0	7 042,1	93,7
<i>achetés en dehors de la branche</i>	9 232,1	100,0	9 232,1	92,5	8 539,7	92,5
Entretien du matériel	3 403,0	100,0	3 403,0	101,5	3 454,0	101,5
Entretien des bâtiments	346,0	100,0	346,0	100,0	346,0	100,0
Services de travaux agricoles	4 293,6	100,0	4 293,6	101,0	4 336,5	101,0
Autres biens et services	7 171,8	100,5	7 207,7	107,0	7 712,2	107,5
<i>dont : SIFIM</i>	956,7	103,5	990,2	144,5	1 430,8	149,6
<b>Total</b>	<b>48 408,2</b>	<b>101,5</b>	<b>49 157,7</b>	<b>96,4</b>	<b>47 401,1</b>	<b>97,9</b>

Source : Insee

**Tableau 5  
Compte de production**

En millions d'euros

Compte établi le 20 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de valeur	Valeur 2014
<b>Production</b>	<b>73 919,2</b>	<b>99,1</b>	<b>73 269,7</b>
(-) Consommations intermédiaires	48 408,2	97,9	47 401,1
<b>(=) Valeur ajoutée brute</b>	<b>25 511,0</b>	<b>101,4</b>	<b>25 868,6</b>
(-) Consommation de capital fixe	11 169,5	100,8	11 262,0
<b>(=) Valeur ajoutée nette</b>	<b>14 341,5</b>	<b>101,8</b>	<b>14 606,7</b>

Source : Insee

**Tableau 6  
Compte d'exploitation**

En millions d'euros

Compte établi le 20 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de valeur	Valeur 2014
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>14 341,5</b>	<b>101,8</b>	<b>14 606,7</b>
(+) Subventions d'exploitation	8 067,9	99,3	8 010,0
<i>dont : bonifications d'intérêts</i>	29,9	398,3	119,1
(-) Autres impôts sur la production	1 607,1	99,0	1 590,4
<i>Impôts fonciers</i>	996,7	101,2	1 008,6
<i>Autres</i>	610,4	95,3	581,8
<b>(=) Revenu des facteurs de la branche agricole</b>	<b>20 802,3</b>	<b>101,1</b>	<b>21 026,3</b>
(-) Rémunération des salariés	7 834,3	102,6	8 039,3
<i>Salaires</i>	6 410,2	102,6	6 577,9
<i>Cotisations sociales à la charge des employeurs</i>	1 424,1	102,6	1 461,4
<b>(=) Revenu mixte net ou excédent net d'exploitation</b>	<b>12 968,0</b>	<b>100,1</b>	<b>12 987,0</b>

Source : Insee

**COMPTE PREVISIONNEL DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2014**

**Tableau 7**  
**Compte de revenu d'entreprise**

En millions d'euros

Compte établi le 20 novembre 2014	Valeur 2013	Indice de valeur	Valeur 2014
<b>Revenu mixte net ou excédent net d'exploitation</b>	<b>12 968,0</b>	100,1	<b>12 987,0</b>
(-) Intérêts <sup>1</sup>	882,1	49,5	436,7
<i>(pour mémoire : intérêts dus par la branche)</i>	1 815,1	96,3	1 748,4
(-) Charges locatives nettes <sup>2</sup>	2 534,7	101,5	2 573,3
<b>(=) Revenu net de la branche agricole</b>	<b>9 551,2</b>	104,5	<b>9 977,1</b>

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Source : Insee

**Tableau 8**  
**Indicateurs de revenu**

Évolution annuelle en %

Compte établi le 20 novembre 2014	2014 / 2013
<b>Revenu des facteurs de la branche agricole</b> par actif	1,1 2,0
<b>Revenu net de la branche agricole</b> par actif non salarié	4,5 6,8
Évolution du nombre d'UTA <sup>1</sup> totales	-0,9
Évolution du nombre d'UTA <sup>1</sup> non salariées	-2,2

1. UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

Source : Insee

**Tableau 9**  
**Indicateurs de revenu en termes réels<sup>1</sup>**

Évolution annuelle en %

Compte établi le 20 novembre 2014	2014 / 2013
<b>Revenu des facteurs de la branche agricole</b> par actif	0,3 1,2
<b>Revenu net de la branche agricole</b> par actif non salarié	3,7 6,0
Évolution du prix du PIB	0,8

1. Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee



# Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2013 et les prévisions 2014 <sup>(1)</sup>

(Estimation au 15 décembre 2014)

Partie I : les résultats économiques 2013 .....	45
Le résultat des exploitations spécialisées en COP baisse fortement en 2013 .....	46
Viticulture : des résultats contrastés selon les vignobles .....	47
Bovins lait : un résultat stable en 2013 .....	47
Baisse des résultats pour les éleveurs de porcs et de volailles .....	48
La part des exploitations ayant des résultats inférieurs à 10 000 euros par actif non salarié s'accroît en 2013 .....	49
La dispersion des résultats en 2013 se contracte après deux années de forte hausse .....	50
Les résultats sont plus dispersés en orientations végétales qu'en herbivores .....	50
D'autres indicateurs que le RCAI peuvent enrichir l'analyse des résultats économiques et financiers .....	51
Partie II : les prévisions 2014 .....	69

(1) Ce rapport a été préparé au Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles du SSP par Séverine MAYO-SIMBSLER, Alexandru ANDREI, Olivier LOUVEAU, Marie-Sophie DEDIEU, Thierry DE CORLIEU avec la collaboration du Bureau des synthèses statistiques conjoncturelles.



## LES RESULTATS ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2013 ET LES PRÉVISIONS 2014

---

### Partie I

#### LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DES EXPLOITATIONS « MOYENNES ET GRANDES » EN 2013, SELON LE RÉSEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE

*En 2013, le résultat courant avant impôts (RCAI), par actif non salarié, des exploitations « moyennes et grandes » est de 25 500 euros en moyenne. Il est inférieur de 25 % aux résultats historiquement élevés de 2010-2012 et de 7,6% au résultat moyen sur longue période (2000-2012).*

*La baisse des résultats s'observe dans la plupart des orientations mais est particulièrement marquée pour les exploitations spécialisées en grandes cultures, suite au repli des prix des céréales et des oléagineux. Dans deux-tiers des exploitations, le RCAI par actif non salarié est en baisse. La dispersion des résultats se contracte après deux années où elle s'était sensiblement accrue.*

*En 2013, l'investissement se maintient au niveau élevé de 2011 et 2012. Dans ce contexte, les dotations aux amortissements et les remboursements d'emprunts à moyen et long terme continuent à progresser. Après s'être accrus entre 2010 et 2012, les prélèvements privés, nets des cotisations sociales des exploitants, retrouvent un niveau proche de leur moyenne de longue période.*

Le résultat courant avant impôts (RCAI) est un solde intermédiaire de gestion proche dans sa définition d'un résultat d'entreprise. Solde entre les produits et les charges courantes, il constitue une forme de résultat permettant de rémunérer le travail non salarié et les capitaux propres. En 2013, le RCAI des exploitations agricoles de dimension « moyenne et grande » situées en métropole s'élève à 36 500 euros en moyenne.

La définition du RCAI retenue par le Réseau d'information comptable agricole (RICA) considère les charges sociales de l'exploitant, 13 200 euros en moyenne, comme un élément de rémunération de l'exploitant. A ce titre elles ne sont pas comptabilisées en charges dans le calcul du RCAI. Les plus ou moins-values sur cession d'actifs (5 000 euros en moyenne) et les subventions d'investissement affectées aux résultats (1 300 euros en moyenne) ne sont pas non plus prises en compte dans le calcul du RCAI car elles sont considérées comme exceptionnelles d'un point de vue comptable, même si elles peuvent être sources de revenus. Le résultat de l'exercice, net des charges sociales de l'exploitant, permet de tenir compte de ces trois agrégats. Celui-ci s'établit en moyenne à 30 000 euros en 2013.

**Le résultat courant avant impôts (RCAI), par actif non salarié, des exploitations « moyennes et grandes » s'établit en 2013 à 25 500 euros en moyenne**

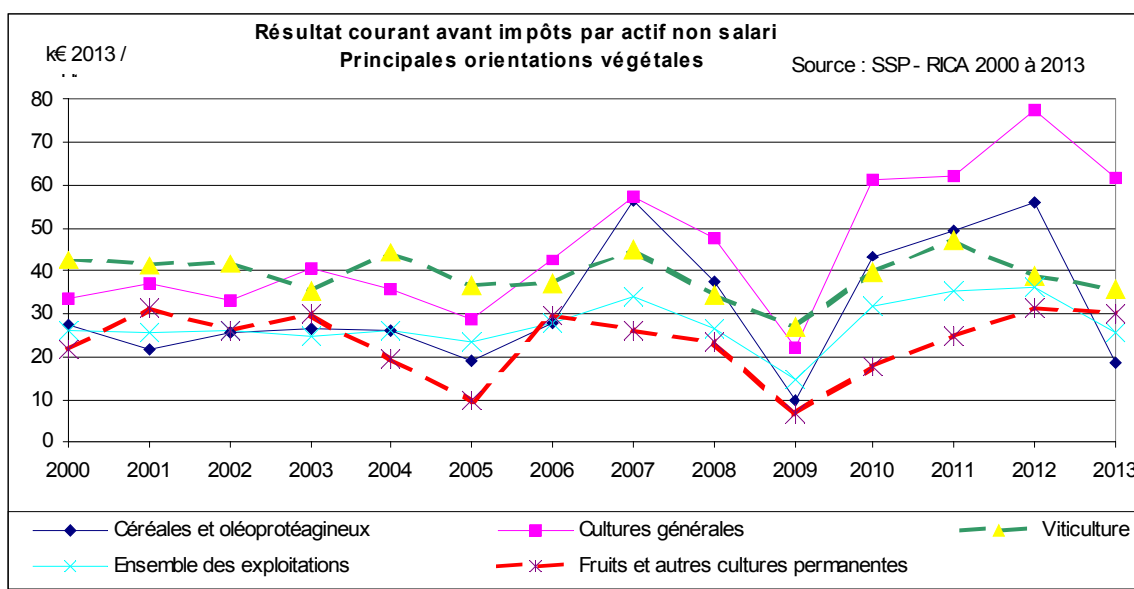
Le principal indicateur de résultat retenu dans ce rapport rapporte le RCAI aux unités de travail non salarié (Utans). Ces unités sont égales en moyenne à 1,4 par exploitation. Le RCAI par Utans s'élève ainsi à 25 500 euros en moyenne en 2013.

Le RCAI par actif non salarié est inférieur de près de 30 % en 2013 à celui de l'année précédente, et de 25 % par rapport au résultat moyen des trois années 2010 à 2012, années caractérisées par des résultats moyens historiquement élevés. La baisse de résultat n'est plus que de 7,6 % si la comparaison porte sur une plus longue période, soit la moyenne 2000-2012.

En 2013, l'ensemble des produits courants est en repli de 4,7 %. En particulier, la valeur de la production, toutes orientations confondues, diminue de 5,2 %, sous l'effet notamment du repli des prix des céréales et des oléagineux, après trois années de prix élevés. Les subventions 'exploitations diminuent, pour leur part, de 3,9 %, avec des versements de droits à paiement unique (DPU) et un taux d'aide à l'assurance récolte en baisse. Les indemnités d'assurance pour dégâts aux cultures (1 500 euros en moyenne) sont en revanche en forte progression (+35,3%).

Comme en 2011 et en 2012, les charges courantes continuent à augmenter (+ 2,1 %) mais à un rythme plus faible. La progression des charges concerne aussi bien les charges d'approvisionnement (produits de protection des végétaux et alimentation animale) que d'autres types de charges (travaux réalisés par des tiers, fermages, frais d'assurance, frais de personnel salarié, dotations aux amortissements). Le poids des charges courantes – charges courantes rapportées aux produits courants – s'alourdit (+5,6 points) et le taux de marge nette (RCAI / produits courants) descend à 15,4 % après 21 % en 2012.

Pour deux exploitations sur trois, le RCAI par actif non salarié diminue. La proportion d'exploitations déficitaires (au sens où le RCAI est négatif) atteint 17 % en 2013 après avoir été inférieure à 10 % au cours des trois années précédentes.



### Le résultat des exploitations spécialisées en COP baisse fortement en 2013

En 2013, la valeur de la production des exploitations spécialisées en « Céréales et oléagineux » diminue de 22,3 % en moyenne par rapport à 2012. Cette baisse s'explique par le repli marqué des prix des céréales - blé tendre (-8,6 %) et maïs (-16,0 %) - et des oléagineux – colza (-17 %) et tournesol (-24,1 %), mais aussi par des rendements à l'hectare en baisse pour l'orge, le maïs, le colza et le tournesol. Dans cette orientation, le RCAI par actif non salarié s'établit en moyenne à 18 600 euros en 2013. Ce niveau est trois fois inférieur à celui, exceptionnellement élevé, de 2012 et 40% inférieur au résultat moyen observé sur la période 2000-2012 (32 900 euros). 93% des exploitations ont un résultat en baisse et 27 % ont un résultat négatif.

Les exploitations spécialisées en « cultures générales » cultivent souvent des céréales et des oléagineux mais tirent, pour l'essentiel, leur valorisation des autres grandes cultures comme la

pomme de terre, la betterave sucrière, les plantes textiles, ou les légumes plein champ. En 2013, la conjoncture a été favorable à la pomme de terre ainsi qu'au lin tandis que la production en valeur était stable pour la betterave sucrière et les légumes plein champ. La diversité des productions de ces exploitations leur a permis de limiter la baisse du résultat (-20 % par rapport à 2012). A 61 900 euros en moyenne en 2013, le RCAI par actif non salarié de ces exploitations reste le plus élevé, comme cela était le cas depuis 2010. Près des trois-quarts des exploitations connaissent toutefois une baisse de leur résultat.

En 2013, le résultat des exploitations spécialisées en « Maraîchage » est de 28 600 euros en moyenne par actif non salarié, en baisse de 6 % par rapport à 2012. La valeur de la production diminue de 3,5 % tandis que celle des charges courantes progresse de 1,0 %. Plus de la moitié des exploitations (57 %) ont un résultat en baisse et 17% ont un résultat négatif. Les exploitations spécialisées en « Fleurs et horticulture diverses » ont un résultat moyen de 17 800 euros par actif non salarié, en baisse de 20% par rapport à 2012. La moitié des exploitations ont un résultat en baisse et 20% sont déficitaires.

### **Viticulture : des résultats contrastés selon les vignobles**

En orientation « Viticulture », l'évolution favorable du prix des vins compense la diminution des volumes produits suite aux faibles récoltes de raisin en 2012 et en 2013. La valeur de la production de l'exercice 2013 est ainsi proche de celle de 2012. Le résultat s'établit à 35 800 euros en moyenne, par actif non salarié, en légère baisse par rapport à 2012 (-4,3 %). La moitié des exploitations viticoles connaissent une baisse de leur résultat mais les situations sont très contrastées selon les vignobles. Ainsi, en Champagne-Ardenne, les trois-quarts des viticulteurs bénéficient d'une amélioration de leurs résultats après la forte baisse observée en 2012. En Aquitaine, en revanche, 70% des exploitations ont des résultats en baisse et plus de la moitié enregistrent un résultat négatif. Dans cette région, les ventes de vin varient peu en valeur comme en volume mais la très faible récolte de 2013 (40 quintaux par hectare après 57 quintaux hectare en 2012) ne permet pas la reconstitution des stocks.

Le résultat des exploitations spécialisées en « Fruits et autres cultures permanentes » varie peu en 2013, à 30 100 euros en moyenne par actif non salarié. Près de la moitié des exploitations voient leurs résultats progresser. A la faveur de bonnes récoltes (pomme de table, poire et cerise) ou de prix qui évoluent favorablement (prunes, abricots et pêches), la valeur de la production progresse de 6,1 %. Mais les charges s'accroissent elles aussi (+5,7 %), sous l'effet de la hausse des dépenses en main d'œuvre, qu'elle soit salariée de l'exploitation ou mise à disposition (groupement d'employeurs).

### **Bovins lait : un résultat stable en 2013**

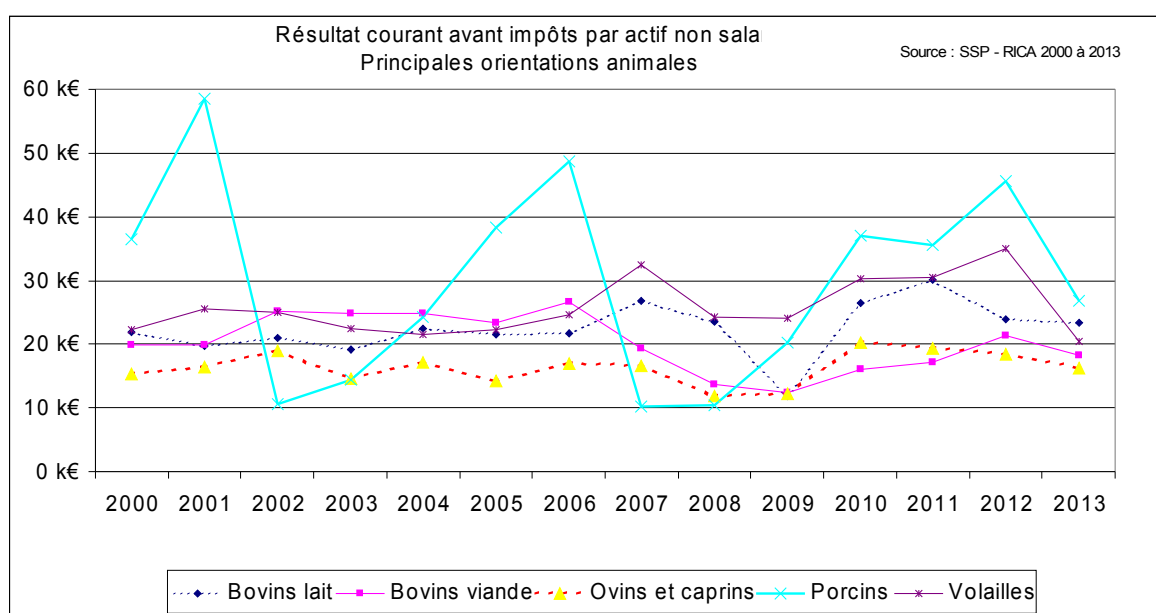
En 2013, la valeur de la production des exploitations spécialisées en « Bovins lait » progresse de 3,2 %. En effet, après une baisse en 2012, le prix du lait payé aux éleveurs s'établit à un niveau relativement élevé en 2013 : 37,8 € par hectolitre contre 35,3 € en moyenne sur 3 années précédentes. Le nombre de vaches laitières augmente également (+3,3 %) tandis que les rendements laitiers (quantité de lait produit par vache laitière) varient peu (6 600 litres). La production d'animaux (vaches de réforme, veaux de 8 jours) reste, pour sa part, stable. Certaines des exploitations de l'orientation « bovins lait » consacrent une partie de leur activité à des productions végétales et notamment céréalières et ont donc vu la valeur de leur production impactée par la baisse des prix des céréales. Les producteurs de lait ont été confrontés à une forte progression des dépenses en alimentation animale (+13,5 %). D'autres charges telles que les travaux demandés à des tiers, l'entretien, les frais de personnel salarié et les dotations aux amortissements, ont aussi pesé sur les résultats. Au final, le résultat moyen par actif non salarié s'établit à 23 400 euros, un niveau très proche de celui de 2012 (-1,7 %). Pour la moitié des exploitations, ce résultat est en hausse.

En 2013, les prix de vente des bovins (broutards, taurillons, veaux de boucherie et vaches de réforme) sont restés à un niveau élevé. La valeur des animaux produits au cours de l'année par les éleveurs spécialisés en « bovins viande » varie peu. Les subventions d'exploitations diminuent en



revanche de 5,9 %. Ce poste de produits est important pour ces éleveurs car il représente près d'un tiers du total des produits courants. Comme en orientation « bovins lait », certains éleveurs de bovins pour la viande produisent également des produits végétaux et ont été affectés, dans une moindre mesure, par la baisse du prix des céréales. Au total, le résultat moyen par actif non salarié s'élève à 18 300 euros dans cette orientation, en baisse de 16,5 % par rapport à 2012. Ce résultat est en repli pour 60 % des exploitations.

Les résultats des exploitations « Ovins caprins » sont eux aussi affectés par la diminution des subventions versées aux exploitants. La valeur de la production des exploitations de l'orientation varie peu (-0,8 %) : la production des animaux (essentiellement des ovins) diminue légèrement (-3 %), celle de lait de brebis est stable tandis que les éleveurs de chèvres ont profité d'un prix du lait en augmentation (+8,0 %). Comme pour d'autres orientations, la progression des charges courantes (+1,4 %) pèse sur les résultats. Le RCAI moyen par actif non salarié s'établit à 16 100 euros en moyenne, en baisse de 12,9 % par rapport à 2012. 55 % des exploitations connaissent une baisse de leur résultat, qu'elles soient spécialisées dans l'élevage des ovins ou dans celui des caprins.



### Baisse des résultats pour les éleveurs de porcs et de volailles

En 2012, les producteurs de porcins avaient bénéficié d'une conjoncture favorable avec l'augmentation du prix du porc à l'engrais. En 2013, les prix de vente sont restés comparables à ceux observés en 2012 et les effectifs de porcs à l'engrais sont stables. Dès lors la contribution de la variation des stocks au résultat est nulle. Comme dans d'autres orientations d'élevage, les producteurs de porcs sont souvent producteurs de céréales. Leurs résultats ont donc aussi été affectés par la conjoncture défavorable à ces productions. Les charges courantes, et en particulier celles d'alimentation animale, ont, pour leur part, continué à augmenter (+1,4 %). Au final, le RCAI par actif non salarié baisse fortement dans cette orientation : 26 800 euros en moyenne en 2013 contre 46 200 euros en 2012 et 35 000 euros en moyenne en 2010 et en 2011.

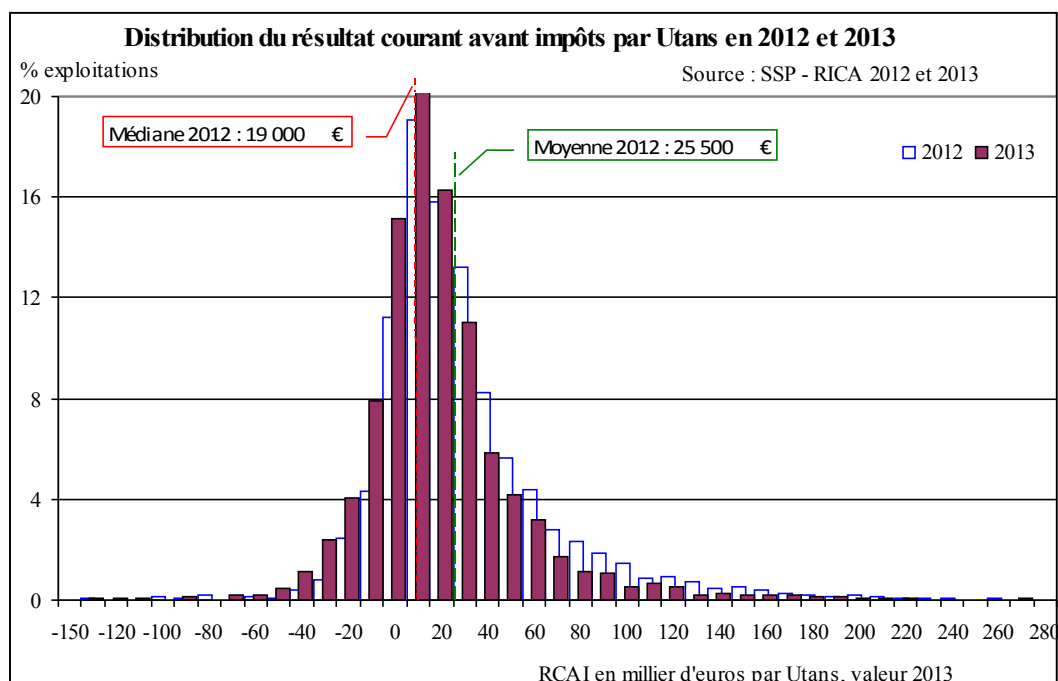
En 2013, les prix des volailles payés aux exploitants sont bien orientés mais la production en volume est en baisse. Au total, la valeur de la production de volailles est stable. Les exploitations de l'orientation « Volailles » ont subi en revanche la baisse du prix des œufs et la conjoncture défavorable des céréales. Au total, avec une valeur globale de la production dans cette orientation qui se contracte, le résultat s'établit à 20 500 euros en moyenne, en baisse de 42,5 % par rapport à 2012. 68 % des exploitations connaissent une baisse de leur résultat.

## La part des exploitations ayant des résultats inférieurs à 10 000 euros par actif non salarié s'accroît en 2013

En 2013, le RCAI médian par actif non salarié est de 19 000 euros après 26 500 euros en 2012, soit une baisse de 7 500 euros. La baisse des résultats s'observe dans tous les déciles de la distribution. Ainsi, les RCAI, par actif non salarié, du premier et du troisième quartiles diminuent respectivement de 6 800 et de 13 400 euros.

En conséquence, la proportion des exploitations avec un « faible résultat » (moins de 10 000 euros) augmente fortement (32,0 % après 19,7 % en 2012), tandis que celle avec des « résultats élevés » (plus de 50 000 euros de RCAI par Utans) décroît (15 % en 2013 contre 24 % en 2012).

En orientation « Céréales et oléoprotéagineux », la proportion des exploitations dont le résultat par actif non salarié est inférieur à 10 000 euros dépasse 46 % alors qu'elle n'était que de 24 % en moyenne sur la période 2000 à 2012. Le nombre d'exploitations avec de « faibles résultats » augmente aussi sensiblement dans l'orientation « Polyculture - polyélevage », affectée elle aussi par la conjoncture défavorable aux céréales (39 % après 17 %).



La proportion d'exploitations dont le résultat par actif non salarié est supérieur à 50 000 euros est relativement élevée dans l'orientation « Cultures générales » (48 %) et en « Viticulture » (29 %), orientations moins impactées par l'évolution défavorable de la conjoncture. En « Viticulture », la situation est très variable selon les vignobles. Ainsi, en Aquitaine et en Languedoc-Roussillon, la part des exploitations à « faibles résultats » s'élève respectivement à 67 % et 43 % en 2013.

En revanche, en Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes, respectivement 43 % et 62 % des exploitations ont des « résultats élevés ». Le nombre d'exploitations avec un « résultat élevé » reste faible au sein des orientations spécialisées élevant des herbivores, en particulier en « Bovins viande » et en « Ovins caprins » (3 %). La proportion est cependant un peu plus élevée en « Bovins mixtes » (11 %).

Part des exploitations avec un RCAI par unité de travail non salarié inférieur à 10 000 €* en % total de												la catégorie	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Céréales et oléoprotéagineux	31,5	25,8	26,1	26,8	37,2	25,5	6,4	21,2	54,2	14,4	11	8,3	46,1
Cultures générales	17,5	18,7	14	15,3	22,2	13	6,8	13,5	33,9	7,1	8	6,4	15,2
Maraîchage	23	23	32,2	35,6	23	27,5	38,8	30,8	40,3	22,2	38	31,8	33,5
Fleurs et horticulture diverses	26,3	28,9	26,5	32,8	31,5	28,4	29,1	29,9	32,1	28,9	36,8	24,2	32,9
Viticulture	25	22,9	26,2	24,7	35,9	34,4	30,3	33,7	34,3	30,7	22,7	27,4	31,6
Fruits et autres cultures permanentes	31,7	36	34	45,2	45,9	24,4	40,2	36	47,5	44,2	38,6	27,9	29,1
Bovins lait	21,9	19,7	23	16,8	15,6	20,2	13,8	19,9	46,5	14,8	11,9	21,6	23,1
Bovins viande	21	15,2	18,8	18,1	18,4	15,5	28,6	40,3	43,1	34,1	33,4	25,2	26,5
Bovins mixtes	27,2	21	27,8	16,3	18,4	19	14,5	25,4	48,7	17,3	15,5	20,6	22,7
Ovins et caprins	32,3	23,2	37,4	31,9	37,4	35,6	33,1	46,9	51,6	24,7	27,3	29,2	27,8
Porcins	7,3	50,3	41,9	33,9	17,2	15,5	42,9	48,1	37	16,8	23,9	11,6	30,8
Volailles	13,6	13,1	24,8	22,7	20,8	14,9	13,6	25,5	29,9	20,4	18,6	18,3	32
Granivores mixtes	20,8	29,2	25,6	21,3	14,2	9,4	17,7	28,3	39,7	11,4	17,3	14,7	24,5
Polyculture, polyélevage	26,8	23,5	27,8	23,6	28,6	22	18,2	30,8	53,8	17,9	16,6	16,7	38,9

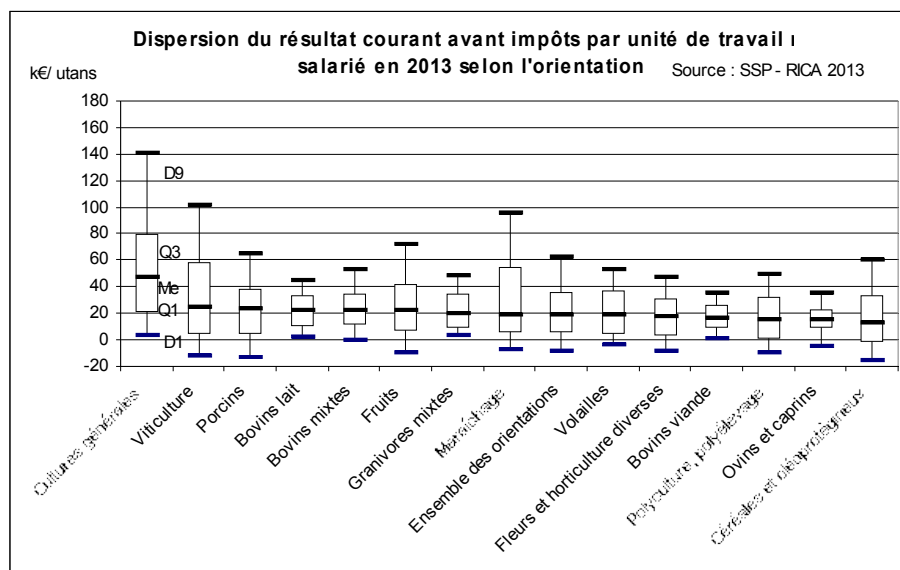
Source : SSP - RICA 2001 à 2013 - année 2013 provisoire

### La dispersion des résultats en 2013 se contracte après deux années de forte hausse

En 2013, la dispersion des résultats des exploitations se contracte après deux années où elle s'était sensiblement accrue. L'intervalle interquartile (étendue des résultats obtenus après élimination du quart des exploitations avec les résultats les plus faibles et du quart des exploitations avec les résultats les plus élevés) est de 29 700 euros. Il est en retrait par rapport à celui des deux dernières années : 36 300 euros en 2012 et 33 700 euros en 2011. La réduction de la dispersion se mesure aussi par l'intervalle interdécile (étendue des résultats obtenus après élimination du dixième des exploitations avec les résultats les plus faibles et du dixième des exploitations avec les résultats les plus élevés). En 2013, cet intervalle est de 71 100 €, contre 81 800 € en 2012 et 79 700 € en 2011, années où la forte dispersion de résultats provenait, en grande partie, des résultats exceptionnellement élevés des grandes cultures. Sur plus longue période, les indicateurs de dispersion de 2013 restent sensiblement supérieurs à ceux observés au début des années 2000 (23 900 € pour l'intervalle interquartile et 52 600 € pour l'intervalle interdécile sur la période 2000-2006), confirmant la tendance à l'accroissement de la dispersion des résultats au cours de ces dernières années. Cet accroissement de la dispersion sur longue période se vérifie au sein des orientations « Grandes cultures », « Viticulture », « Bovins lait », « Bovins mixtes », « Porcins » et « Polyculture polyélevage ». La dispersion est en revanche stable dans les orientations « Fruits », « Bovins viande », « Ovins caprins ».

### Les résultats sont plus dispersés en orientations végétales qu'en herbivores

Bien qu'ils se réduisent fortement, les résultats restent plus dispersés en orientations végétales qu'en orientations animales. Ainsi en « COP », l'intervalle interquartile des résultats s'établit en 2013 à 34 600 euros après 53 400 euros en 2012. Au sein de l'orientation « Cultures générales », l'intervalle interquartile baisse aussi sensiblement mais reste toutefois le plus élevé de toutes les orientations : 58 400 euros. Dans les orientations « Viticulture », et « Maraîchage », les résultats restent très dispersés, notamment en raison de situations variables entre les régions en viticulture. Les dispersions de résultats les plus faibles sont observées dans les élevages d'herbivores : ainsi en orientation « Bovins viande », l'intervalle interquartile des résultats n'est que de 16 800 euros en 2013.



### D'autres indicateurs que le RCAI peuvent enrichir l'analyse des résultats économiques et financiers

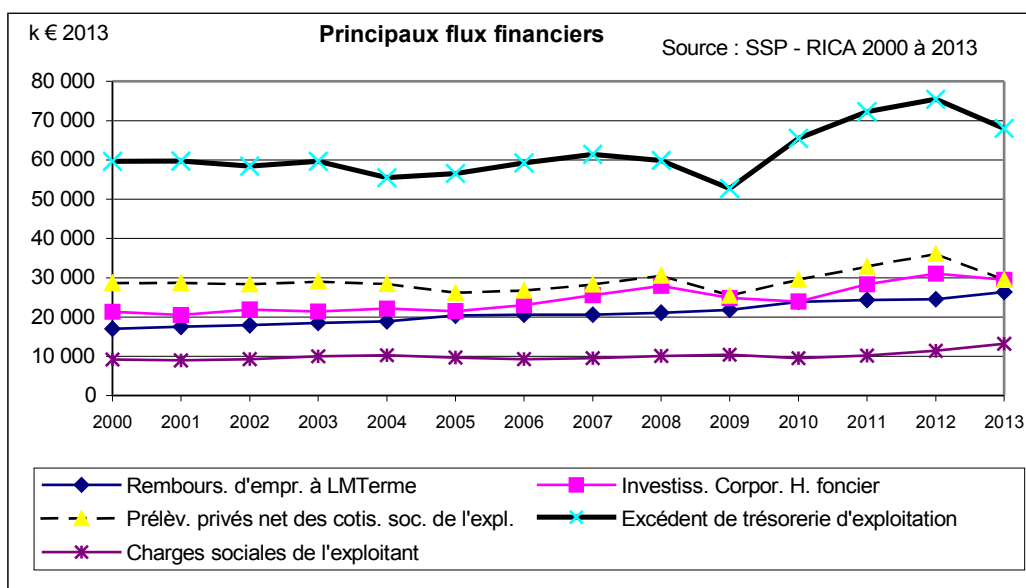
Au delà du RCAI, d'autres indicateurs utiles à l'analyse de la situation économique des exploitations peuvent être construits. Ces indicateurs sont principalement de deux types : des indicateurs qui s'appuient sur le compte d'exploitation et décrivent la formation du résultat ; des indicateurs déduits du bilan qui apportent par exemple des informations sur le financement de l'investissement, par le recours à l'autofinancement ou à l'endettement.

#### **La capacité d'autofinancement se réduit mais de façon moins marquée que le RCAI compte tenu de la légère hausse des dotations aux amortissements**

La capacité d'autofinancement (CAF) mesure le flux potentiel de trésorerie dégagé par l'ensemble des activités de l'entreprise. Le profil de cet indicateur est proche de celui du RCAI mais a des évolutions un peu moins marquées au cours des périodes de fortes fluctuations, compte-tenu notamment de la relative inertie des dotations aux amortissements. En 2013, la CAF s'établit à 68 000 euros en moyenne. Cet indicateur est en baisse 18% par rapport à 2012, en lien avec la baisse sensible du RCAI (-30%) et la légère progression des dotations aux amortissements (+3%).

En orientation COP, particulièrement concernée par la baisse des prix des céréales et des oléagineux, la CAF baisse de 45,1 % pour s'établir à 55 000 euros en moyenne. Cette baisse provient en partie des conséquences du retournement de la conjoncture sur la valeur des stocks de produits agricoles appréciée à la clôture de l'exercice et sur la valeur des créances auprès des clients. En 2013, la valeur des stocks diminue (-5 600 euros) alors qu'elle avait augmenté en 2012 (+4 900 euros), une évolution du même ordre étant observée pour les créances (-5 400 euros après +8 000 euros en 2012).

La trésorerie générée par l'exploitation peut être approchée par l'excédent brut de trésorerie (ETE). En 2013, toutes orientations confondues, l'ETE s'élève en moyenne à 68 500 euros. Il est en baisse de 9,5% par rapport à 2012 mais reste sensiblement supérieur au niveau observé dans la première moitié des années 2000 (60 000 euros environ).



**Calculées sur la base des résultats des trois années précédentes, les cotisations sociales des exploitants s'accroissent en 2013**

Dans le RICA, les cotisations sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte dans le calcul du RCAI et de la capacité d'autofinancement. Ces cotisations, réglées par l'exploitation, sont calculées à partir des résultats des trois dernières années. Compte tenu du niveau élevé des résultats au cours de la période 2010 à 2012, les cotisations sociales des exploitants (13 200 euros en moyenne) progressent de 14,2 % en 2013. La hausse de ces cotisations sociales est observée dans la plupart des orientations, l'augmentation dépassant 20 % en « Céréales et oléoproréagineux », « Porcins » et « Granivores mixtes ».

**En 2013, l'effort d'investissement se maintient**

En 2013, les investissements (immobilisations corporelles hors foncier) s'élèvent à 29 500 euros en moyenne. Ils sont définis comme la différence entre les acquisitions (37 200 euros) et les cessions (8 600 euros) et la variation d'inventaire des animaux reproducteurs (+900 euros). Le niveau des investissements est proche de celui observé en 2011 et 2012 et sensiblement supérieur à celui de la période 2005-2010 (24 500 euros en moyenne). Au cours de cette période, seule l'année 2008 avait connu un niveau d'investissement comparable à celui des trois dernières années.

Au cours de la période 2011-2013, l'effort d'investissement est observé dans la plupart des orientations. En 2013, la proportion des exploitations qui investissent (acquisitions d'immobilisations corporelles hors foncier supérieures aux cessions) reste importante : 81,1 %, après 82,8 % en 2012 et 80,5 % en 2011. Plus d'une exploitation sur cinq a investi plus de 50 000 euros en 2013, proportion voisine de celle constatée en 2012. En 2010, ces « gros investisseurs » représentaient moins de 15 % des exploitations. Les gros investisseurs concentrent les deux tiers des acquisitions de biens immobilisés hors foncier.

Les acquisitions de matériel représentent 72 % du total des acquisitions d'immobilisations corporelles et les constructions 17 %.

**Investissements (1)** - comparaison des moyennes annuelles sur deux périodes (2005 à 2010 et 2011 à 2013) - en millier d'euros

Orientations	2005 à 2010	2011 à 2013	% évolution
Céréales et oléoprotéagineux	20,8	27,0	+29,7
Cultures générales	32,0	43,4	+35,4
Maraîchage	25,2	24,5	-2,5
Fleurs et horticulture diverses	19,1	13,0	-31,8
Viticulture	18,1	22,9	+26,9
Fruits et autres cultures permanentes	21,9	26,3	+20,1
Bovins lait	29,0	36,3	+25,0
Bovins viande	20,3	17,5	-13,6
Bovins mixtes	35,1	40,0	+13,9
Ovins et caprins	14,2	19,0	+33,9
Porcins	35,3	46,8	+32,5
Volailles	23,6	38,8	+64,5
Granivores mixtes	34,7	41,3	+18,8
Polyculture, polyélevage	29,6	39,7	+34,1
Ensemble des exploitations	24,5	29,6	+21,1

(1) acquisition moins cessions d'immobilisations corporelles hors foncier.  
Source : SSP - RICA

Les cessions d'actifs immobilisés peuvent être source de plus values (différence entre la valeur de cession et la valeur nette comptable). En 2013, les plus ou moins values de cession s'élèvent à 5 000 euros en moyenne (+0,2% par rapport à 2012). Elles sont plus élevées pour les exploitations des orientations « Céréales oléoprotéagineux », « Cultures générales » et « Polyculture polyélevage » : respectivement, 7 900 , 9 300 et 7 100 euros.

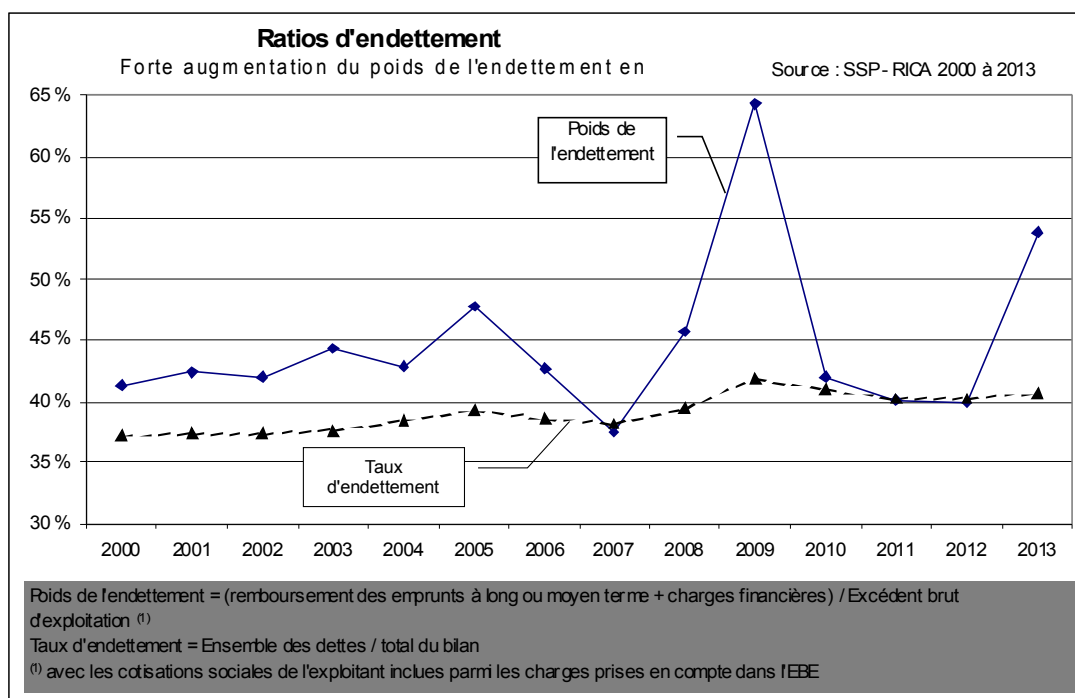
**Le taux d'endettement reste stable mais les remboursements d'emprunts représentent une part croissante de l'EBE, compte tenu de la baisse des résultats**

En 2013, le solde des comptes de trésorerie (valeurs réalisables et comptes courants débiteurs à la banque) diminue de 2 700 euros en moyenne par rapport à 2012, la baisse étant sensiblement plus forte en orientation COP, soit -7 200 euros. Les emprunts à long ou moyen terme, 114 300 euros en moyenne, soit 64 % du total de l'endettement, progressent relativement peu (+1,2 %). Ils financent les investissements et le fonds de roulement. Les emprunts à court terme augmentent davantage (+7,6 %) ainsi que les dettes auprès des tiers (+3,4 %).

Le taux d'endettement, rapport de l'ensemble des dettes au total de l'actif, s'accroît légèrement : 40,7 % après 40,2 % en 2012 mais reste bien inférieur au taux d'endettement de l'ensemble des sociétés non financières (63%).

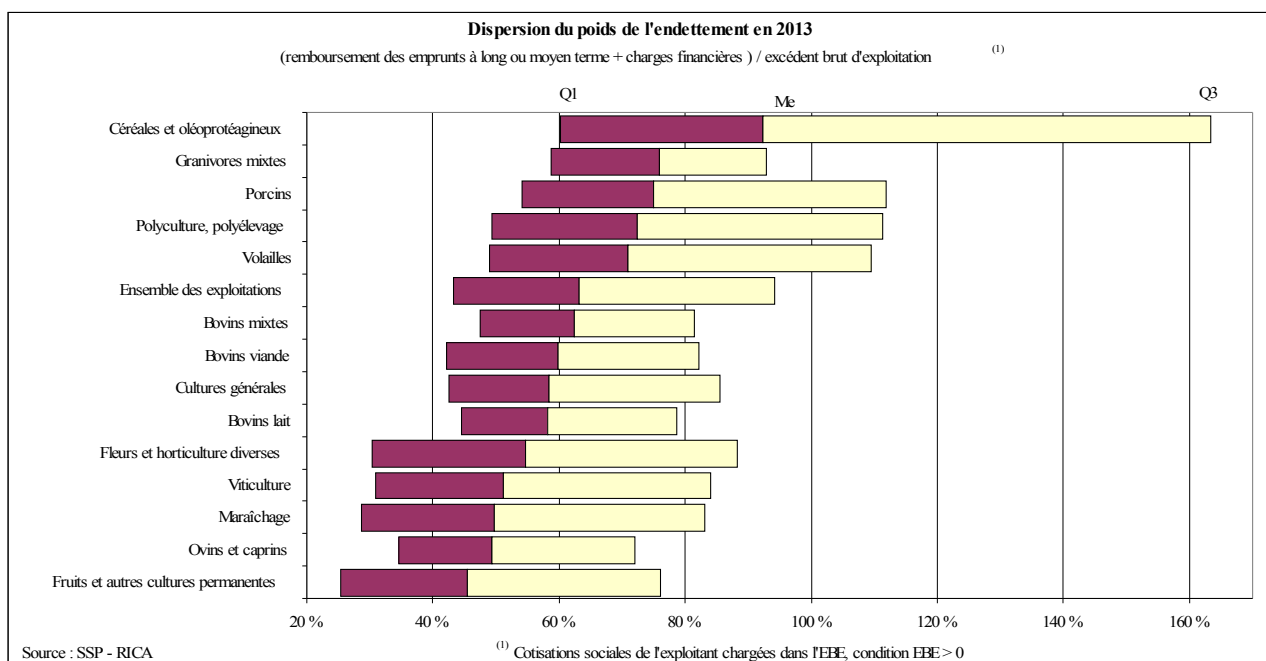
Les remboursements d'emprunts à long ou à moyen terme, 26 400 euros en moyenne, augmentent de 6,4 % par rapport à 2012. Ils augmentent dans la plupart des orientations, sauf pour les « Fleurs et horticulture diverses » et « Porcins ».

Le poids de l'endettement est calculé comme le rapport entre la somme des remboursements (emprunts à long ou moyen terme et charges financières) et l'excédent brut d'exploitation net des cotisations sociales de l'exploitant<sup>1</sup>. Le poids de l'endettement s'élève à près de 54 % en 2013, après 40 % en 2012. L'alourdissement du poids de l'endettement provient pour l'essentiel de la forte diminution de l'excédent brut d'exploitation (-17,5%) mais aussi de l'augmentation des cotisations sociales de l'exploitant et des remboursements d'emprunts.



<sup>1</sup> Conformément aux règles comptables habituelles, les cotisations sociales de l'exploitant sont intégrées ici parmi les charges d'exploitation. Elles sont donc prises en compte dans le dénominateur.

Le poids de l'endettement varie sensiblement selon l'orientation : la médiane est inférieure à 45 % dans les orientations « Fruits et autres cultures permanentes », « Fleurs et horticulture diverses » et « Viticulture », alors qu'elle dépasse 70 % en « Porcins », « Granivores mixtes » et « Céréales et oléoprotéagineux ». La dispersion du poids de l'endettement au sein de chacune des orientations est élevée, ainsi en « Polyculture polyélevage » l'intervalle interquartile dépasse 62 points.



**Les prélèvements privés, nets des cotisations sociales de l'exploitant, retrouvent en 2013 un niveau proche de leur moyenne de longue période après avoir augmenté entre 2010 et 2012**

Les prélèvements privés, nets des cotisations sociales de l'exploitant, s'établissent à 29 400 euros en moyenne. Ils sont en baisse de 16,4 % par rapport à 2012 (-20 % en grandes cultures) après avoir nettement progressé entre 2010 et 2012.



## Encadré 1 : Subventions<sup>2</sup> d'exploitation

### **Un poids des aides dans le RCAI variable selon les productions et les années**

En 2013, les subventions d'exploitation s'élèvent en moyenne à 31 000 € par exploitation et représentent 84 % du RCAI. Cependant, ce montant moyen masque des disparités selon les orientations. Pour les exploitations spécialisées en viticulture ou horticulture, le poids des subventions dans le RCAI est inférieur à 10 % : ces productions bénéficient en moyenne de moins de 5 000 € de subventions par exploitation. En maraîchage et arboriculture, le niveau des subventions d'exploitations est également inférieur à la moyenne (respectivement 10 000 et 15 000 €), avec peu de paiements découplés pour ces productions.

Pour les grandes cultures, essentiellement du fait des droits à paiements uniques, le niveau des subventions d'exploitation est plus élevé. Ainsi, pour l'orientation cultures générales (plantes sarclées, légumes de plein champ), les subventions d'exploitation s'élèvent à 46 000 €. Compte-tenu d'un RCAI élevé aussi en 2013, le poids des aides dans le RCAI n'est toutefois que de 54 %. Dans l'orientation céréales, oléagineux, protéagineux (COP), les subventions s'élèvent à 38 000 € en moyenne. Ces subventions représentent, en 2013, 1,7 fois le RCAI compte tenu la forte baisse du RCAI induite par la chute des prix des céréales. Au cours des trois années précédentes (2010-2011-2012), les subventions représentaient en moyenne 68 % du RCAI dans cette orientation.

En 2013, le niveau moyen des subventions est également élevé pour les élevages bovins viande : 42 000 €, du fait des paiements uniques mais aussi de la PMTVA (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes). Les subventions sont en moyenne égales à 1,8 fois le RCAI, en 2013. elles étaient également 1,9 fois supérieures au RCAI sur la période 2010-2012, compte-tenu du niveau structurellement bas du RCAI dans cette orientation.

Bien que les aides à la production de granivores soit historiquement faibles, les exploitations spécialisées en porcins ont néanmoins perçu en 2013 20 000 € de subventions (15 000 € pour l'orientation volailles), soit la moitié du RCAI, essentiellement du fait des DPU : ces exploitations ne sont pas complètement « hors sol » et disposent de surfaces éligibles aux aides découplées. Enfin, pour les exploitations laitières, les subventions d'exploitations représentent, en 2013, 33 000 €, soit 84 % du RCAI, subventions qui sont en grande partie liées aux paiements uniques.

2013, moyennes en € par exploitation	% des aides dans le RCAI	RCAI	Subvention d'exploitations	dont paiements uniques	dont aides couplées	ICHN	PHAE	Autres MAE
Céréales, oléagineux, protéagineux	169%	22 700	38 400	35 300	1 100	100	0	600
Cultures générales	54%	85 900	46 400	41 800	1 300	100	0	700
Maraîchage	23%	44 600	10 400	1 200	800	0	0	0
Fleurs et horticulture diverse	8%	25 400	2 100	500	0	0	0	0
Viticulture	9%	45 800	3 900	2 100	100	100	0	100
Fruits et autres cultures perm.	34%	43 900	15 000	5 700	400	700	0	100
Bovins lait	84%	39 600	33 100	26 200	1 100	2 700	1 000	800
Bovins viande	179%	23 400	41 900	21 600	11 200	4 300	3 100	900
Bovins mixtes	112%	43 300	48 300	35 000	5 900	3 700	1 500	1 100
Ovins et caprins	162%	23 800	38 500	17 000	7 600	8 200	2 600	800
Porcins	51%	39 800	20 200	16 900	1 100	500	200	200
Volailles	56%	26 800	15 100	12 100	1 000	300	100	500
Granivores mixtes	71%	45 000	32 100	24 700	4 300	1 500	400	600
Polyculture, polyélevage	126%	33 500	42 200	33 700	4 100	1 300	400	1 000
<b>Total</b>	<b>84%</b>	<b>36 500</b>	<b>30 500</b>	<b>22 900</b>	<b>2 900</b>	<b>1 700</b>	<b>700</b>	<b>600</b>

Source : SSP RICA 2013

*N.B. : lorsque la part des aides dans le RCAI est supérieure à 100 %, le RCAI est négatif sans subventions.*

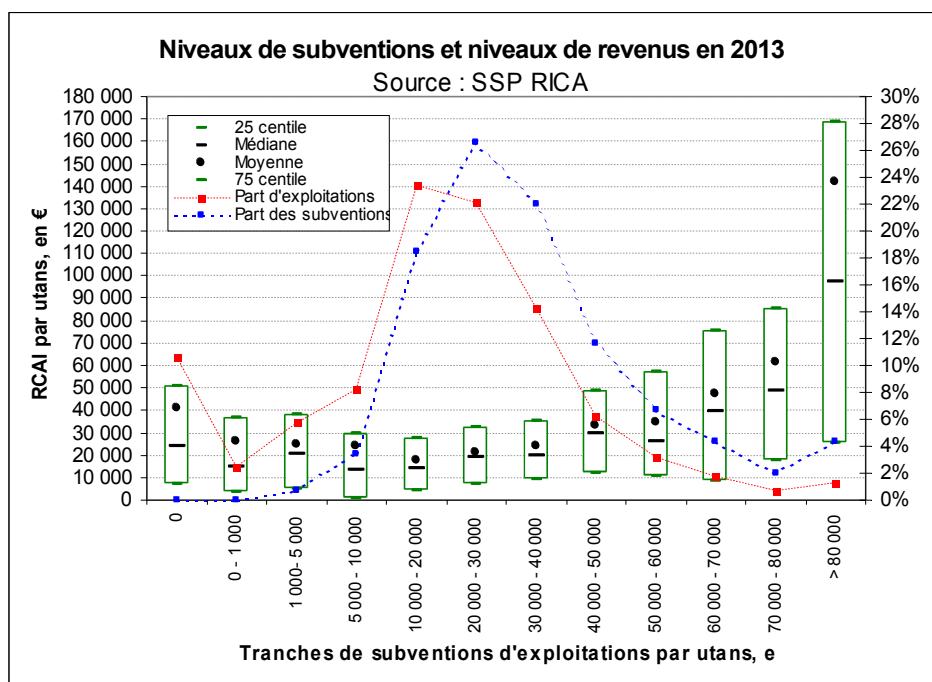
2 Hors aides à l'investissement

## Comparaison des niveaux de subventions et des niveaux de résultats

En 2013, 11 % des exploitations « moyennes et grandes » n'ont pas perçu de subventions d'exploitation (surtout des exploitations spécialisées en viticulture et en maraîchage-horticulture). Le niveau de résultat est très variable pour ces exploitations : un quart ont un RCAI par Utans inférieur à 7 000 €, alors que celui-ci est supérieur à 50 000 € pour le quart supérieur des exploitations. Si l'on exclut les exploitations qui ne bénéficient pas de subventions, la moyenne des subventions d'exploitation perçues est de 34 000 € par exploitation (contre 31 000 € pour l'ensemble des exploitations).

C'est à partir de 10 000 € de subventions par Utans que les niveaux de résultats ont tendance à augmenter avec les subventions perçues. Toutefois, plus les niveaux de subventions perçues sont élevés, plus la dispersion des résultats est grande, et ce particulièrement à partir de 60 000 € de subventions par Utans (soit 4 % des bénéficiaires mais 11 % du total des subventions).

Ainsi, en 2013, par exemple, l'intervalle inter-quartile du RCAI par Utans de ceux qui ont perçu entre 60 et 70 k€ d'aides est de 67 000 € : un quart a un résultat inférieur à 8 300 € ; et le quart supérieur a un résultat supérieur à 75 000 €. L'intervalle interquartile est de 144 000 € pour ceux ayant perçu plus de 80 000 € de subventions. En effet, en 2013, parmi les bénéficiaires de niveaux élevés de subventions, les situations sont contrastées selon les productions, avec des niveaux pouvant être relativement bas en céréales, oléoprotéagineux, ou très élevés pour d'autres grandes cultures.



### Note de lecture :

En 2013, dans 23 % des exploitations, le niveau de subventions est compris entre 10 000 et 20 000 € par UTANS. Ces exploitations ont perçu 18 % de l'enveloppe d'aide.

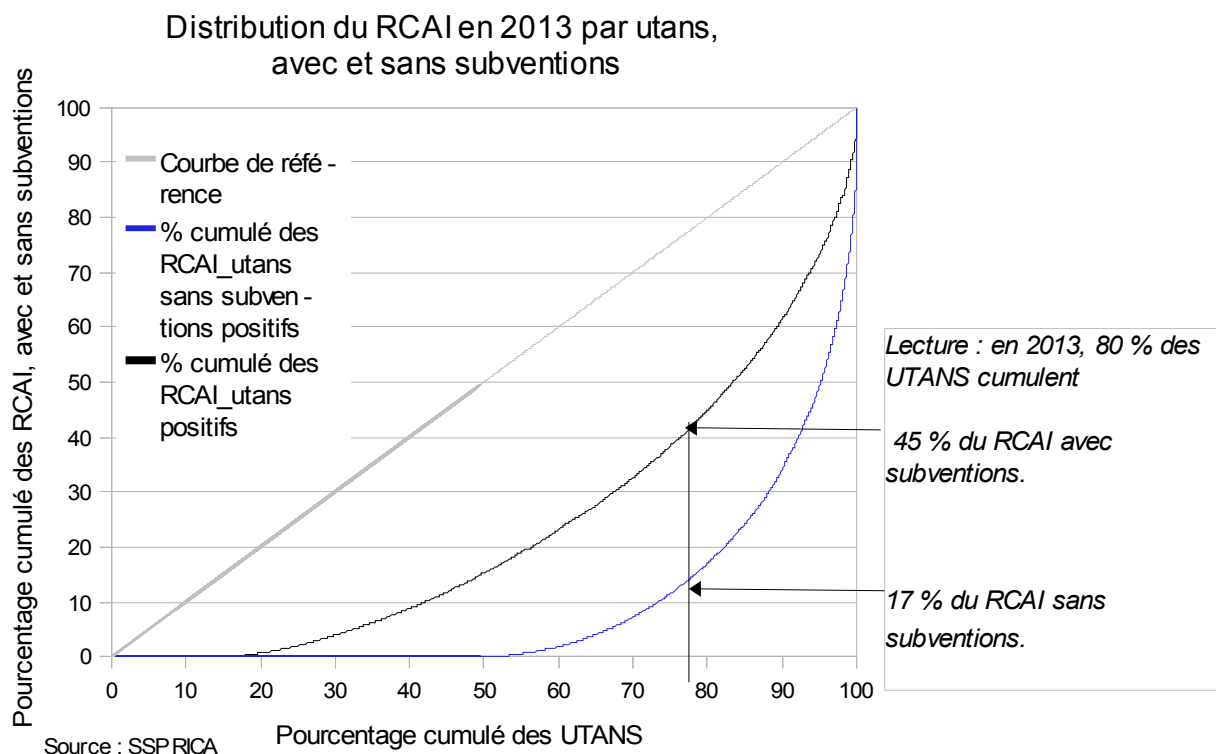
Le niveau de RCAI par UTANS est pour ces exploitations en moyenne de 17 000 € par utans, avec le premier quartile à 4000 € par utans et le troisième quartile à 27 000 € par utans.

## Distribution des résultats avec et sans subventions

D'un point de vue global, les subventions d'exploitation tendent à réduire la dispersion du RCAI par Utans. Le coefficient de GINI, indicateur synthétique de concentration, qui vaudrait 0 si chaque unité de travail non salariée avait le même RCAI, est égal, en 2013, à 0,81 si l'on considère le RCAI par Utans avant subventions. Il n'est plus que de 0,51 si l'on considère le RCAI par Utans avec

subventions<sup>3</sup>.

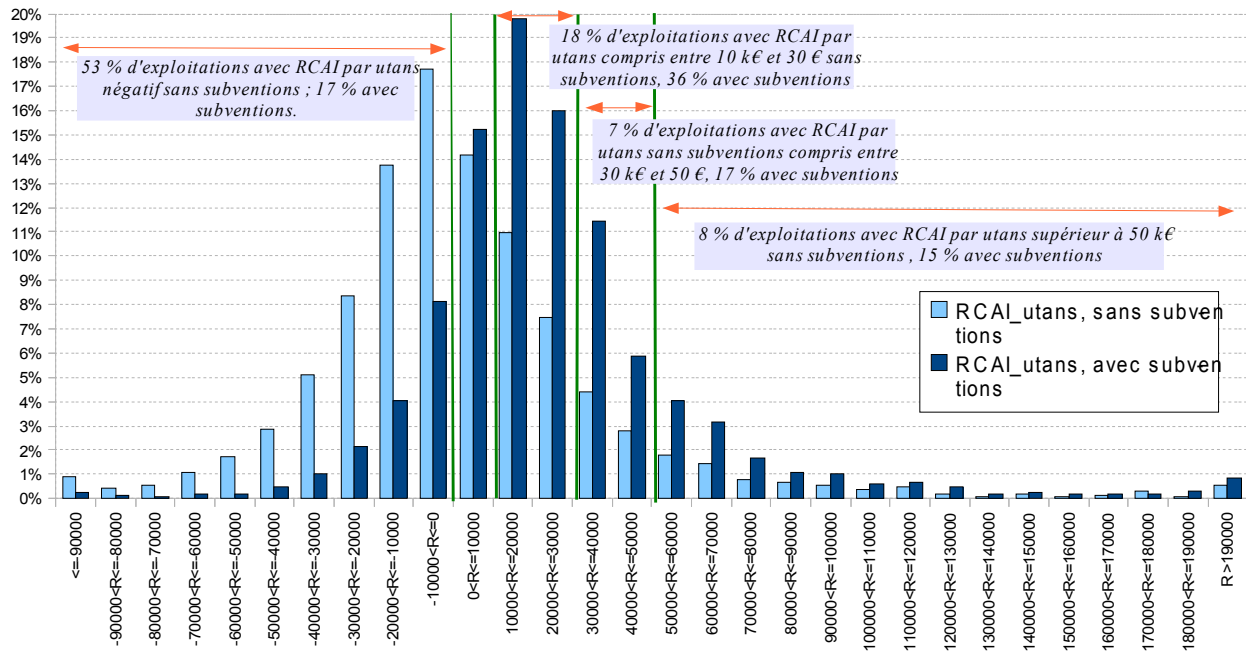
Les courbes de distribution des RCAI par Utans avec et sans subventions d'exploitations, dites courbes de Lorenz illustrent également cette redistribution. Ainsi, en 2013, 80 % des exploitations totaliseraient 17 % du RCAI par Utans sans subventions, contre 48 % avec subventions d'exploitations.



Sans ces subventions, plus de la moitié des exploitations (53%) auraient un RCAI négatif en 2013, contre 17 % après subventions. La part des exploitations avec un RCAI par Utans compris entre 10 k€ et 30 k€ est de 18 % sans subventions, mais de 36 % avec subventions ; la part de celles avec un RCAI par Utans compris entre 30 k€ et 50 k€ est de 7 % sans subventions, contre 17 % avec. Pour celles avec un RCAI par Utans supérieur à 50 000 €, la part est de, 8 % sans subventions, contre 15 % avec subventions.

3 Coefficient calculé à l'aide de la formule de Brown. Pour le calcul des cumuls, les RCAI négatifs sont considérés comme nuls.

Distribution des exploitations selon le niveau de RCAI par utans, avec et sans subventions  
 SSP\_RICA, 2013, France métropolitaine



## Encadré 2

### Comparaison du RCAI à d'autres indicateurs économiques

Au delà du RCAI, d'autres indicateurs utiles à l'analyse de la situation économique des exploitations peuvent être construits. Ces indicateurs sont principalement de deux types : des indicateurs qui s'appuient sur le compte de résultat et décrivent la formation de celui-ci ; des indicateurs déduits du bilan qui apportent par exemple des informations sur le financement de l'investissement, par le recours à l'autofinancement ou à l'endettement.

#### Les indicateurs de résultats

La **valeur ajoutée nette (VAN)** est égale à la différence entre les produits et les charges consommées au cours du processus de production, après déduction des amortissements et avant subventions. Cet indicateur mesure le montant disponible pour la rémunération des facteurs de production : terre, travail et capital. Le RCAI est, quant à lui, calculé après déduction de la rémunération du travail salarié, des produits et charges financières (intérêts : rémunération du capital "loué"), des fermages, et avec subventions, afin d'indiquer un solde restant pour la rémunération du travail des non salariés et du capital qu'ils détiennent. Inférieure au RCAI entre 2003 et 2007 (écart moyen de 2 300 € sur cette période), la valeur ajoutée nette est depuis très proche du RCAI.

Le **résultat de l'exercice** est un autre indicateur intéressant pour l'analyse. Par rapport au RCAI, il intègre les plus ou moins-values de cessions d'actifs. Dans le RCAI, les dotations aux amortissements permettent de tenir compte de l'usure des biens. Cependant, certains biens peuvent être revendus à une valeur supérieure à leur valeur nette comptable, entraînant la constatation de plus-values. Le résultat de l'exercice est supérieur

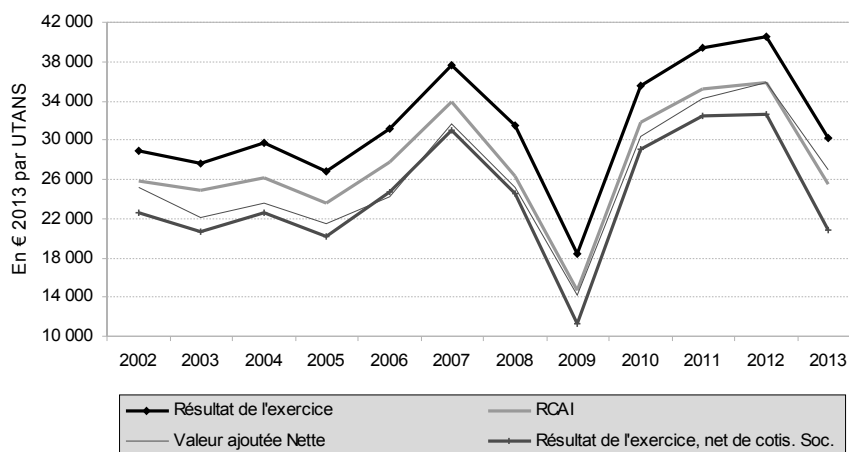
au RCAI (en moyenne de 3 800 € sur la période 2002-2013). Ces deux indicateurs évoluent dans le même sens mais l'écart a toutefois tendance à se creuser : il est passé de 3 100 € en 2002 à 4 700 € en 2013 (atteignant 7 000 € pour l'orientation céréales, oléoprotéagineux et 7 800 € en autres grandes cultures), avec un pic à 5 200 € en 2008. Le résultat de l'exercice peut par ailleurs être calculé après déduction des **cotisations sociales des actifs non salariés**, en moyenne de 7 100 € par Utans sur la période 2002-2013. Néanmoins, l'analyse d'un résultat de l'exercice "brut" de cotisations se justifie par le fait qu'elles constituent, dans une certaine mesure, une part de revenu différé.

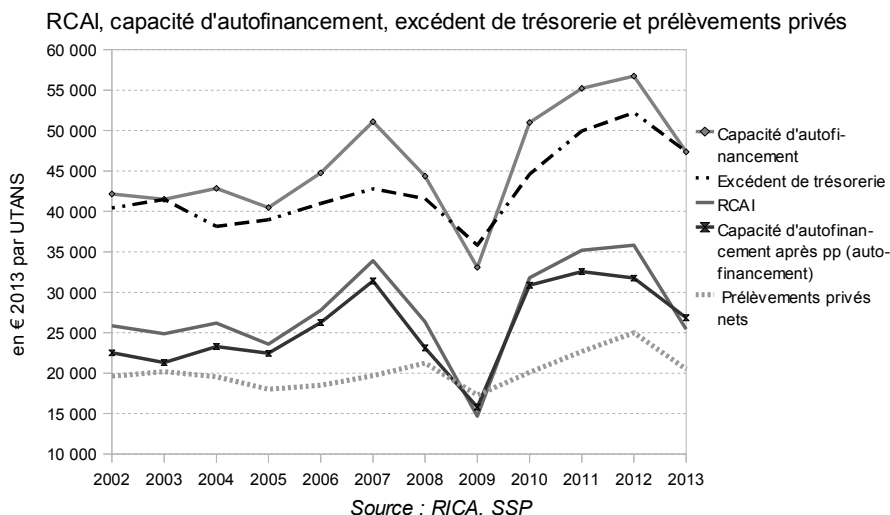
#### Les indicateurs de situation financière

Les dotations aux amortissement déduites du RCAI ne se traduisent pas par des flux monétaires effectifs. La **capacité d'autofinancement** traduit en revanche une *ressource financière potentielle*, correspondant schématiquement au résultat de l'exercice auquel on rajoute les dotations aux amortissements. Bien que la CAF et le RCAI suivent les mêmes évolutions, l'écart se creuse depuis 2002 : la différence entre ces deux indicateurs était de 16 300 € en 2002 (en € 2013 par Utans), contre 19 200 € en 2013.

RCAI, Valeur ajoutée et résultat de l'exercice

Source : RICA, SSP



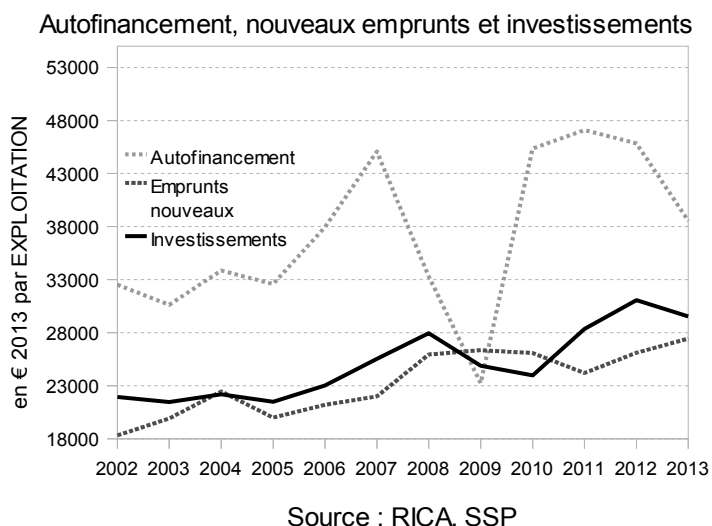


Une partie des ressources comptabilisées dans la capacité d'autofinancement n'est toutefois pas directement disponible du fait de l'immobilisation des stocks, des créances etc. **L'excédent de trésorerie**, qui correspond au solde des produits effectivement encaissés et des charges effectivement décaissées, est davantage un indicateur de "liquidité" des exploitations agricoles, au sens où il mesure un flux effectif de trésorerie généré au cours de l'exercice d'exploitation. L'excédent de trésorerie connaît des variations de moins grande ampleur que celles observées pour la CAF ou le RCAI, même si les évolutions vont dans le même sens depuis 2005.

Les **prélèvements privés nets** (i.e. le solde entre les prélèvements et les apports privés) peuvent constituer un indicateur complémentaire de la rémunération que les non salariés retirent des activités agricoles. Les prélèvements privés dépendent des arbitrages réalisés dans l'utilisation des ressources dégagées par l'exploitation. Leur évolution est beaucoup moins fluctuante que celle du RCAI<sup>4</sup>.

L'**autofinancement** de l'exercice s'obtient en déduisant de la capacité d'autofinancement les prélèvements privés. Sur la période 2010-2012, l'autofinancement est quasiment stable du fait de la progression des prélèvements privés.

On peut également analyser l'évolution des **investissements** par exploitation mesurés par le solde des acquisitions et des cessions. La tendance est à la hausse depuis 2005.

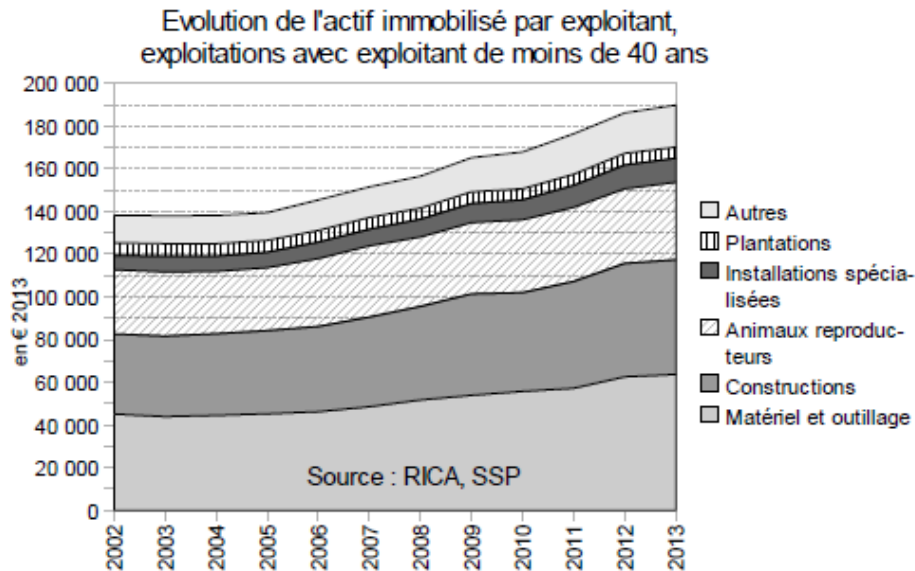


4 Comme le RCAI ne reflète pas une situation financière effective, on peut avoir des exploitants qui ont des prélèvements positifs alors que le RCAI est négatif (cas de 10 % des exploitations en 2013), ou au contraire qui apportent plus qu'ils ne prélèvent tout en ayant un RCAI positif (12 % des cas en 2013).

### Encadré 3

#### Hausse de l'actif immobilisé pour les jeunes agriculteurs

En 2013, l'actif immobilisé par exploitant, hors foncier, est en moyenne de 190 000 € pour les exploitations dans lesquelles il y a un jeune agriculteur (exploitant de moins de 40 ans). Cet actif est en hausse de 37 % depuis 2002.



Note de lecture : le graphique représente l'évolution de l'actif moyen immobilisé par exploitant ; pour les exploitations dans lesquelles il y a au moins un exploitant âgé de moins de 40 ans.

Pour les formes sociétaires, privilégiées pour les installations, l'actif moyen immobilisé par exploitant, hors foncier, dans les exploitations dans lesquelles il y a un jeune agriculteur, a augmenté de 40 % : il est passé de 140 000 € en 2002 à 196 000 € en 2013. En 2013, cet actif est de 8 300 € à l'hectare hors foncier, les montants étant toutefois très variables selon les productions : 1 400 €/ha (et 159 000 € par exploitant) en céréales, oléoprotéagineux, 17 600 €/ha (et 169 000 € par exploitant) en viticulture, 3 900 €/ha (et 205 000 € par exploitant) en bovins lait, par exemple.

L'analyse du montant du capital mobilisé pour une installation en agriculture à partir d'informations comptables issues du RICA comporte toutefois certaines limites. En particulier, l'actif immobilisé est enregistré différemment selon le statut juridique de l'exploitation. L'actif immatériel est par ailleurs difficile à évaluer et les biens enregistrés à l'actif sont enregistrés avec une dépréciation temporelle progressive (amortissements linéaires) qui ne correspond pas nécessairement à la dépréciation réelle de la valeur des biens.

Tableau 1

**Caractéristiques générales et résultats des exploitations en 2013**

Valeurs moyennes par exploitation et pourcentages d'évolution par rapport à 2012 en valeur réelle

	Ensemble		Céréales et oléoprotéagineux		Cultures générales		Maraîchage		Fleurs et horticulture diverses		Viticulture		Fruits et autres cultures permanentes	
	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.
Echantillon	6 461		976		489		148		184		913		279	
Population	301 480		52 588		18 540		4 292		6 267		45 226		7 361	
<b>Caractéristiques physiques</b>														
Surface agricole utilisée (en ha)	88,1	+0,7	124,8	+0,4	123,6	+0,3	10,1	+2,2	5,2	-2,6	23,7	-0,5	30,3	+1,1
dont : SAU en fermage	72,4	+0,3	107,0	-0,1	114,9	+0,2	6,5	+3,5	3,2	-4,6	16,1	-1,9	20,5	+1,3
Effectifs animaux (en UGB)	86,4	-0,3	6,7	-10,8	11,8	+3,6	0,1	+11,5	0,1	+0,0	0,3	-3,3	2,8	-8,2
Nombre d'UTA	2,1	+0,2	1,4	-0,5	2,4	+1,2	5,0	+0,1	4,1	-3,9	2,9	+1,1	4,4	+3,7
dont : UTA non salariées	1,4	-0,6	1,2	-0,7	1,4	+0,1	1,6	-0,6	1,4	-1,6	1,3	-1,6	1,5	-0,9
<b>Financement et éléments du bilan (millier d'euros)</b>														
Capacité d'autofinancement	68,0	-18,0	55,1	-45,1	132,9	-11,9	73,8	-17,4	45,2	-14,3	69,4	-1,6	69,2	-0,4
- Prélèvements privés	42,6	-9,0	46,4	-16,0	79,4	-16,4	46,3	-24,7	34,8	-5,8	45,8	-14,8	41,0	+10,3
= Autofinancement	25,3	-30,6	8,7	-79,7	53,5	-4,0	27,5	-1,0	10,4	-32,7	23,6	+41,5	28,2	-12,4
Actif immobilisé	259,1	+1,5	209,2	+2,4	318,9	+2,9	164,1	-2,5	113,9	-6,0	224,8	+3,1	170,4	+3,3
Actif circulant	175,2	-1,8	144,9	-10,5	233,4	+2,0	110,9	+1,9	95,8	-5,5	378,2	-0,7	139,1	+6,1
Stocks	105,4	-1,7	73,8	-7,7	98,0	+3,2	29,0	+1,4	40,3	-7,8	286,2	-2,3	37,1	+8,0
Capitaux propres	258,2	-1,1	219,4	-7,0	314,2	+5,5	108,8	+0,9	75,8	-9,5	412,2	+0,8	169,1	+4,5
Endettement total	177,6	+1,9	136,2	+3,5	240,1	-1,1	168,3	-2,0	134,9	-3,7	192,5	+0,5	141,8	+4,2
<b>Soldes intermédiaires de gestion (milliers d'euros)</b>														
<b>Ventes et autoconsommation</b>	201,4	-3,6	149,5	-19,6	308,2	-2,1	315,7	-4,1	275,9	-4,6	215,7	+1,3	214,6	+3,9
- Achats d'animaux	8,7	+1,8	1,3	-27,8	5,9	+16,2	0,0	-100,0	0,1	-100,0	0,0	-15,9	0,3	-41,9
= <b>Ventes et autoconsommation nette des achats d'animaux</b>	192,7	-3,8	148,1	-19,6	302,3	-2,4	315,7	-4,1	275,8	-4,6	215,7	+1,3	214,4	+4,0
+ Production stockée	0,4	-90,8	-5,3	-322,1	1,7	-54,6	-0,3	-128,1	-0,9	#####	-4,3	-124,2	2,9	+251,6
+ Production immobilisée	3,5	-9,8	1,0	-1,9	5,6	+13,7	2,7	+241,8	1,2	-22,6	4,5	-5,8	5,7	-7,7
+ Produits divers	4,7	+8,7	4,8	+4,0	9,0	+10,4	3,3	+14,3	4,2	-18,2	4,0	+5,6	5,4	+12,1
= <b>Production de l'exercice</b>	201,3	-5,2	148,6	-22,3	318,6	-2,7	321,5	-3,5	280,4	-5,4	219,9	+0,2	228,4	+6,1
+ Rabais, remises, ristournes obtenus	0,4	+6,7	0,9	+14,3	1,1	+20,1	0,8	-14,8	0,1	-53,7	0,1	-15,1	0,1	+25,5
- Charges d'approvisionnement	79,3	+2,4	72,5	+4,7	109,8	+4,4	93,9	-1,6	108,4	-6,9	35,4	-0,6	39,3	+6,4
- Autres achats et charges externes (n. c. fermages)	52,6	+1,5	40,2	+0,2	70,3	+5,8	83,0	+5,4	55,9	-1,8	55,5	+2,1	67,7	+5,6
= <b>Valeur ajoutée</b>	69,9	-16,3	36,9	-55,4	139,6	-10,8	145,3	-9,0	116,2	-5,7	129,1	-0,5	121,5	+6,2
+ Remboursement forfaitaire TVA	0,0	+32,9	0,0	+27,2	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
+ Subventions d'exploitation	30,5	-3,9	38,4	-3,3	46,4	-2,4	10,4	-6,4	2,1	-7,4	3,9	-10,0	15,0	-14,3
+ Indemnités d'assurance	2,3	+35,3	4,0	+43,7	4,3	+38,8	1,5	+6,2	1,0	-15,7	2,1	+94,4	3,9	+42,1
- Fermages	14,1	+2,6	15,8	+0,8	25,3	+1,6	4,9	+2,4	3,8	+20,8	21,9	+5,5	9,0	+2,9
- Impôts et taxes	2,2	-0,7	2,3	-2,7	3,8	-2,8	2,5	+34,2	1,5	-10,3	3,4	-2,1	1,8	+0,6
- Charges de personnel	14,7	+4,2	4,1	+1,0	25,0	+3,0	73,2	-0,1	65,5	-0,3	38,2	+5,8	57,6	+9,0
= <b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	71,7	-17,5	57,2	-44,6	136,1	-11,6	76,6	-16,9	48,4	-13,4	71,7	-4,2	71,9	+0,9
+ Transferts de charge	0,3	+2,2	0,5	+16,8	1,0	+22,3	0,4	+10,6	0,3	-26,7	0,4	-6,3	0,4	-33,6
- Dotations aux amortissements	31,1	+2,3	32,0	+4,0	46,3	+5,1	28,9	-0,9	20,2	-7,0	22,2	+0,8	25,5	+1,1
= <b>Résultat d'exploitation</b>	41,0	-28,0	25,6	-64,5	90,8	-18,0	48,1	-23,7	28,5	-17,4	49,9	-6,3	46,9	+0,5
+ Produits financiers	0,7	-6,5	1,0	+2,9	1,9	-8,8	0,8	+80,2	0,4	+22,1	0,3	+7,1	0,6	+4,4
- Charges financières	5,1	-3,5	4,0	-5,1	6,9	-0,7	4,3	-7,8	3,4	-15,0	4,4	-9,5	3,6	-6,1
= <b>Résultat courant avant impôts (RCAI)</b>	36,5	-30,3	22,7	-67,0	85,9	-18,9	44,6	-24,2	25,4	-17,3	45,8	-5,9	43,9	+1,2
+ Plus ou moins valeur sur cession d'actifs immobilisés	5,0	+0,2	7,9	-11,0	9,3	-8,2	0,8	-45,1	0,7	-15,6	2,7	-4,7	1,8	+17,8
+ Quote-part des sub. d'inv. affectée à l'exercice	1,3	+1,1	0,3	-14,6	0,8	+12,9	4,0	+6,0	1,6	+15,4	1,3	+10,5	3,0	-5,3
+ Profits et charges exceptionnels	0,3	+44,9	0,4	+128,9	0,7	-4,7	0,3	-70,0	-0,4	-240,8	1,4	NS	-0,2	-123,7
= <b>Résultat de l'exercice</b>	43,2	-26,6	31,2	-60,3	96,7	-17,7	49,7	-23,8	27,3	-17,6	51,2	-2,5	48,6	-0,9
Résultat courant avant impôts par unité de travail annuel	25,5	-29,8	18,6	-66,8	61,9	-19,0	28,6	-23,7	17,8	-15,9	35,8	-4,3	30,1	+2,1

e : nombre inférieur à 50 euros ou pourcentage inférieur à 0,05 % (en valeur absolue)

/// : sans objet ou non significatif

° UGB : unité de gros bétail, 1 UGB équivaut à une vache laitière, une brebis-mère à 0,18 UGB.

°° UTA : unité de travail annuel, 1 UTA équivaut à la quantité de travail agricole fournie par une personne occupée à plein temps pendant l'année

Source : SSP - RICA 2012 et 2013 provisoire



Tableau 1

## Caractéristiques générales et résultats des exploitations en 2013

Valeurs moyennes par exploitation et pourcentages d'évolution par rapport à 2012 en valeur réelle

	Bovins lait		Bovins viande		Bovins mixtes		Ovins et caprin		Porcins		Volailles		Granivores mixtes		Polyculture, polyélevage	
	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.	2013	% évo.
Echantillon	1 009		632		238		350		148		159		115		805	
Population	45 873		32 957		8 610		13 684		5 773		12 199		5 543		36 246	
<b>Caractéristiques physiques</b>																
Surface agricole utilisée (en ha)	91,3	+0,8	106,4	+0,8	127,3	+0,7	95,8	+1,2	66,4	+1,6	44,5	+2,4	88,6	+1,8	121,5	+0,7
dont : SAU en fermage	79,0	+0,7	77,2	+1,1	112,2	+0,2	58,9	+0,7	55,5	+0,7	33,8	+1,6	75,3	+2,3	104,7	+0,4
Effectifs animaux (en UGB)	98,6	+2,5	115,3	-0,2	167,3	+3,4	82,7	-0,0	459,4	-1,0	541,0	-0,6	263,9	+1,4	96,3	+0,6
Nombre d'UTA	1,9	-0,7	1,4	+0,0	2,0	-2,2	1,6	-0,9	2,4	+1,6	1,6	+1,9	2,2	+1,2	2,0	+1,6
dont : UTA non salariées	1,7	-1,5	1,3	-0,4	1,8	-0,8	1,5	-0,8	1,5	+1,9	1,3	+1,6	2,0	+0,5	1,6	+0,4
<b>Financement et éléments du bilan (millier d'euros)</b>																
Capacité d'autofinancement	75,5	-0,9	44,5	-9,1	85,2	-4,3	45,5	-8,0	84,9	-24,5	58,2	-17,9	83,3	-15,9	73,2	-23,7
- Prélèvements privés	40,8	-0,9	24,1	-8,7	49,4	+27,4	27,3	-5,6	54,7	+24,8	32,6	-13,0	51,3	-0,5	45,4	-5,7
= Autofinancement	34,8	-0,9	20,4	-9,5	35,9	-28,5	18,3	-12,3	30,2	-59,4	25,6	-24,9	32,0	-33,9	27,8	-41,7
Actif immobilisé	312,9	+0,8	266,3	+1,9	389,9	+1,8	199,7	+1,4	366,9	-0,6	219,5	-2,9	317,2	+3,9	311,0	+2,3
Actif circulant	117,5	+2,5	108,5	-0,2	173,5	+3,3	82,0	-2,7	231,5	-0,8	98,9	-5,9	168,7	+2,3	163,0	-1,0
Stocks	64,7	+2,0	70,2	+1,2	111,2	+3,7	34,1	+0,5	182,8	-1,3	46,7	-4,0	110,5	+3,3	91,1	-0,6
Capitaux propres	236,3	+1,2	259,2	+0,8	325,7	-0,0	184,3	-0,9	209,7	-6,4	105,9	-4,3	235,7	-1,5	263,3	-2,3
Endettement total	195,3	+1,3	116,3	+1,6	237,1	+4,2	97,9	+2,1	391,4	+2,6	214,0	-3,7	253,3	+8,5	212,3	+5,3
<b>Soldes intermédiaires de gestion (milliers d'euros)</b>																
<b>Ventes et autoconsommation</b>	190,9	+3,7	85,8	-1,3	219,9	+2,7	91,4	+0,4	576,3	-0,5	344,2	-3,9	354,1	+1,1	212,1	-5,0
- Achats d'animaux	4,0	+3,6	6,9	-2,3	16,4	+0,9	2,9	-9,5	32,5	+2,5	59,3	-1,7	33,7	+17,2	12,2	+9,4
= <b>Ventes et autoconsommation nette d'animaux</b>	186,9	+3,7	78,9	-1,2	203,5	+2,9	88,5	+0,8	543,7	-0,6	284,8	-4,4	320,3	-0,2	199,9	-5,8
+ Production stockée	5,7	-4,5	4,7	-19,6	10,7	-10,5	1,6	-59,5	-2,4	-110,4	-0,5	-120,8	6,8	-31,0	2,9	-36,1
+ Production immobilisée	3,9	-17,5	1,8	+47,2	3,8	-6,9	2,5	+25,9	12,0	-71,7	3,1	-5,6	11,1	+17,8	4,4	+2,4
+ Produits divers	1,7	+34,5	1,3	-2,8	1,7	+17,4	0,9	+8,6	3,7	+35,9	5,1	+21,1	2,5	+0,5	5,0	+11,7
= <b>Production de l'exercice</b>	198,2	+3,2	86,7	-1,8	219,3	+2,0	93,5	-0,8	557,1	-7,6	292,5	-5,2	340,3	-0,7	212,2	-6,0
+ Rabais, remises, ristournes obtenus	0,2	-6,5	0,1	+12,9	0,2	-21,4	0,1	+10,5	0,6	+125,7	0,2	-35,9	0,4	+39,5	0,5	-1,9
- Charges d'approvisionnement	77,4	+5,4	38,3	-1,5	95,6	+4,6	42,9	-0,9	353,0	+0,6	178,0	-1,4	186,4	+5,1	93,5	+5,4
- Autres achats et charges externes (n. c. fermages)	+1,3	31,8	+1,3	62,3	+3,7	32,6	+3,9	93,2	-17,9	54,3	+0,4	79,2	+5,0	60,1	+4,6	
= <b>Valeur ajoutée</b>	64,0	+2,4	16,7	-7,6	62,2	-3,5	18,1	-8,3	111,5	-19,6	60,5	-18,7	75,6	-15,9	59,1	-26,1
+ Remboursement forfaitaire TVA	0,0		0,0		0,0		0,0	+64,5	0,0	0,0		0,0		0,0		
+ Subventions d'exploitation	33,1	-3,4	41,9	-6,0	48,3	-3,7	38,5	-4,0	20,2	-0,4	15,1	-0,9	32,1	-4,1	42,2	-3,2
+ Indemnités d'assurance	1,3	+18,2	1,0	+2,9	1,9	+16,8	0,9	+2,1	0,9	+80,8	1,7	+43,1	2,9	+119,9	3,2	+25,1
- Fermages	11,6	+1,8	9,3	+2,1	15,0	+1,2	5,9	+3,0	10,1	+5,6	5,6	+0,3	12,6	+1,2	15,4	+2,3
- Impôts et taxes	1,7	+1,2	1,2	+3,4	2,1	-0,3	1,1	-0,0	2,9	+2,0	1,7	+5,0	2,2	+10,8	2,3	-0,5
- Charges de personnel	4,0	+13,2	1,9	+3,9	3,5	-4,5	2,6	+4,5	23,0	+3,6	5,6	+6,1	5,0	-0,5	8,4	+5,0
= <b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	81,1	-0,2	47,2	-8,4	91,8	-4,0	47,9	-6,8	96,5	-22,5	64,5	-18,1	90,9	-14,8	78,4	-22,1
+ Transferts de charge	0,2	-19,8	0,1	-5,0	0,3	+18,9	0,2	-2,0	0,3	+9,4	0,3	+43,7	0,2	-9,5	0,2	-22,1
- Dotations aux amortissements	35,9	+3,2	20,9	+0,9	42,0	+1,1	21,8	+1,5	44,7	+1,9	31,3	+1,4	39,0	+0,1	39,7	+2,4
= <b>Résultat d'exploitation</b>	45,3	-2,8	26,4	-14,6	50,1	-7,8	26,3	-12,3	52,1	-35,4	33,4	-30,8	52,1	-22,0	38,9	-38,7
+ Produits financiers	0,5	-5,0	0,4	-44,6	0,5	+2,6	0,2	-3,4	0,6	+7,8	0,4	-6,6	0,6	-0,2	0,8	-8,7
- Charges financières	6,2	-0,5	3,4	-1,4	7,3	-1,0	2,7	+2,6	12,9	-0,9	7,0	-6,4	7,7	-2,5	6,3	-2,3
= <b>Résultat courant avant impôts (RCAI)</b>	39,6	-3,2	23,4	-16,9	43,3	-8,7	23,8	-13,7	39,8	-41,4	26,8	-34,8	45,0	-24,8	33,5	-41,1
+ Plus ou moins valeur sur cession d'actifs immobilisés	4,7	+1,2	4,0	+7,1	6,4	+52,8	3,1	+67,5	3,6	+61,5	2,2	-24,6	7,5	+6,5	7,1	+8,1
+ Quote-part des sub. d'inv. affectée à l'exercice	2,0	+0,5	1,0	-13,0	2,2	-6,4	1,6	-5,5	1,7	+28,8	1,1	+6,7	2,0	+0,2	1,5	+1,1
+ Profits et charges exceptionnels	0,1	-88,2	0,1	+703,2	-0,1	-122,9	0,0	-90,8	0,4	+173,9	0,1	+113,2	-0,7	#####	0,1	+28,1
= <b>Résultat de l'exercice</b>	46,3	-3,6	28,6	-13,5	51,8	-3,9	28,4	-9,6	45,5	-36,6	30,2	-31,2	53,8	-22,6	42,1	-35,1
Résultat courant avant impôts par unité d'année	23,4	-1,7	18,3	-16,5	23,9	-7,9	16,1	-12,9	26,8	-42,5	20,5	-35,8	23,1	-24,6	21,0	-42,1

e : nombre inférieur à 50 euros ou pourcentage inférieur à 0,05 % (en valeur absolue)

/// : sans objet ou non significatif

° UGB : unité de gros bétail, 1 UGB équivaut à une vache laitière, une brebis-mère à 0,18 UGB.

\*\* UTA : unité de travail annuel, 1 UTA éq

Source : SSP - RICA 2012 et 2013 provisoire

Tableau 2

## Situation financière des exploitations en 2012 et 2013

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

Tableau de financement simplifié	Ensemble		Céréales et oléoprotéagineux		Cultures générales		Maraîchage		Fleurs et horticulture diverse		Viticulture		Fruits et autres cultures permanentes	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
<b>Résultat courant avant impôts</b>	51,3	36,1	68,9	22,9	109,1	89,2	57,1	43,7	34,8	29,0	47,6	45,2	44,0	44,9
+ Dotation aux amortissements	30,0	30,9	30,0	31,5	44,8	47,5	26,5	26,5	23,3	21,9	21,5	21,9	25,2	25,7
+ Charges et produits exceptionnels	0,3	0,4	0,2	0,4	0,7	0,6	1,0	0,3	0,3	-0,4	0,0	1,5	0,9	-0,2
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	81,6	67,4	99,2	54,9	154,6	137,3	84,6	70,5	58,4	50,5	69,2	68,6	70,1	70,4
- Prélèvements privés	47,4	43,5	53,8	45,6	98,3	82,8	58,6	44,5	40,0	38,0	53,0	45,5	36,9	41,0
<b>= Autofinancement</b>	34,2	23,9	45,3	9,3	56,4	54,5	26,0	26,0	18,4	12,5	16,2	23,1	33,2	29,3
+ Cessions d'immobilisations	9,3	9,3	15,3	13,4	17,4	16,3	2,2	2,0	1,7	1,4	8,6	4,8	4,3	3,3
+ Subventions d'équipement reçues	1,3	1,2	0,0	0,1	0,7	0,8	4,4	1,3	0,8	1,4	2,5	2,7	3,5	3,0
+ Nouvelles dettes financières	33,5	34,4	28,7	31,4	49,6	51,7	18,9	17,5	14,0	18,1	33,9	34,1	21,4	24,9
+ Variation des dettes auprès des tiers	1,4	1,3	1,9	-0,2	2,7	-3,7	-0,6	1,8	2,3	1,3	-0,1	1,8	-0,9	5,7
+ Diminution de trésorerie nette		2,4		7,2		0,7		10,5						
<b>= Total des ressources</b>	79,7	72,5	91,3	61,2	126,7	120,4	50,8	59,1	37,1	34,7	61,0	66,4	61,5	66,3
Acquisitions d'immobilisations	40,9	40,1	47,0	44,1	69,1	65,7	22,8	25,1	13,2	16,0	29,2	32,5	29,4	33,8
+ Augmentation des animaux reproducteurs	0,9	1,0	-0,6	-0,3	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1
+ Charges à répartir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
+ Remboursements des dettes financières	31,4	32,6	26,8	28,5	43,8	48,2	22,6	24,0	24,5	22,5	35,1	32,6	21,2	23,8
+ Variation des stocks	3,0	-1,0	4,9	-5,6	6,9	3,8	0,7	0,6	-1,7	-3,2	-1,7	-4,4	-1,8	3,1
+ Variation des créances auprès des tiers	2,4	-0,1	8,0	-5,4	0,6	2,8	1,3	9,6	-3,8	-5,4	-2,0	2,5	8,3	2,8
+ Variation des comptes de régularisation	0,1	-0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,1	-0,2	0,2	0,1	-0,4
+ Augmentation de trésorerie nette	0,9		4,9		6,4		3,5		4,8	4,7	0,6	2,9	4,6	3,3
<b>= Total des emplois</b>	79,7	72,5	91,3	61,2	126,7	120,4	50,8	59,1	37,1	34,7	61,0	66,4	61,5	66,3
Variation du fonds de roulement net	5,0	-4,8	16,2	-18,0	11,3	9,6	6,1	-2,3	-2,9	-5,1	-3,2	-0,5	12,1	3,1
Variation du besoin en fonds de roulement	4,1	-2,5	11,4	-10,8	4,9	10,3	2,7	8,1	-7,8	-9,8	-3,8	-3,4	7,4	-0,3
Variation de trésorerie nette	0,9	-2,4	4,8	-7,3	6,3	-0,7	3,4	-10,5	4,8	4,7	0,6	2,9	4,6	3,4
Investissement total	32,5	31,8	31,1	30,4	51,6	49,2	20,5	23,1	11,5	14,6	20,7	27,7	24,8	30,3
Excédent de trésorerie d'exploitation	75,7	68,5	89,5	67,9	147,1	124,8	83,3	62,8	67,0	62,1	68,6	65,8	59,0	67,0

Bilan 2013	Ouv. Clôture		Ouv. Clôture		Ouv. Clôture		Ouv. Clôture		Ouv. Clôture		Ouv. Clôture		Ouv. Clôture	
	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture	Ouv.	Clôture
<b>Actif immobilisé</b>	251,6	257,5	200,1	206,5	315,8	327,4	142,8	140,2	125,0	118,4	215,2	223,8	165,2	172,0
Terrains	39,5	41,5	47,0	50,0	28,2	29,5	16,3	16,1	12,7	14,6	74,5	80,2	22,5	22,7
Aménagements terrains	2,2	2,3	3,4	3,4	2,4	2,9	1,5	1,3	1,9	1,6	1,3	1,4	1,3	1,2
Constructions	52,8	52,5	16,4	16,8	45,5	47,7	44,8	40,8	45,8	42,3	40,4	42,2	27,5	28,6
Installations spécialisées	11,2	11,3	6,2	6,0	17,9	18,5	31,1	30,5	31,6	29,3	4,8	4,8	14,6	17,0
Matériel	74,2	76,5	95,1	98,0	127,1	131,1	38,8	40,3	20,3	18,2	39,5	40,8	45,4	46,9
Plantations (y compris forêt)	7,6	7,6	0,4	0,3	0,8	1,1	0,5	0,5	1,6	1,6	40,2	40,1	38,8	38,8
Animaux reproducteurs	42,6	43,7	5,7	5,4	6,2	6,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	1,9	1,7
Autres immobilisations	21,5	22,2	25,9	26,4	87,8	90,6	9,7	10,5	11,1	10,8	14,1	13,8	13,3	15,0
<b>Actif circulant</b>	176,4	174,5	159,7	144,4	233,3	239,5	98,2	100,8	108,4	103,2	381,5	381,7	133,9	143,2
Stocks et en-cours	106,5	105,6	79,3	73,8	96,9	100,8	26,7	27,3	45,3	42,1	293,8	289,4	34,8	37,9
dont animaux circulants	21,0	21,4	2,7	2,6	5,5	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,9	1,3
Valeurs réalisables	40,7	41,4	42,6	39,5	85,5	90,3	30,2	30,4	29,3	27,8	58,0	60,6	59,6	61,9
Valeurs disponibles	29,2	27,6	37,8	31,1	50,9	48,5	41,3	43,2	33,7	33,3	29,7	31,8	39,5	43,4
Régularisation actif	1,6	1,7	1,6	1,5	2,4	2,8	2,1	1,8	1,3	1,3	1,5	1,8	1,6	1,6
<b>Total actif</b>	429,5	433,7	361,4	352,4	551,5	569,8	243,1	242,9	234,7	222,9	598,2	607,3	300,7	316,8
Capitaux propres	256,9	256,2	233,1	218,5	302,7	320,5	96,0	97,6	82,7	75,4	410,3	416,9	163,6	172,4
<b>Total endettement</b>	172,5	177,2	128,2	133,9	248,5	248,6	147,1	145,3	151,8	147,4	187,8	190,2	137,1	144,0
Dettes à long ou moyen terme	112,8	114,1	84,9	87,3	167,7	171,5	85,1	80,4	81,9	76,5	87,6	87,6	79,4	80,9
Emprunts à court terme	6,4	6,8	3,8	4,3	7,4	7,1	4,3	2,5	8,0	8,9	13,3	14,7	5,9	5,5
Autres dettes financières à - 1 an	8,1	9,7	4,7	7,5	8,5	8,7	4,4	7,3	5,8	4,6	13,2	12,4	5,1	5,2
Dettes auprès de tiers	45,3	46,6	34,9	34,7	64,9	61,2	53,2	55,0	56,1	57,4	73,8	75,5	46,8	52,5
Régularisation passif	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,7	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4
<b>Total passif</b>	429,5	433,7	361,4	352,4	551,5	569,8	243,1	242,9	234,7	222,9	598,2	607,3	300,7	316,8

e : nombre inférieur à 50 euros (en valeur absolue)

Champ : exploitations présentes dans l'échantillon en 2012 et 2013

Source : SSP - RICA 2012 et 2013 provisoire

Champ : exploitations avec PBS &gt; 25 000 euros.

Tableau 2

## Situation financière des exploitations en 2012 et 2013

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

Tableau de financement simplifié	Bovins lait		Bovins viande		Bovins mixtes		Ovins et caprins		Porcins		Volailles		Granivores mixtes		Polyculture polyélevage	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
<b>Résultat courant avant impôts</b>	40,8	39,8	27,7	23,2	46,0	42,3	27,2	23,7	68,4	40,4	42,2	27,9	60,2	45,9	57,9	33,9
+ Dotation aux amortissements	34,3	35,7	20,3	20,6	39,5	40,2	19,8	20,3	43,0	44,2	31,3	32,0	36,3	36,6	39,7	41,2
+ Charges et produits exceptionnels	0,5	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,3	-0,9	0,1	0,0	-0,8	0,0	0,0
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>75,7</b>	<b>75,6</b>	<b>48,0</b>	<b>44,0</b>	<b>85,6</b>	<b>82,5</b>	<b>47,4</b>	<b>44,0</b>	<b>111,5</b>	<b>84,9</b>	<b>72,6</b>	<b>60,1</b>	<b>96,4</b>	<b>81,8</b>	<b>97,6</b>	<b>75,1</b>
- Prélèvements privés	41,4	41,3	26,3	24,2	37,0	47,4	30,3	28,9	46,5	58,3	40,2	35,3	52,2	52,3	49,0	46,6
<b>= Autofinancement</b>	<b>34,3</b>	<b>34,2</b>	<b>21,8</b>	<b>19,9</b>	<b>48,6</b>	<b>35,1</b>	<b>17,1</b>	<b>15,1</b>	<b>65,0</b>	<b>26,6</b>	<b>32,4</b>	<b>24,8</b>	<b>44,3</b>	<b>29,5</b>	<b>48,6</b>	<b>28,6</b>
+ Cessions d'immobilisations	8,7	9,4	5,7	6,5	8,8	12,4	3,4	4,9	3,7	5,7	4,8	4,3	8,4	9,5	10,9	14,6
+ Subventions d'équipement reçues	1,8	1,5	0,5	0,4	0,9	1,4	2,0	1,8	1,4	2,4	1,4	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1
+ Nouvelles dettes financières	39,4	37,1	20,3	21,8	38,9	52,4	16,4	16,4	88,8	61,8	32,1	24,2	36,5	54,3	41,0	45,7
+ Variation des dettes auprès des tiers	3,3	2,5	-0,5	0,7	-0,6	2,7	1,6	1,8	7,3	3,8	-1,1	-2,2	7,3	3,5	1,6	4,0
+ Diminution de trésorerie nette	2,6	0,4	0,7	1,1	0,9	1,3	2,3	1,1	4,5	8,9		5,6		9,7	1,2	5,8
<b>= Total des ressources</b>	<b>90,1</b>	<b>85,1</b>	<b>48,4</b>	<b>50,2</b>	<b>97,6</b>	<b>105,2</b>	<b>42,7</b>	<b>41,1</b>	<b>170,7</b>	<b>109,4</b>	<b>69,5</b>	<b>57,7</b>	<b>97,6</b>	<b>107,5</b>	<b>104,3</b>	<b>99,9</b>
Acquisitions d'immobilisations	48,8	41,8	24,0	25,5	46,6	50,9	23,7	25,5	70,1	47,1	32,5	28,4	41,9	52,9	54,8	55,5
+ Augmentation des animaux reproducteurs	3,0	3,5	1,2	3,3	6,8	5,5	-0,1	0,7	3,6	-0,3	0,8	0,7	4,9	2,8	1,5	2,6
+ Charges à répartir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
+ Remboursements des dettes financières	34,6	36,3	19,5	20,5	39,0	45,5	16,3	16,4	72,2	67,8	30,3	31,8	43,5	43,7	38,5	40,0
+ Variation des stocks	2,1	1,5	3,8	1,4	3,9	4,9	2,4	0,4	16,7	-1,0	2,9	-1,6	5,2	4,0	5,4	0,2
+ Variation des créances auprès des tiers	1,5	1,8	-0,2	-0,5	0,5	1,9	0,3	-1,8	7,2	-4,3	3,0	-1,6	1,0	3,5	4,0	1,5
+ Variation des comptes de régularisation	0,0	0,1	0,0	0,0	0,6	-3,3	0,2	0,0	0,8	0,0	-0,4	-0,1	0,3	0,5	0,0	0,1
+ Augmentation de trésorerie nette											0,3		0,9			
<b>= Total des emplois</b>	<b>90,1</b>	<b>85,1</b>	<b>48,4</b>	<b>50,2</b>	<b>97,6</b>	<b>105,2</b>	<b>42,7</b>	<b>41,1</b>	<b>170,7</b>	<b>109,4</b>	<b>69,5</b>	<b>57,7</b>	<b>97,6</b>	<b>107,5</b>	<b>104,3</b>	<b>99,9</b>
Variation du fonds de roulement net	-2,2	0,5	3,5	-0,8	4,7	-0,6	-1,1	-4,3	13,0	-18,0	6,9	-6,6	0,0	-5,1	6,7	-8,1
Variation du besoin en fonds de roulement	0,4	0,9	4,2	0,3	5,7	0,7	1,4	-3,2	17,4	-8,9	6,6	-1,1	-1,0	4,5	7,9	-2,5
Variation de trésorerie nette	-2,6	-0,3	-0,7	-1,1	-1,0	-1,3	-2,4	-1,2	-4,4	-9,1	0,3	-5,5	1,0	-9,6	-1,2	-5,7
Investissement total	43,1	35,9	19,5	22,3	44,6	43,9	20,2	21,3	70,0	41,1	28,6	24,9	38,3	46,3	45,4	43,5
Excédent de trésorerie d'exploitation	71,5	72,2	43,7	40,6	73,0	79,8	45,3	44,8	68,4	96,7	71,1	63,7	89,9	72,5	88,4	75,0

Bilan 2013	Ouvert.		Clôture		Ouvert.		Clôture		Ouvert.		Clôture		Ouvert.		Clôture		Ouvert.		Clôture	
<b>Actif immobilisé</b>	305,7	310,8	259,1	264,9	375,9	386,1	187,9	191,9	357,1	357,7	227,1	222,2	296,6	311,0	310,0	319,6				
Terrains	22,0	23,1	43,0	43,9	31,5	32,3	36,0	37,4	26,3	27,0	22,9	23,6	15,8	16,0	35,2	36,4				
Aménagements terrains	2,0	2,1	1,4	1,5	3,2	3,1	1,4	2,1	3,2	3,5	1,9	2,0	3,1	3,1	2,9	2,9				
Constructions	87,5	85,6	44,6	43,2	92,1	88,3	44,6	45,2	162,0	154,7	81,9	78,9	85,2	87,8	61,0	60,6				
Installations spécialisées	17,2	17,5	3,8	3,7	14,9	14,8	6,9	6,9	17,3	17,3	17,9	17,2	11,4	11,6	15,1	15,8				
Matériel	83,1	84,1	48,8	51,8	89,4	96,8	49,9	50,4	67,0	72,5	78,7	75,8	80,6	86,8	104,1	108,5				
Plantations (y compris forêt)	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,6	0,0	0,0	3,0	3,0				
Animaux reproducteurs	76,4	79,8	110,7	114,0	129,9	135,4	42,5	43,2	56,8	56,5	13,0	13,7	85,0	87,8	61,1	63,7				
Autres immobilisations	17,4	18,4	6,7	6,8	14,8	15,5	6,5	6,5	24,3	25,9	10,3	10,5	15,6	18,0	27,6	28,7				
<b>Actif circulant</b>	113,1	116,6	106,4	107,0	167,4	174,3	80,7	79,1	228,2	228,1	106,1	100,6	147,3	151,9	168,9	168,6				
Stocks et en-cours	62,5	64,0	67,8	69,1	108,4	113,3	32,6	33,0	179,8	178,8	49,2	47,6	96,9	100,9	95,2	95,4				
dont animaux circulants	26,9	28,5	44,4	44,5	64,5	69,4	11,8	11,7	130,4	129,4	29,8	28,3	57,6	61,2	32,2	32,8				
Valeurs réalisables	30,3	32,8	19,1	18,6	32,5	34,3	24,6	23,3	34,9	30,0	35,6	36,4	32,0	36,0	41,3	43,9				
Valeurs disponibles	20,3	19,8	19,5	19,3	26,5	26,7	23,5	22,7	13,5	19,2	21,4	16,7	18,4	15,0	32,3	29,3				
Régularisation actif	1,7	1,8	0,7	0,7	2,7	2,5	0,7	0,7	2,6	3,0	1,8	1,8	2,6	3,1	1,9	2,0				
<b>Total actif</b>	<b>420,4</b>	<b>429,2</b>	<b>366,2</b>	<b>372,6</b>	<b>545,9</b>	<b>562,9</b>	<b>269,3</b>	<b>271,6</b>	<b>587,9</b>	<b>588,8</b>	<b>335,0</b>	<b>324,7</b>	<b>446,6</b>	<b>466,1</b>	<b>480,8</b>	<b>490,2</b>				
Capitaux propres	229,6	234,5	255,0	258,7	323,5	326,2	179,2	178,8	215,2	203,8	111,3	107,3	223,2	221,8	274,1	269,9				
<b>Total endettement</b>	<b>190,7</b>	<b>194,5</b>	<b>111,1</b>	<b>113,8</b>	<b>222,4</b>	<b>233,5</b>	<b>89,9</b>	<b>92,7</b>	<b>372,6</b>	<b>384,5</b>	<b>223,7</b>	<b>217,1</b>	<b>223,3</b>	<b>244,2</b>	<b>206,4</b>	<b>220,1</b>				
Dettes à long ou moyen terme	140,9	141,9	79,6	80,1	156,4	161,1	63,5	63,3	241,0	243,4	159,5	150,2	154,6	164,2	143,1	148,2				
Emprunts à court terme	5,7	5,4	2,8	3,5	6,9	9,0	2,4	2,7	24,9	16,5	3,4	5,1	7,2	8,2	5,1	5,7				
Autres dettes financières à - 1 an	5,9	6,6	4,6	5,4	7,7	9,1	3,6	4,5	41,5	55,6	11,7	15,0	16,7	23,5	9,1	13,1				
Dettes auprès de tiers	38,2	40,7	24,2	24,8	51,4	54,2	20,4	22,2	65,2	69,0	49,0	46,8	44,8	48,3	49,0	53,0				
Régularisation passif	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	3,2	0,2	0,2	0,1	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0	0,2	0,3				
<b>Total passif</b>	<b>420,4</b>	<b>429,2</b>	<b>366,2</b>	<b>372,6</b>	<b>545,9</b>	<b>562,9</b>	<b>269,3</b>	<b>271,6</b>	<b>587,9</b>	<b>588,8</b>	<b>335,0</b>	<b>324,7</b>	<b>446,6</b>	<b>466,1</b>	<b>480,8</b>	<b>490,2</b>				

e : nombre inférieur à 50 euros (en valeur absolue)

Champ : exploitations présentes dans l'échantillon en 2012 et 2013

Source SSP - RICA 2012 et 2013 provisoire

Champ : exploitations avec PBS &gt; 25 000 euros.

## Méthodologie

### Avertissement :

*A partir de l'exercice comptable 2010, les résultats du réseau d'information comptable agricole (RICA) sont présentés selon la nouvelle typologie des exploitations agricoles, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1242/2008 de la Commission, en cohérence avec ceux du recensement de l'agriculture 2010.*

*Les données du RICA, enquête européenne, peuvent être dépendantes des différences de taux d'inflation entre pays. Afin d'assurer une cohérence entre les données des actifs immobilisés acquis à des époques différentes, une réévaluation de ce type d'actif était appliquée dans les États membres, y compris en France, jusqu'en 2010. Cette procédure a été abandonnée au niveau communautaire. Depuis cette date, les résultats du RICA français sont donc calculés sans appliquer cette réévaluation des bilans. Cette réforme accroît la cohérence des résultats du RICA avec ceux liés à la mise en œuvre des règles comptables en France.*

### Le RICA

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une opération communautaire de recueil d'informations comptables auprès de 82 000 exploitations agricoles de l'Union européenne. Réalisée dans les 27 États membres selon des définitions et des règles communes, elle permet de comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture. Cet échantillon représente près de 5 millions d'exploitations, qui constituent 96 % du potentiel économique de l'agriculture communautaire. En France métropolitaine, le RICA couvre le champ des exploitations dont le produit brut standard est supérieur à 25 000 euros, soit en 2013 301 480 exploitations. Sur la métropole, l'échantillon total enquêté en 2013 regroupe 7 315 exploitations. L'échantillon provisoire exploité pour ce rapport comprend 6 461 exploitations, soit 88 % de l'échantillon. Les évolutions du résultat courant avant impôts (RCAI) sont exprimées en valeur réelle à l'aide de l'indice du prix du produit intérieur brut.

### Méthodes de collecte et concepts

Le RICA recueille chaque année des données **comptables** et extra-comptables auprès d'exploitations sélectionnées par échantillonnage (méthode des quotas). Quand l'exploitation dispose d'une comptabilité, celle-ci est harmonisée selon les règles du RICA et donc soumise à des retraitements (recours aux amortissements linéaires, inscription de toutes les terres en propriété au bilan, par exemple) puis complétée par des données extra-comptables (temps de travail, surfaces, nombre d'animaux, etc.). Une comptabilité RICA est établie spécifiquement s'il n'en existe pas (exploitation au forfait non sujette à la tenue d'une comptabilité). Le travail est en général confié à des centres de gestion et de comptabilité spécialisés : centres d'économie rurale du réseau CER France, associations dépendant du réseau AS, divers autres centres comptables, experts-comptables, et de façon marginale, écoles d'agriculture, centres de recherche et agents de l'administration.

Comme il s'agit d'informations individuelles, on peut constituer des sous-ensembles répondant à différents critères, en fonction des objectifs d'étude poursuivis. Les résultats individuels sont étendus à l'ensemble du champ en utilisant un système de **pondération** basé sur le rapprochement du nombre des exploitations de l'échantillon avec celui de l'univers 2013. Ce dernier est obtenu à partir d'une extrapolation pour l'année 2013 des données des recensements de l'agri-

culture 2000 et 2010. Un poids est calculé pour chacune des strates résultant du croisement des trois critères : orientation technico-économique (OTEX) - région – taille économique (CDEX).

Les concepts du RICA sont proches de ceux de la comptabilité d'entreprise, définis par le Plan comptable agricole, lui-même adapté du Plan comptable général. Un rapprochement important des concepts et des principes d'évaluation a été opéré lors de l'établissement de la nouvelle base 1995 des comptes macroéconomiques agricoles, et notamment des comptes par OTEX. Ainsi, sans lui être identique, le **résultat courant avant impôt (RCAI)**, indicateur central du RICA, est proche du **résultat net d'entreprise agricole**.

Comme les comptes macroéconomiques, mais sans inclure les subventions liées aux produits dans la valeur de la production, le RICA classe en subventions d'exploitation la plupart des aides prévues par la Politique agricole commune (PAC) : droits à paiement unique, aides à la restructuration du vignoble, primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes, indemnité compensatoire de handicap naturel, prime à l'herbe, etc. Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exercice ouvrant le droit, dès lors qu'elles sont connues et certaines. Si le montant de la créance n'a pas pu être estimé à la clôture de l'exercice, les subventions sont enregistrées lors de l'encaissement sur l'exercice suivant. Les aides comme la dotation aux jeunes agriculteurs sont par contre classées en subvention d'investissement.

Les principales divergences avec les comptes macroéconomiques concernent les règles d'évaluation des immobilisations (animaux reproducteurs...), celles des stocks (animaux circulants, engrais...), et le traitement des primes et indemnités d'assurance.

***Les chiffres relatifs à l'année 2013 sont calculées à partir d'un échantillon comprenant 88 % des exploitations enquêtées. Ils pourront donc être révisés à la marge lorsque la totalité de l'échantillon pourra être exploité.***

***Les évolutions des données monétaires sont exprimées, sauf mention explicite, en valeur 2013 : les données des années antérieures sont corrigées à l'aide des indices du prix du PIB.***

### **Les indicateurs de résultat**

Le **résultat courant avant impôts (RCAI)** est la différence entre les produits et les charges courantes. Il constitue une forme de résultat permettant de rémunérer le travail non salarié et les capitaux propres (contrairement aux règles traditionnelles comptables et fiscales, les charges sociales de l'exploitant ne sont toutefois pas déduites du résultat dans le RICA). Le RCAI prend en compte à la fois des charges qui se traduisent par des flux financiers effectifs et des charges calculées ne donnant pas lieu à des décaissements (les amortissements). Pour appréhender les ressources financières potentielles, il est nécessaire de ne pas intégrer les charges calculées. De fait, les analystes s'intéressent souvent à la **capacité d'autofinancement** qui diffère du RCAI principalement par le fait que ne sont pas déduits les amortissements et que sont intégrés les charges et des produits à caractère exceptionnel, peu élevés en moyenne. La capacité d'autofinancement est la ressource essentielle du tableau de financement.

*Pour d'autres analyses, l'excédent brut d'exploitation (EBE) peut être préféré. À la différence de la capacité d'autofinancement, l'EBE n'intègre ni les charges et produits financiers, ni les charges et produits exceptionnels. Il exprime un flux de trésorerie potentiel généré par les opérations d'exploitation, avant rémunération des apporteurs externes de capitaux.*

## Partie II

# INDICATEURS PREVISIONNELS DE RÉSULTATS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR 2014

- estimations au 15 décembre 2014 -

---

En 2014, le résultat courant avant impôts (RCAI) des exploitations moyennes et grandes s'établirait, en moyenne, à 24 400 euros par actif non salarié, soit un niveau légèrement inférieur à son niveau de 2013 (- 5 %). Ce résultat serait en repli de 25 % par rapport à la moyenne des trois dernières années compte-tenu des résultats, historiquement élevés, de 2011 et 2012, et de 11 % par rapport à la moyenne de longue période (2000-2013).

Les résultats seraient en baisse par rapport à 2013 dans une majorité d'orientations, à l'exception de la viticulture et des élevages bovins lait et ovin/caprin. L'année 2014 est en effet marquée par une baisse des prix à la production pour la plupart des productions animales et végétales.

Dans les productions végétales, le repli des prix de l'énergie et de ceux des engrais permettraient de contenir la hausse des coûts de production. Les évolutions du résultat dépendraient donc en grande partie de celles de la valeur de la production.

Après une légère baisse en 2013, les récoltes de céréales ainsi que d'oléagineux et de protéagineux se redressent en 2014 mais ne permettraient pas de compenser la nette dépréciation des prix. Dans ces conditions, le résultat moyen des exploitations spécialisées en grandes cultures s'établirait à 17 500 euros par actif non salarié en 2014. Il serait nettement inférieur au niveau moyen élevé des années 2011-2013 (49 200 euros) et en repli de 52 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Les aléas climatiques ont diversement affecté les autres productions végétales.

En arboriculture fruitière, la récolte des espèces à noyau (pêche, abricot) serait plus abondante en 2014 qu'en 2013 mais leurs prix ont enregistré une forte baisse. Seule la cerise verrait la valeur de sa production progresser en 2014. Le résultat moyen de l'ensemble des exploitations fruitières reculerait donc à 13 400 euros. Il serait inférieur de plus de 50 % au niveau moyen 2011-2013 et de 43 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Dans les exploitations maraîchères, les surfaces cultivées sont en léger recul et les prix sont également en baisse, entraînant une diminution de la production en valeur. Le résultat moyen des exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture s'établirait à 21 300 euros. Il serait inférieur de 4,5 % au niveau moyen 2011-2013 et de 12 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Avec une récolte en forte hausse par rapport à celles exceptionnellement basses de 2012 et 2013 et des stocks réduits, la production viticole s'accroîtrait. Les prix resteraient bien orientés sur la campagne et permettraient au résultat moyen des exploitations viticoles d'atteindre 46 200 euros en 2014, soit une hausse de 12 % par rapport au niveau moyen 2011-2013 et de 17 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Dans les exploitations d'élevage, le volume de la plupart des productions animales est en hausse, ou reste stable, à l'exception des volailles.

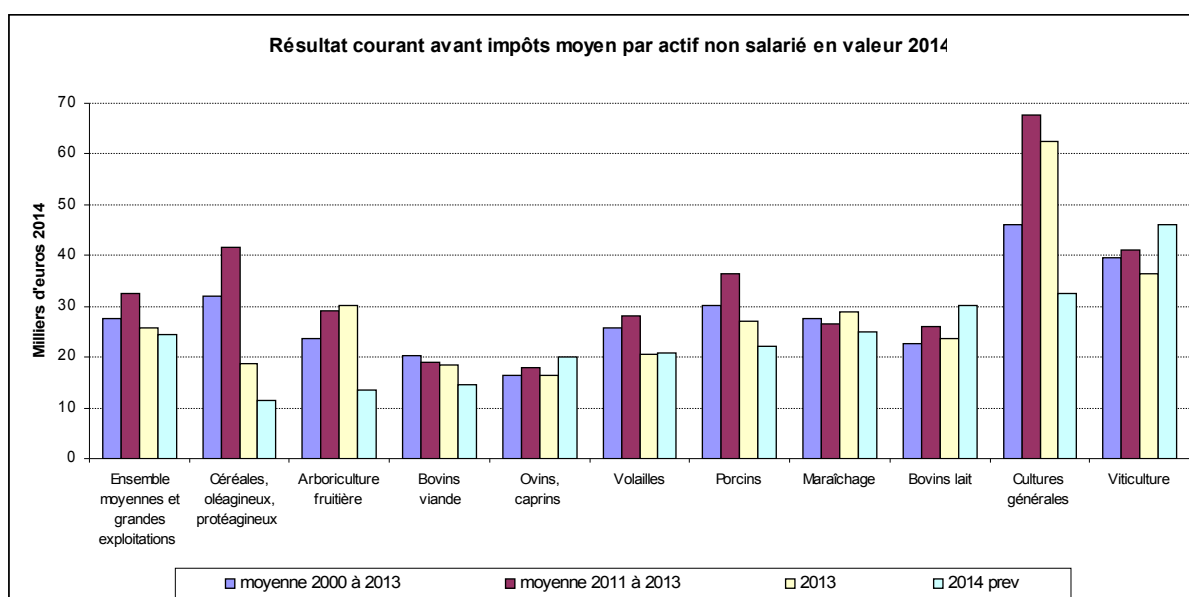
Les prix des animaux d'élevage herbivore sont orientés à la baisse. En revanche, le prix du lait a été

dynamique et la collecte orientée à la hausse. Le coût de l'alimentation animale a, quant à lui, amorcé un repli au cours de 2014. Dans les exploitations spécialisées dans les bovins lait, la valeur de la production augmenterait de façon soutenue sous l'effet conjugué de la hausse de la production et des prix. Le résultat par actifs non salariés s'établirait à 30 100 euros. Il serait supérieur de 16 % à la moyenne 2011-2013 et de 34 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Avec le recul des prix, les élevages spécialisés en bovins pour la viande verraient leur revenu reculer à 14 500 euros, un niveau inférieur de près de 25 % à la moyenne observée en 2011-2013 et de 29 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013). En revanche, la situation s'améliorerait dans les élevages ovins et caprins grâce à une légère hausse des prix et une revalorisation des subventions ; le résultat moyen atteindrait 20 000 euros. Il serait en hausse de 11 % par rapport à la moyenne des trois dernières années et de 22 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Dans les exploitations avicoles, la situation est contrastée. En volaille de chair, la baisse des prix conjuguée à des volumes en légère baisse conduirait à une diminution de la valeur de la production. En filière ponte en revanche, la valeur de la production augmenterait grâce à la hausse des volumes. Sur l'ensemble des deux filières, le résultat moyen des exploitations resterait stable à 20 700 euros. Il serait inférieur de 26 % à la moyenne des trois dernières années et de 20 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).

Dans les exploitations porcines, compte tenu du recul des prix et de la valeur de la production, le revenu se replierait à 22 100 euros par actif non salarié. Il serait inférieur de 39 % à la moyenne des trois dernières années et de 26 % par rapport à la moyenne sur longue période (2000-2013).



## Méthodologie des indicateurs de résultats par orientation

Les indicateurs présentés dans ce document permettent d'analyser les résultats économiques annuels des exploitations agricoles, en niveau et en évolution. Ils permettent ainsi de mesurer l'impact de la conjoncture sur la formation du résultat d'activité selon la spécialisation productive des exploitations agricoles (orientation technico-économique des exploitations – OTEX) et d'apprécier les disparités entre les orientations de production.

Ces indicateurs sont élaborés sur l'ensemble des **exploitations agricoles moyennes et grandes en France métropolitaine**, une exploitation étant considérée comme moyenne ou grande si sa production brute standard moyenne (PBS) dépasse 25 000 euros. Cet ensemble est donc différent du champ couvert par le compte national : ce dernier inclut en particulier les petites exploitations (dont la PBS est inférieure à 25 000 euros), les exploitations des DOM, ainsi que les entreprises de travaux agricoles (ETA), les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les centres d'insémination artificielle, pour représenter l'ensemble de la branche « agriculture ».

Le cadre général sur lequel s'appuient ces indicateurs sont les données du réseau d'information comptable agricole (RICA). Les résultats du RICA observés constituent la référence historique pour les niveaux et les évolutions des résultats par catégorie d'exploitations. **Les données du RICA relatives à l'année N n'étant disponibles qu'à la fin de l'année N+1, les résultats de la dernière année (2014 ici) sont estimés sur la base des indicateurs conjoncturels disponibles.** Ces indicateurs sont détaillés par produit et poste de charges au niveau de nomenclature le plus fin possible, et appliqués aux données individuelles du RICA de l'année précédente.

**Les estimations de résultats sont par nature fragiles.** En effet, le résultat comptable étant un solde, son évolution est très sensible aux variations de la valeur de la production et des charges. En période de fortes fluctuations des volumes ou des prix des productions ou des consommations intermédiaires (engrais, alimentation animale notamment), les risques de révisions des résultats, à la hausse comme à la baisse, entre deux exercices sont plus importants. Il est par ailleurs assez difficile d'anticiper avec précision la façon dont les évolutions conjoncturelles seront in fine retracées dans les comptabilités agricoles du RICA. D'une part, les comportements économiques s'adaptent aux conditions spécifiques de chaque campagne ; d'autre part, les comptabilités agricoles sont pour une large part arrêtées avant la fin de la campagne de commercialisation dans certaines orientations (COP notamment). Des révisions assez importantes des résultats de l'année N peuvent ainsi être observées en décembre N+1, lorsque les données du RICA sont disponibles.

L'indicateur permettant d'approcher le résultat d'activité des entreprises agricoles utilisé ici est le **résultat courant avant impôts (RCAI), par actif non salarié (UTANS)**. Ce résultat comptable est calculé à partir de la valeur de la production, augmentée des subventions, à laquelle on retire les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, frais financiers,...) ainsi qu'une estimation de la dépréciation des actifs immobilisés. Les évolutions sont calculées en termes réels, c'est-à-dire nettes de l'évolution du prix du PIB.





## Annexes

### Tableaux 1a et 1b

Évolution du résultat courant avant impôts agricole par actif non salarié en 2014

### Tableau 2

Résultat courant avant impôts agricole par actif non salarié par catégorie d'exploitations de 2000 à 2014 (en euros courants)

### Tableau 3

Résultat courant avant impôts agricole par actif non salarié par catégorie d'exploitations de 2000 à 2014 (en euros 2014)

### Tableau 4

Indicateur d'évolution du résultat courant avant impôts agricole en valeur 2014 (indice 100 = 2000)

### Graphique 1

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Ensemble des exploitations moyennes et grandes

### Graphique 2

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Ensemble des grandes cultures

### Graphique 3

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Céréales, oléagineux, protéagineux

### Graphique 4

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Autres grandes cultures

### Graphique 5

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Maraîchage

### Graphique 6

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Fleurs et horticulture diverse

### Graphique 7

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Ensemble viticulture

### Graphique 8

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Arboriculture fruitière

### Graphique 9

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Bovins lait

### Graphique 10

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Bovins viande

### Graphique 11

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Ovins et caprins

### Graphique 12

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Élevages porcins

### Graphique 13

Évolution entre 1990 et 2014 du RCAI moyen par actif non salarié, en valeur 2014 : Élevages avicoles

### Tableau 5

Comparaisons prévisions 2013 / réalisé 2013 du résultat courant avant impôts par actif non salarié



**Tableau 1a : Évolution du résultat courant avant impôts par actif non salarié selon les catégories d'exploitations (RCAI par UTANS)**

	Résultat courant avant impôts par UTA non salariée en termes réels									Niveau moyen		
	Niveau en millier d'euros 2014					Évolution revenu annuel (en %)				Ensemble exploitations = 100		
	2011	2012	2013	Moy. 2011-2013	Moy. 2000-2013	2014 prev	2014 / 2013	2014 / moy 2011-2013	2014 / moy 2000-2013	moy 1990-2000	moy 2000-2010	moy 2000-2014
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	35,5	36,0	25,7	32,4	27,6	24,4	-5,0	-24,6	-11,5	100,0	100,0	100,0
Céréales, oléagineux, protéagineux	49,9	56,5	18,8	41,7	32,1	11,5	-38,9	-72,5	-64,2	123,2	112,0	112,1
Cultures générales	62,8	77,7	62,4	67,6	46,1	32,5	-47,8	-51,9	-29,4	142,3	153,0	165,0
Ensemble grandes cultures	53,8	62,6	31,3	49,2	36,5	17,5	-44,0	-64,4	-52,0	130,1	125,6	128,6
Légumes et champignons	20,6	30,6	28,8	26,7	27,6	25,0	-13,0	-6,1	-9,3	86,2	105,9	100,2
Fleurs et horticulture diverse	16,9	22,5	17,9	19,1	21,7	18,5	3,3	-3,0	-14,6	96,5	85,2	78,5
Ensemble maraîchage et horticulture	18,6	25,9	22,6	22,4	24,2	21,3	-5,5	-4,5	-11,8	91,7	94,0	87,7
Viticulture	47,8	39,2	36,4	41,1	39,4	46,2	26,8	12,3	17,1	168,2	148,2	145,6
Arboriculture fruitière	25,1	31,6	30,3	29,0	23,6	13,4	-55,7	-53,7	-43,2	83,1	84,3	83,8
Bovins lait	30,3	24,1	23,6	26,0	22,6	30,1	27,6	15,8	33,6	82,3	82,3	84,3
Bovins viande	17,4	21,5	18,5	19,1	20,4	14,5	-21,5	-24,2	-28,8	79,3	78,7	72,9
Bovins mixtes	27,9	25,7	24,0	25,9	22,1	26,6	10,7	2,9	20,5	78,7	80,1	81,8
Ovins et caprins	19,4	18,5	16,3	18,1	16,4	20,0	23,1	10,9	22,0	58,4	60,8	60,8
Porcins	36,0	46,0	27,0	36,3	30,1	22,1	-18,0	-39,1	-26,5	106,6	107,9	107,9
Volailles	30,7	32,7	20,6	28,0	25,8	20,7	0,6	-25,9	-19,6	86,9	95,8	92,9
Ensemble élevages hors sol	31,5	34,8	23,0	29,8	26,4	21,9	-4,8	-26,5	-17,0	92,4	96,8	95,2
Polyculture, polyélevage	35,8	36,6	21,2	31,2	25,3	19,2	-9,4	-38,5	-24,2	83,8	90,2	90,9

Source : SSP, RICA, indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations  
Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)

**Tableau 1b : Évolution du résultat courant avant impôts par actif non salarié selon les catégories d'exploitations (RCAI par UTANS)**

	Valeurs triennales moyennes en milliers d'euros 2014				Évolution des moyennes triennales en % annuel				Valeurs triennales moyennes Ensemble exploitations = 100		
	"1990"	"2000"	"2013"	"2014"	"2014"/ "2013"	"2014"/ "2010"	"2014"/ "2000"	"2014"/ "1990"	"1990"	"2000"	"2014"
	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)				(1)	(1)	(1)
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	21,6	27,7	32,4	28,7	-11,4	4,1	0,3	1,2	100,0	100,0	100,0
Céréales, oléagineux, protéagineux	24,3	30,0	41,7	28,9	-30,7	-1,4	-0,3	0,7	112,6	108,4	100,8
Cultures générales	31,4	38,1	67,6	57,5	-14,9	7,0	3,0	2,6	145,4	137,4	200,3
Ensemble grandes cultures	26,8	33,0	49,2	37,1	-24,6	1,7	0,8	1,4	124,5	119,0	129,3
Légumes et champignons	16,1	27,0	26,7	28,2	5,6	2,8	0,3	2,4	74,5	97,4	98,1
Fleurs et horticulture diverse	21,8	27,4	19,1	19,6	2,8	-0,2	-2,3	-0,4	101,0	98,7	68,4
Ensemble maraîchage et horticulture	19,0	27,2	22,4	23,3	4,2	1,1	-1,1	0,9	87,9	98,2	81,1
Viticulture	44,4	55,0	41,1	40,6	-1,3	4,5	-2,2	-0,4	205,8	198,4	141,3
Arboriculture fruitière	22,5	21,2	29,0	25,1	-13,4	11,5	1,2	0,5	104,5	76,6	87,5
Bovins lait	17,4	22,2	26,0	26,0	-0,2	5,7	1,1	1,7	80,9	80,2	90,4
Bovins viande	16,0	21,4	19,1	18,2	-5,0	6,3	-1,2	0,5	74,2	77,3	63,2
Bovins mixtes	14,1	21,5	25,9	25,5	-1,6	7,7	1,2	2,5	65,3	77,7	88,6
Ovins et caprins	13,0	15,3	18,1	18,3	1,2	5,3	1,3	1,4	60,1	55,3	63,7
Porcins	27,2	14,2	36,3	31,7	-12,7	8,6	5,9	0,6	126,0	51,2	110,4
Volailles	15,7	23,1	28,0	24,7	-11,8	-1,7	0,5	1,9	72,6	83,2	86,0
Ensemble élevages hors sol	19,4	20,2	29,8	26,6	-10,8	2,0	2,0	1,3	89,8	72,7	92,5
Polyculture, polyélevage	17,0	22,8	31,2	25,6	-17,7	3,0	0,8	1,7	78,8	82,4	89,3

(1) Moyenne triennale affectée à l'année indiquée ("2014" : moyenne des résultats 2012, 2013, 2014 affectée à 2014).  
L'évolution "2014"/"2013" correspond à l'évolution entre les moyennes des années 2011 à 2013 ("2013") et 2012 à 2014 ("2014").

Source : SSP, RICA, indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations  
Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)

**Tableau 2 : Résultat courant avant impôts agricole moyen par actif non salarié (RCAI par UTANS) selon les catégories d'exploitations**

Valeur moyenne par UTANS en milliers d'euros courants

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 prev
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	21,2	21,3	21,9	21,5	23,0	21,1	25,4	31,8	25,3	14,2	30,9	34,5	35,5	25,5	24,4
Céréales, oléagineux, protéagineux	22,2	18,0	21,5	22,8	22,9	17,3	25,3	52,9	35,9	9,6	42,5	48,6	55,6	18,6	11,5
Cultures générales	27,4	30,7	28,1	35,1	31,3	25,5	38,7	53,7	45,7	21,2	59,2	61,1	76,5	61,9	32,5
Ensemble grandes cultures	24,1	22,5	23,8	27,0	25,7	20,0	29,7	53,2	39,0	13,2	47,6	52,3	61,6	31,1	17,5
Légumes et champignons	28,0	25,6	31,8	25,9	10,7	29,3	25,6	21,8	21,2	18,8	32,3	20,0	30,2	28,6	25,0
Fleurs et horticulture diverse	22,2	20,7	21,6	22,6	16,3	16,6	20,8	20,4	19,1	16,0	21,8	16,5	22,1	17,8	18,5
Ensemble maraîchage et horticulture	24,5	22,7	25,8	23,9	14,2	21,7	22,6	21,0	20,0	17,3	26,7	18,0	25,5	22,4	21,3
Viticulture	34,8	34,4	35,6	30,4	38,8	32,6	33,6	42,3	33,1	26,1	38,6	46,5	38,5	36,1	46,2
Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	17,4	25,8	22,1	25,8	17,1	9,0	27,1	24,5	22,7	6,8	17,1	24,5	31,1	30,1	13,4
Bovins lait	17,8	16,3	17,8	16,6	19,6	19,4	19,9	25,1	22,6	11,4	25,7	29,5	23,8	23,4	30,1
Bovins viande	16,1	16,4	21,3	21,3	21,8	20,8	24,4	18,1	13,1	11,9	15,7	16,9	21,2	18,3	14,5
Bovins mixtes	16,8	14,5	19,1	16,3	19,1	20,1	22,0	24,2	20,1	10,9	23,3	27,1	25,3	23,9	26,6
Ovins et caprins	12,5	13,6	16,0	12,6	15,0	12,8	15,5	15,5	11,3	11,8	19,6	18,9	18,2	16,1	20,0
Porcins	29,8	48,8	9,0	12,4	21,4	34,3	44,5	9,6	10,0	19,5	36,0	35,0	45,2	26,8	22,1
Volailles	18,0	21,1	21,3	19,3	19,0	19,9	22,6	30,4	23,3	23,1	29,5	29,8	32,2	20,5	20,7
Ensemble élevages hors sol	21,4	27,9	16,6	16,9	19,4	23,7	28,6	24,0	19,9	19,7	30,9	30,6	34,3	22,8	21,9
Polyculture, polyélevage	18,6	18,3	18,8	19,6	20,7	18,7	22,7	29,9	24,1	10,8	30,5	34,8	36,0	21,0	19,2

Source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitations  
 Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)

**Tableau 3 : Résultat courant avant impôts agricole moyen par actif non salarié (RCAI par UTANS) selon les catégories d'exploitations**

Valeur moyenne par UTANS en milliers d'euros 2014

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 prev
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	26,3	25,9	26,1	25,1	26,4	23,8	28,0	34,2	26,6	14,8	32,1	35,5	36,0	25,7	24,4
Céréales, oléagineux, protéagineux	27,5	21,8	25,6	26,6	26,3	19,5	27,9	56,9	37,7	10,1	44,1	49,9	56,5	18,8	11,5
Cultures générales	33,9	37,2	33,4	40,9	35,9	28,7	42,7	57,8	48,0	22,3	61,5	62,8	77,7	62,4	32,5
Ensemble grandes cultures	29,8	27,3	28,3	31,5	29,5	22,5	32,7	57,2	40,9	13,9	49,4	53,8	62,6	31,3	17,5
Légumes et champignons	34,6	31,1	37,8	30,2	12,3	33,0	28,3	23,4	22,3	19,7	33,5	20,6	30,6	28,8	25,0
Fleurs et horticulture diverse	27,5	25,1	25,7	26,4	18,7	18,7	22,9	22,0	20,1	16,8	22,6	16,9	22,5	17,9	18,5
Ensemble maraîchage et horticulture	30,4	27,6	30,6	27,9	16,3	24,5	25,0	22,6	21,0	18,1	27,7	18,6	25,9	22,6	21,3
Viticulture	43,1	41,8	42,3	35,5	44,6	36,7	37,1	45,4	34,7	27,4	40,1	47,8	39,2	36,4	46,2
Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	21,5	31,3	26,3	30,1	19,6	10,2	29,9	26,3	23,8	7,1	17,7	25,1	31,6	30,3	13,4
Bovins lait	22,0	19,8	21,2	19,3	22,5	21,8	21,9	27,0	23,7	12,0	26,6	30,3	24,1	20,6	30,1
Bovins viande	19,9	19,9	25,4	24,9	25,1	23,4	26,9	19,4	13,8	12,5	16,3	17,4	21,5	18,5	14,5
Bovins mixtes	20,8	17,6	22,7	19,0	21,9	22,6	24,3	26,0	21,1	11,5	24,1	27,9	25,7	24,0	26,6
Ovins et caprins	15,5	16,5	19,0	14,7	17,2	14,4	17,1	16,7	11,9	12,3	20,3	19,4	18,5	16,3	20,0
Porcins	36,9	59,2	10,6	14,5	24,5	38,6	49,1	10,3	10,5	20,4	37,4	36,0	46,0	27,0	22,1
Volailles	22,3	25,6	25,3	22,6	21,8	22,4	24,9	32,7	24,5	24,3	30,6	30,7	32,7	20,6	20,7
Ensemble élevages hors sol	26,5	33,9	19,7	19,7	22,3	26,7	31,6	25,8	20,9	20,7	32,1	31,5	34,8	23,0	21,9
Polyculture, polyélevage	23,0	22,2	22,4	22,9	23,8	21,0	25,0	32,2	25,3	11,3	31,7	35,8	36,6	21,2	19,2

Source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitations  
 Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)

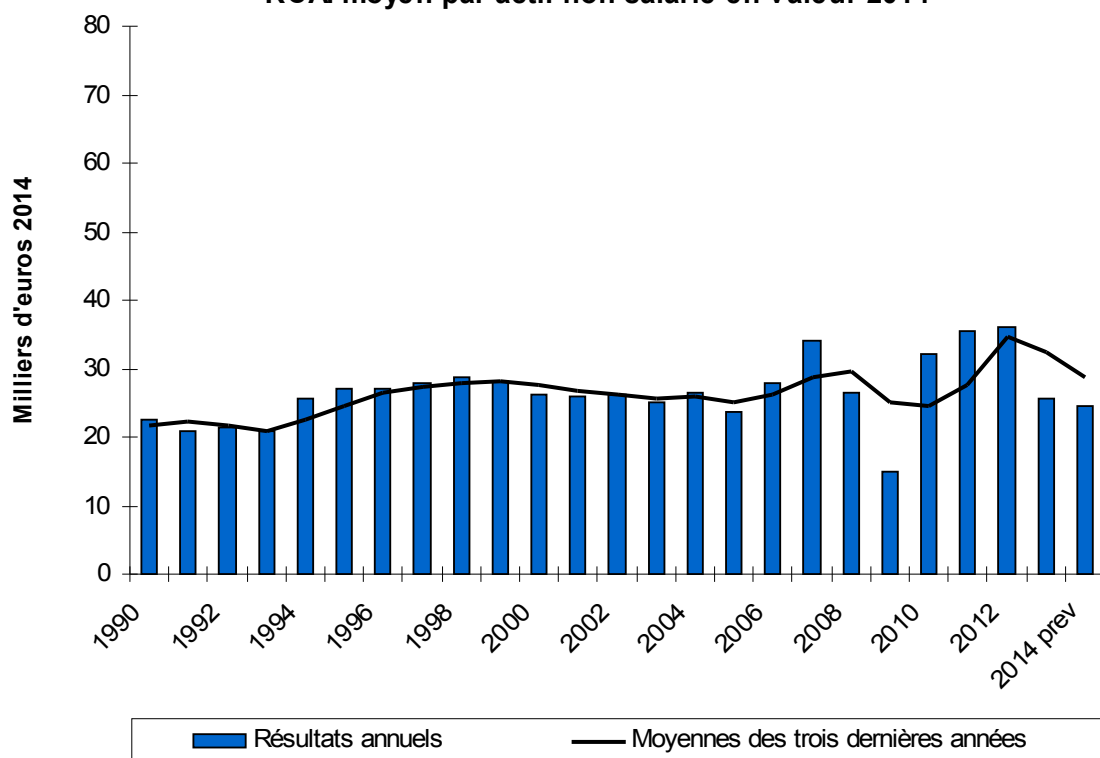
**Tableau 4 : Résultat courant avant impôts agricole par actif non salarié en termes réels (RCAI par UTANS) sur longue période selon les catégories d'exploitations**

Indice 100 = 2000

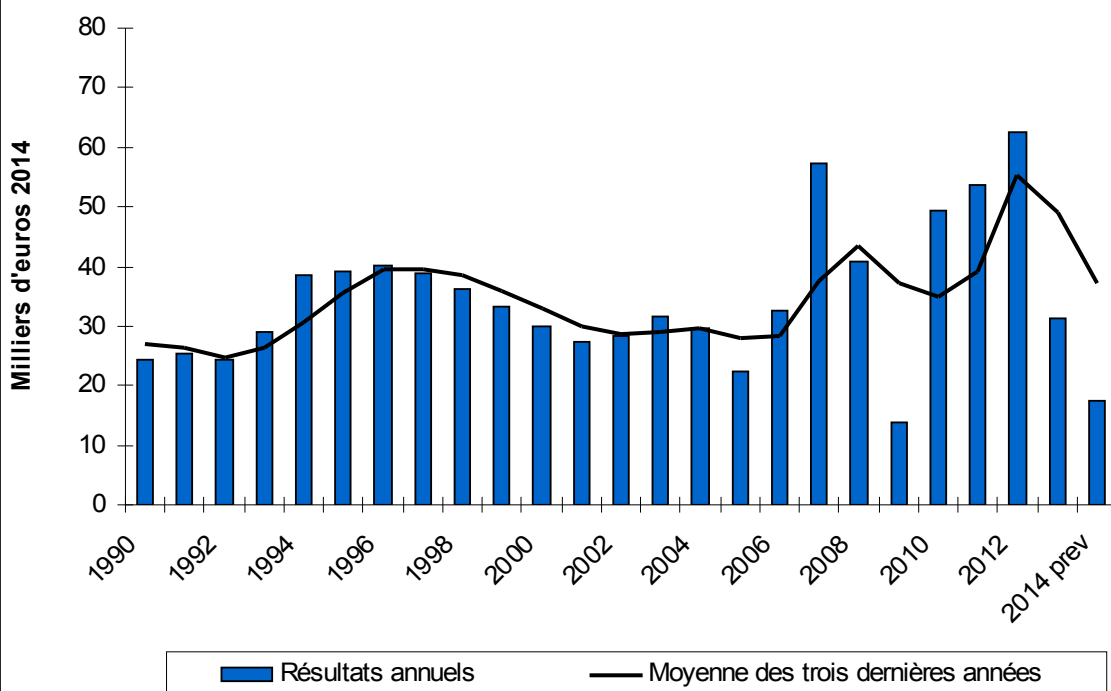
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012	2014 prev
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	100,0	98,5	99,2	95,5	100,6	90,6	106,6	130,2	101,1	56,5	122,1	135,1	137,2	97,9	93,0
Céréales, oléagineux, protéagineux	100,0	79,5	93,1	96,9	95,6	70,9	101,5	207,2	137,1	36,7	160,5	181,8	205,7	68,4	41,8
Cultures générales	100,0	109,7	98,6	120,7	105,9	84,7	125,9	170,3	141,5	65,7	181,2	185,3	229,1	183,9	95,9
Ensemble grandes cultures	100,0	91,6	94,9	105,6	98,9	75,5	109,6	191,7	137,2	46,5	165,6	180,3	209,7	104,9	58,8
Légumes et champignons	100,0	89,8	109,3	87,3	35,6	95,2	81,6	67,6	64,4	56,9	96,6	59,4	88,5	83,1	72,3
Fleurs et horticulture diverse	100,0	91,1	93,5	95,8	68,1	67,9	83,3	79,8	73,1	61,0	82,2	61,6	81,7	65,2	67,4
Ensemble maraîchage et horticulture	100,0	90,9	100,9	92,1	53,7	80,6	82,3	74,3	69,2	59,6	91,4	61,1	85,4	74,4	70,3
Viticulture	100,0	97,1	98,3	82,3	103,5	85,3	86,0	105,5	80,6	63,5	93,0	111,0	90,9	84,5	107,2
Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	100,0	145,4	122,3	139,7	91,1	47,2	138,6	122,1	110,7	33,1	82,3	116,8	147,0	140,7	62,4
Bovins lait	100,0	90,0	96,1	87,8	102,0	99,2	99,6	122,8	107,8	54,4	121,1	137,7	109,7	107,3	136,9
Bovins viande	100,0	99,8	127,2	124,8	125,7	117,5	135,0	97,4	69,0	62,7	81,7	87,1	107,9	92,6	72,6
Bovins mixtes	100,0	84,3	108,8	91,2	105,2	108,6	116,6	124,8	101,3	55,1	115,9	134,0	123,3	115,5	127,8
Ovins et caprins	100,0	106,3	122,6	94,6	111,1	92,8	110,1	107,3	76,5	79,5	131,0	124,9	119,3	104,8	129,1
Porcins	100,0	160,5	28,9	39,4	66,5	104,7	133,2	27,9	28,5	55,5	101,3	97,6	124,7	73,1	60,0
Volailles	100,0	114,7	113,3	101,1	97,8	100,2	111,6	146,6	109,8	108,7	137,2	137,5	146,5	92,4	92,9
Ensemble élevages hors sol	100,0	127,7	74,5	74,4	83,9	100,7	119,0	97,1	78,8	78,1	121,0	118,7	131,3	86,6	82,5
Polyculture, polyélevage	100,0	96,6	97,4	99,6	103,6	91,6	108,9	140,0	110,2	49,1	138,0	155,7	159,3	92,1	83,5

Source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitations  
 Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)

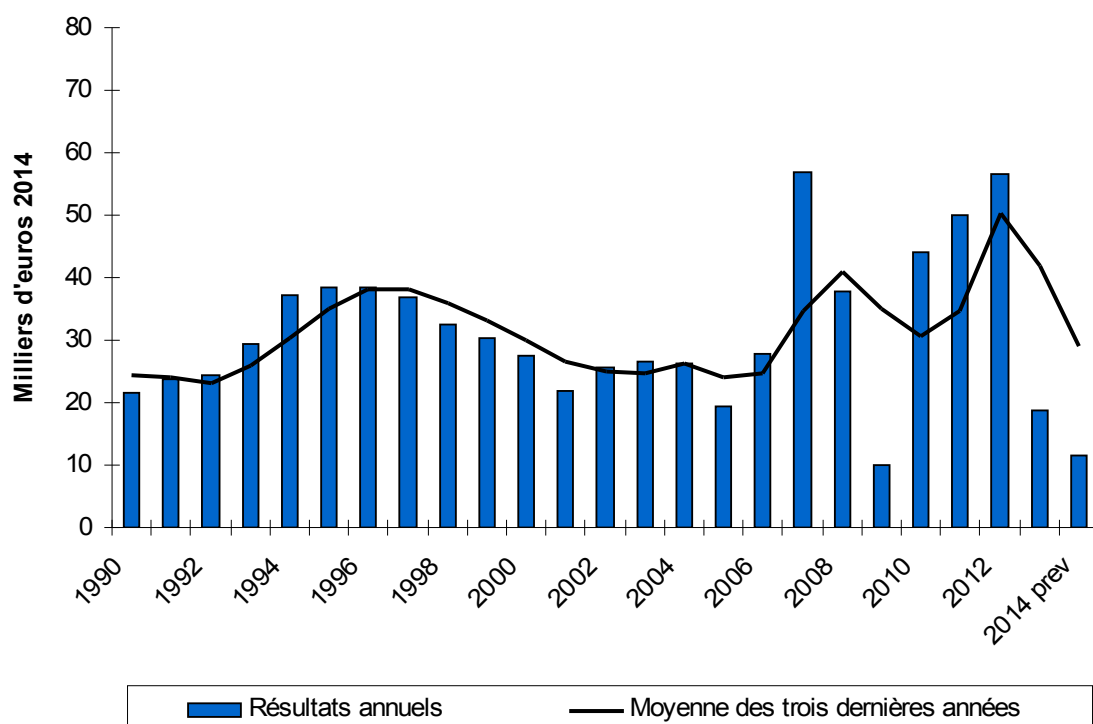
**Graphique 1 : Ensemble des moyennes et grandes exploitation  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



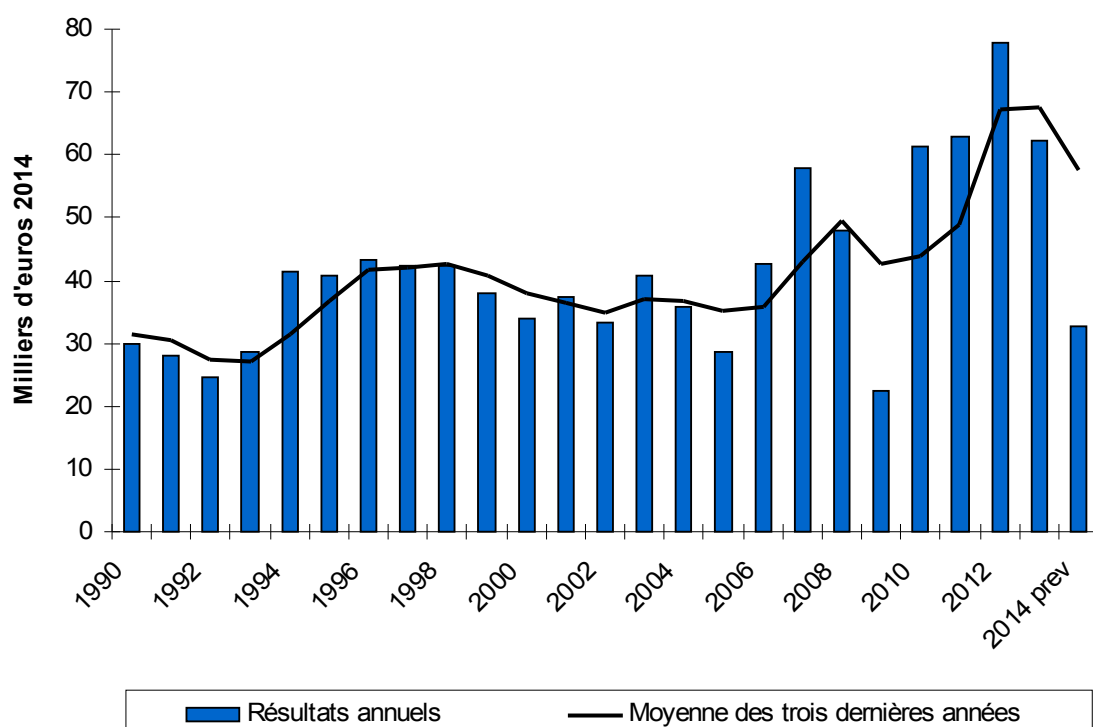
**Graphique 2 : Ensemble des grandes cultures  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 201**



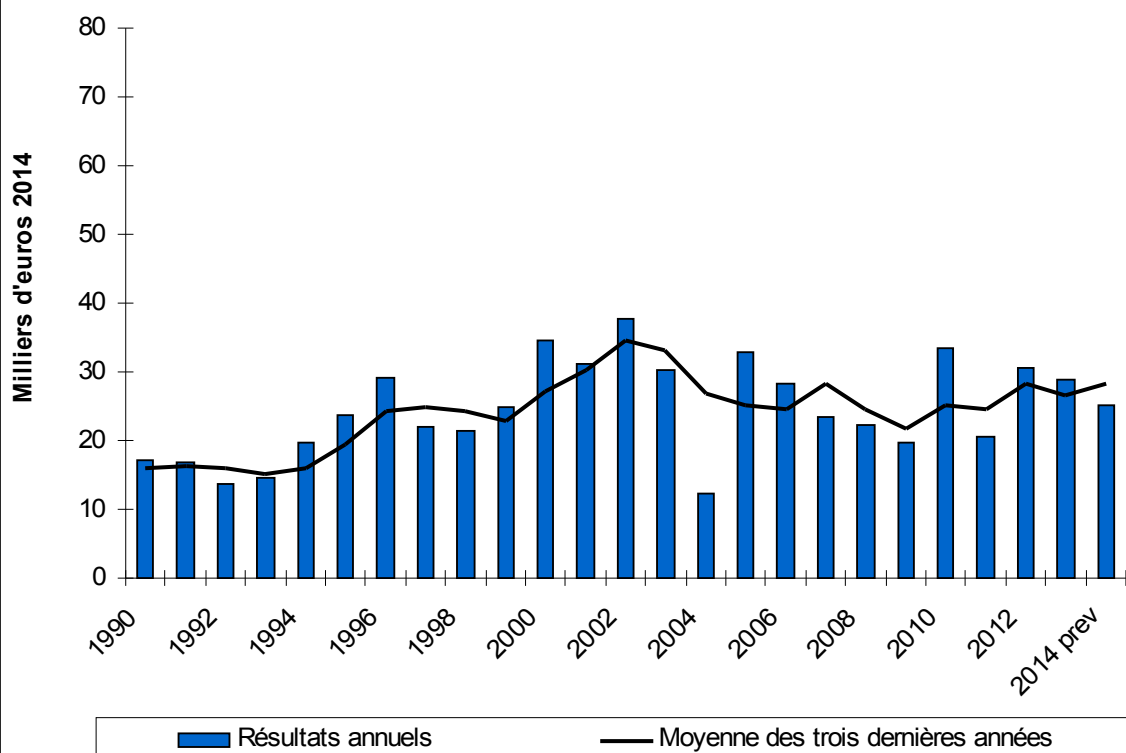
**Graphique 3 : Céréales, oléagineux, protéagineux  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



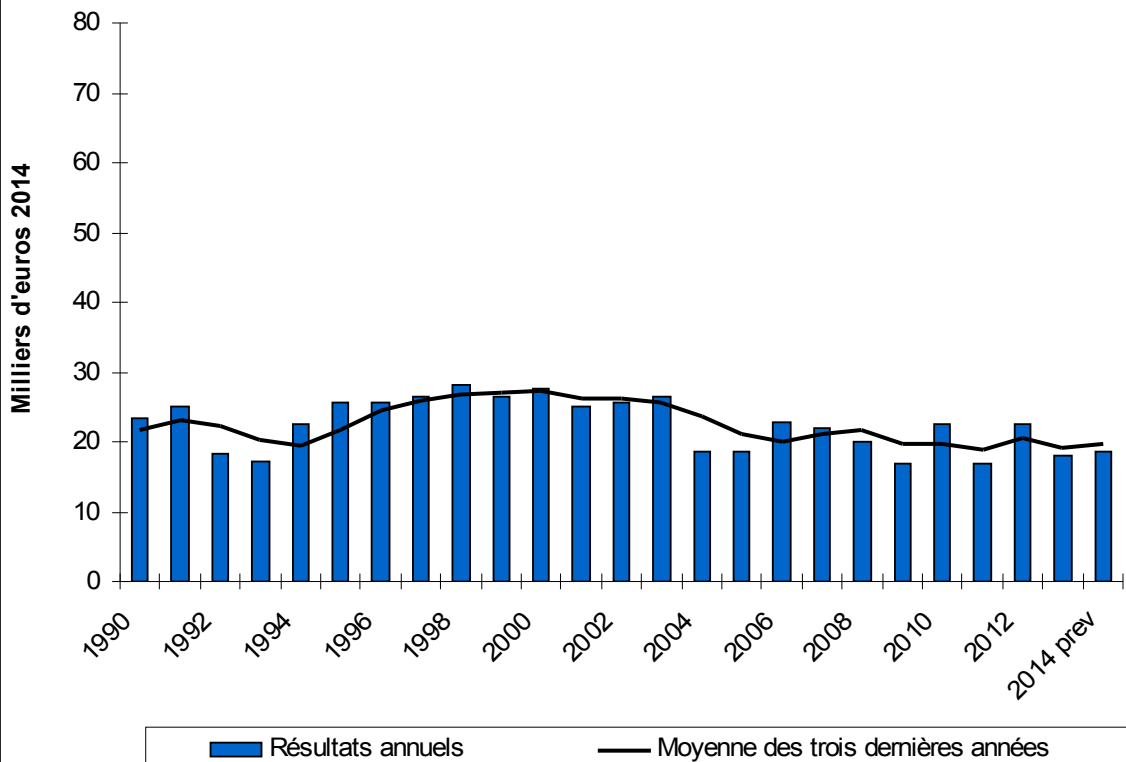
**Graphique 4 : Autres grandes cultures  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



**Graphique 5 : Maraîchage**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**

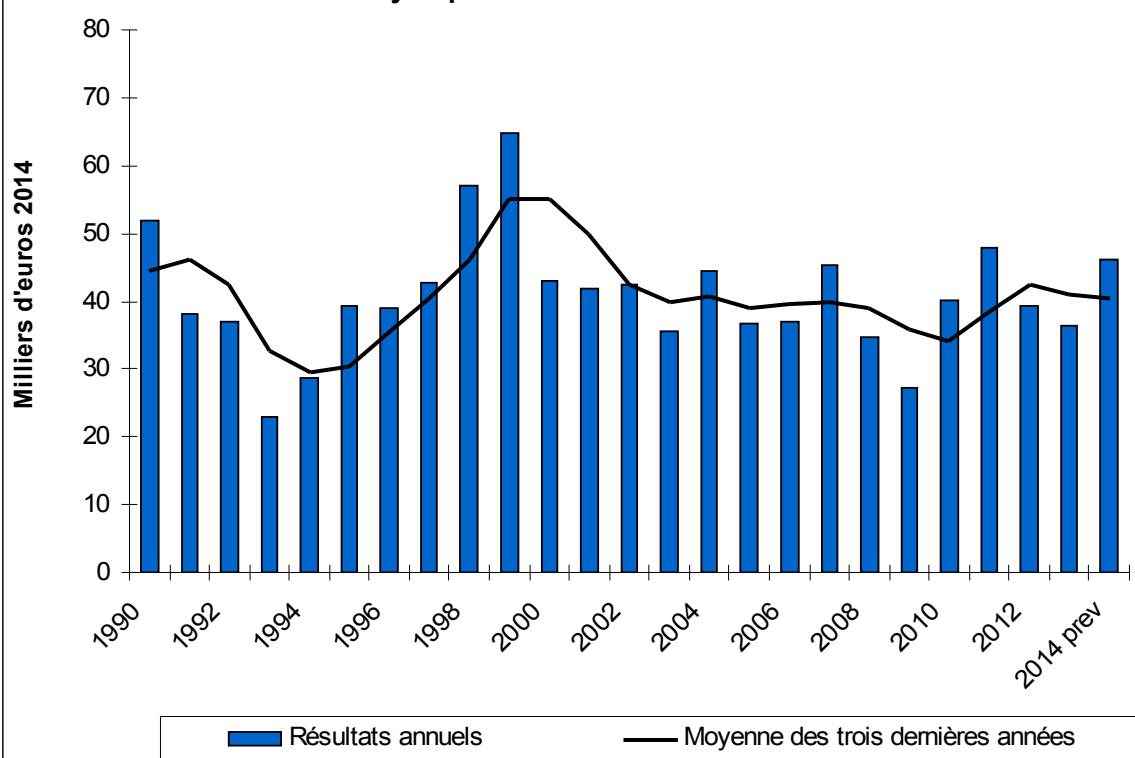


**Graphique 6 : Fleurs et horticulture diverse**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**

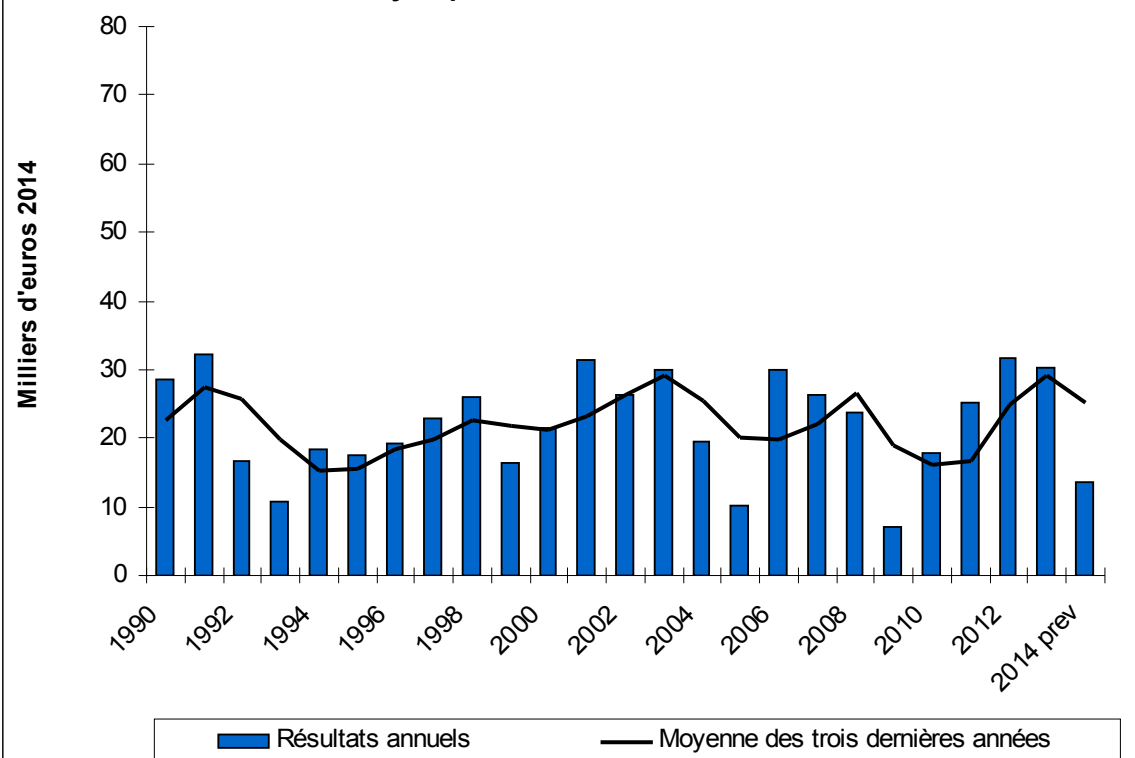




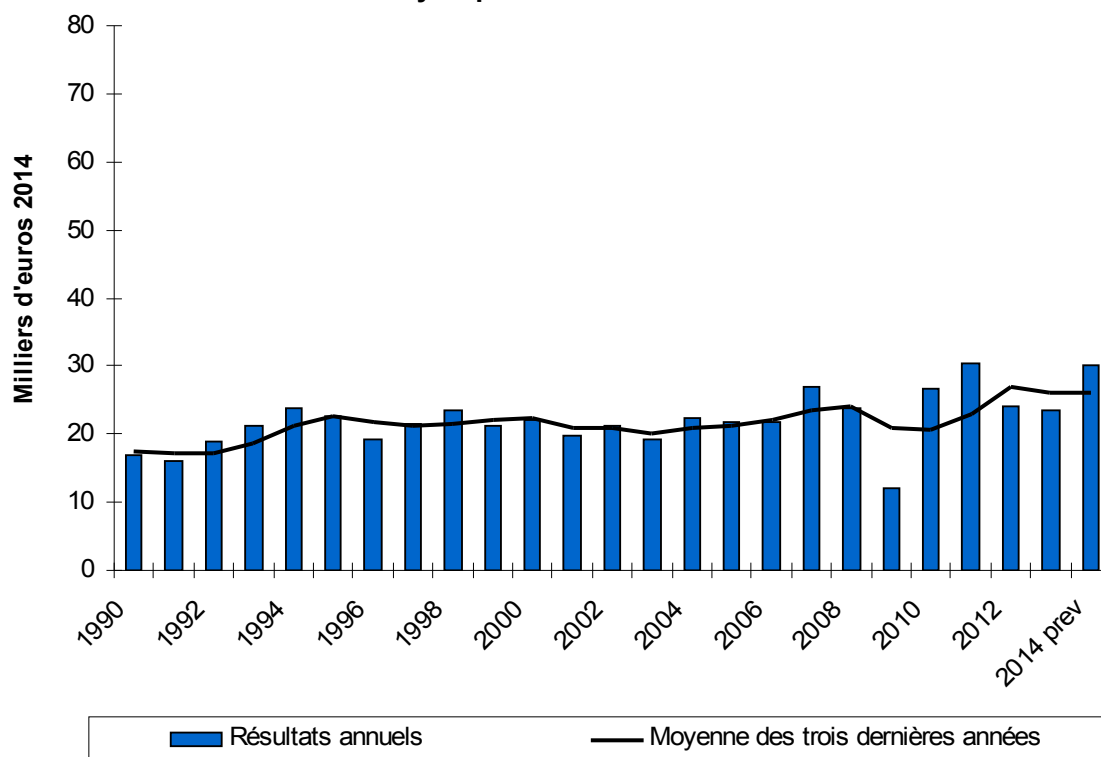
**Graphique 7 : Ensemble viticulture  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



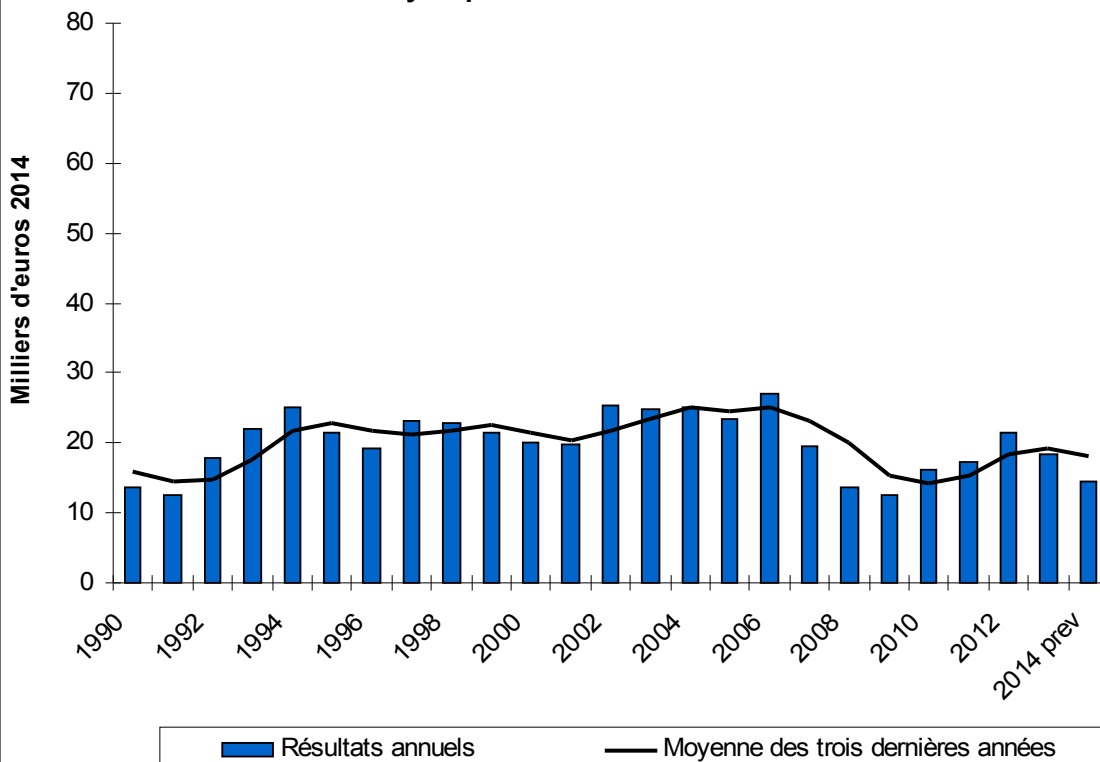
**Graphique 8 : Arboriculture fruitière  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



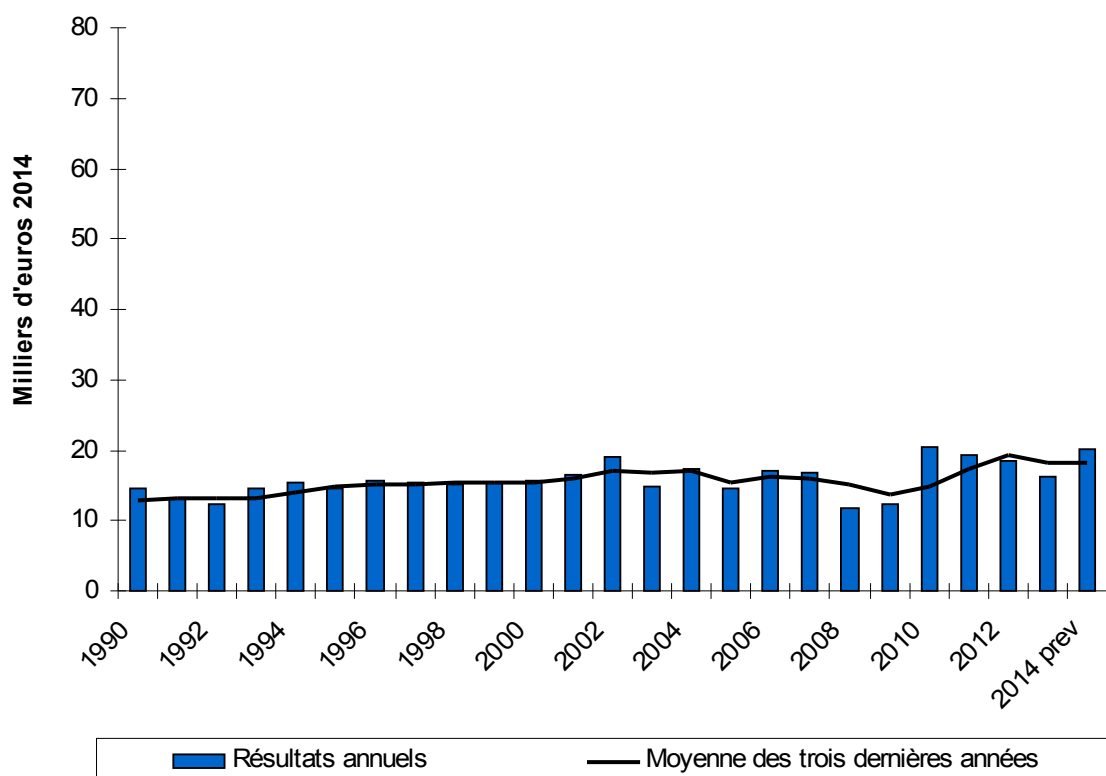
**Graphique 9 : Bovins lait**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



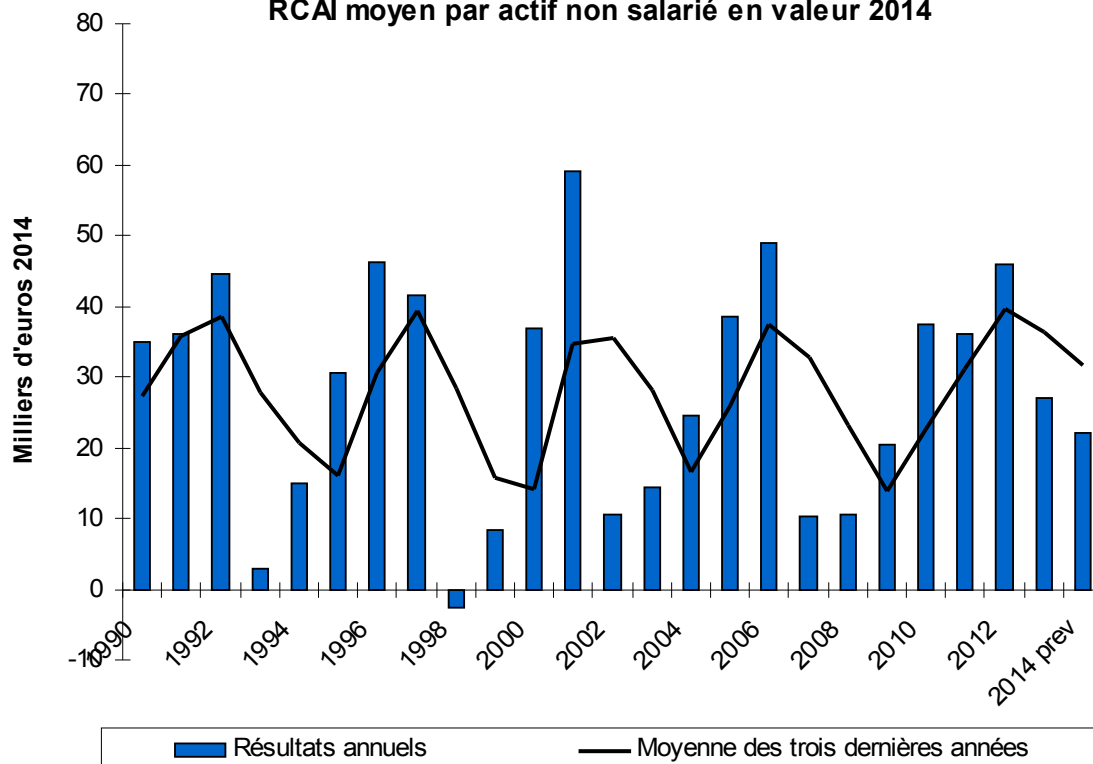
**Graphique 10 : Bovins viande**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



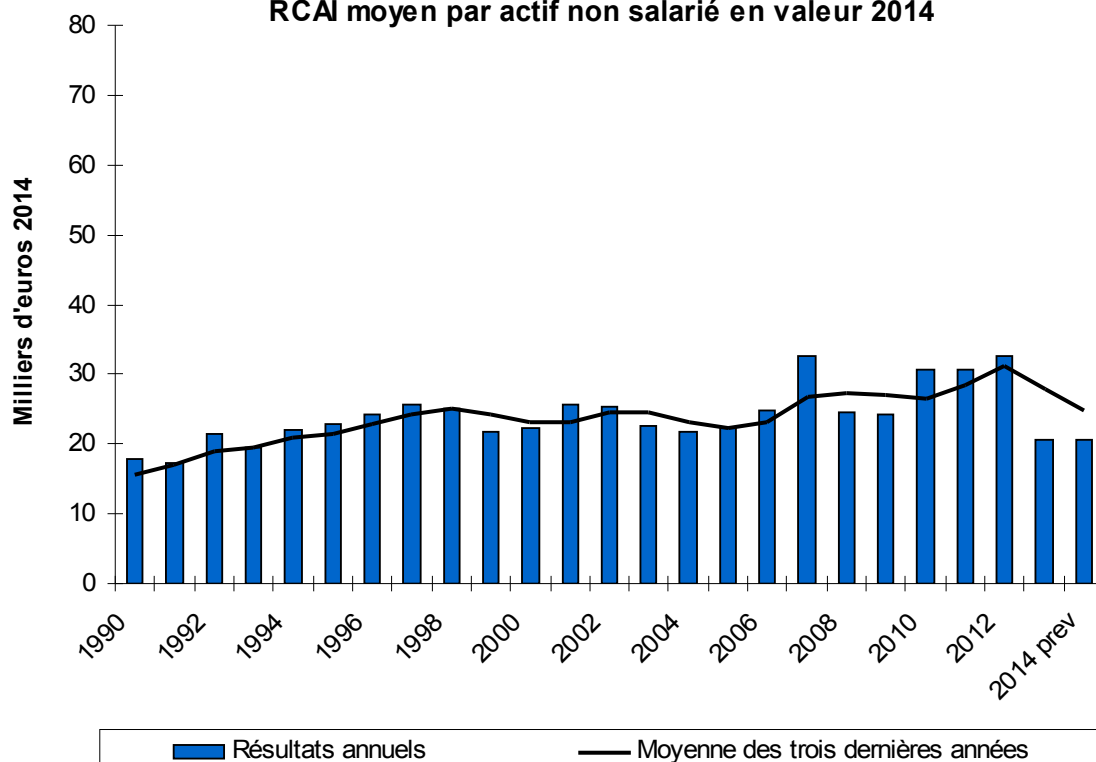
**Graphique 11 : Ovins et caprins**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



**Graphique 12 : Élevages porcins**  
**RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



**Graphique 13 : Élevages avicoles  
RCAI moyen par actif non salarié en valeur 2014**



**Tableau 5 : Comparaisons prévisions 2013 / réalisé 2013 du résultat courant avant impôts par actif non salarié**

	Valeur en milliers d'euros 2013				En %		
	2012	2013 prév (déc. 2013)	2013 prov (juillet 2014)	2013 réalisé (déc. 2014)	évol 2012/2013 prév	évol 2012/2013 prov	évol 2012/2013 réal.
Ensemble des moyennes et grandes exploitations	35,7	29,4	28,9	25,5	-17,8	-19,1	-28,7
Céréales, oléagineux, protéagineux	56,1	24,2	23,8	18,6	-56,8	-57,5	-66,7
Cultures générales	77,1	50,8	51,0	61,9	-34,1	-33,8	-19,7
Ensemble grandes cultures	62,1	31,8	31,6	31,1	-48,7	-49,1	-50,0
Légumes et champignons	30,4	25,4	26,7	28,6	-16,4	-12,2	-6,1
Fleurs et horticulture diverse	22,3	17,5	15,8	17,8	-21,3	-29,3	-20,1
Ensemble maraîchage et horticulture	25,7	20,8	20,4	22,4	-19,2	-20,7	-12,8
Viticulture	38,8	52,6	54,7	35,8	35,4	40,7	-7,9
Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	31,4	32,1	34,1	30,1	2,3	8,7	-4,2
Bovins lait	24,0	25,1	23,3	23,4	5,0	-2,6	-2,2
Bovins viande	21,4	19,8	19,2	18,3	-7,2	-10,0	-14,2
Bovins mixtes	25,5	25,8	24,7	23,9	1,4	-3,1	-6,4
Ovins et caprins	18,4	17,6	17,1	16,1	-4,4	-7,0	-12,1
Porcins	45,6	40,5	38,0	26,8	-11,2	-16,8	-41,3
Volailles	32,5	20,8	20,6	20,5	-35,9	-36,5	-37,0
Ensemble élevages hors sol	34,5	27,5	26,5	22,8	-20,5	-23,4	-34,1
Polyculture, polyélevage	36,3	26,2	24,6	21,0	-27,9	-32,1	-42,2

Source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitations  
Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS>25000€)



## CHAPITRE III

# Les concours publics prévisionnels à l'agriculture en 2014 <sup>(1)</sup>

Les concours publics à l'agriculture en 2014 .....	87
Méthodologie des concours publics à l'agriculture .....	97

*(1) Ce rapport a été préparé et présenté par Rémi CARDINET et Patrick CABANEL, du Bureau de l'information financière et de la performance, au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.*



## Les concours publics à l'agriculture en 2014

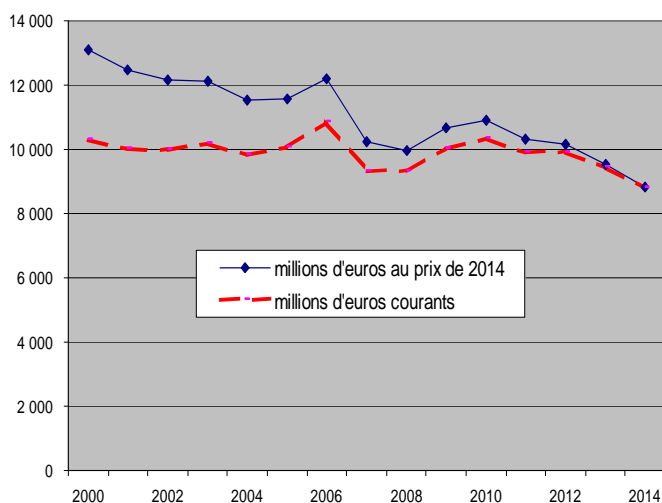
Ce document présente l'état prévisionnel des concours publics à l'agriculture pour l'année civile 2014. Les opérations de fin de gestion (dégels et loi de finance rectificative notamment) ne sont pas prises en compte à ce stade dans les bases de données utilisées, ce qui pourra conduire à des variations importantes par rapport à la réalité de l'exécution qui sera constatée dans le rapport définitif.

L'année 2014 est une année de transition en matière de concours publics à l'agriculture. Tout en maintenant les aides existantes, la réforme de la PAC, réalisée en 2013 et prenant pleinement effet en 2015, autorise les Etats membres à mettre en œuvre dès 2014 certaines dispositions de la nouvelle PAC. Le cadre général retenu en France permettra de réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations des différents secteurs.

La mise en œuvre des options présentées à Cournon en octobre 2013 (transfert du premier vers le second pilier, renforcement du dispositifs d'aides couplées) et la réduction de l'enveloppe budgétaire pour la campagne 2014 entraînent des évolutions sensibles du dispositif des aides.

### 1- Agriculture et territoires ruraux

#### 1.1- Recul des aides aux marchés et aux revenus agricoles (1<sup>er</sup> Pilier)



Graphique 1 : Evolution des aides de marché et aux revenus agricoles.

Source : MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

En 2014, les aides de marché et les aides au revenu (1<sup>er</sup> Pilier) poursuivent leur diminution pour atteindre 8,8 milliards.

#### 1.1.1- Baisse des aides directes

Avant son application complète en 2015, certaines orientations définies dans le cadre de la réforme de la PAC ont impacté le montant des aides directes dès la campagne 2014 et ont conduit à une **légère diminution des aides versées au titre des droits à paiement unique (DPU)**.

Ainsi, le renforcement des aides couplées via un prélèvement de 3 % sur les DPU, afin d'utiliser les crédits PAC de façon plus structurante, s'applique dès 2014. Il en est de même pour le renforcement du 2<sup>e</sup> pilier avec un transfert de 3 % des aides du 1<sup>er</sup> pilier. La convergence interne des aides directes, pour un rééquilibrage des soutiens, et la majoration des 52 premiers hectares, pour renforcer les exploitations plus intenses en emploi, ne s'appliqueront qu'à partir de 2015.

En outre, le nouveau cadre financier européen 2014/2020 pour la PAC conduit à une diminution de l'ordre de 3 % du budget disponible pour les DPU.

Par anticipation du renforcement des soutiens couplés dans la future programmation de la PAC, les crédits affectés aux **aides couplées au titre de l'article 68** sont en augmentation d'environ un tiers.

La majorité des soutiens spécifiques présents en 2013 sont reconduits. Seules l'aide à l'élevage de vaches allaitantes et l'aide à la production de lait, créées en 2013, ont cessé en 2014.

Dans le secteur animal, 2 nouvelles mesures sont mises en place :

- une aide à la production de volailles, dont l'enveloppe est de 15 millions, afin d'apporter un soutien à la production de volaille de qualité alors que ce secteur est soumis à un contexte économique difficile
- une aide complémentaire à la vache allaitante (ACVA), dont l'enveloppe est de 188 millions, en



vue d'apporter un soutien complémentaire au secteur allaitant. Elle prend la suite sur le budget communautaire de la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA).

Dans le secteur végétal, la France a choisi de créer une nouvelle mesure afin de soutenir la production de pommes de terre féculières (destinée à être transformées en fécule) de qualité en mettant en place, à partir de la campagne 2014, une aide à la qualité pour la production de pommes de terre féculières dont l'enveloppe est de 6,8 millions.

**Les crédits européens payés au titre de l'assurance récolte** dans le cadre de l'article 68 atteignent 52 millions. Ces soutiens seront transférés sur le 2<sup>e</sup> pilier dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC dès 2015.

#### Les aides à l'agriculture biologique

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2013, plus de 25 000 exploitations ont une activité bio (soit près de 5 % des exploitations françaises) valorisant près de 4 % de la SAU française

Afin de donner un élan supplémentaire au développement de l'agriculture biologique en France, un programme Ambition bio 2017 en faveur de ce secteur a été élaboré au niveau national en 2013 en concertation avec tous les acteurs et est décliné dans les régions en 2014.

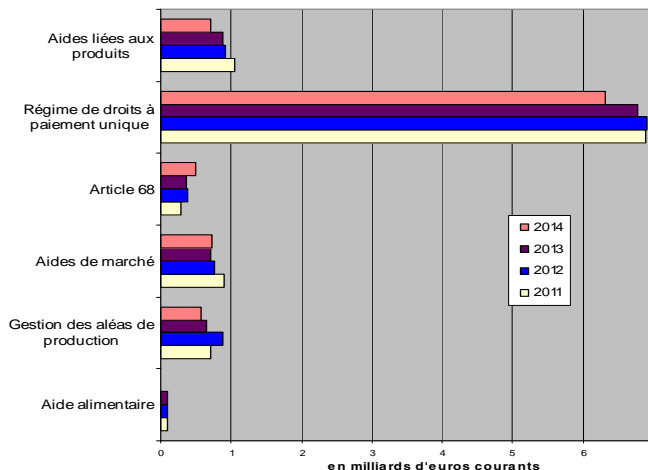
Dans le cadre de ce programme, les aides à la conversion à l'agriculture biologique et au maintien des surfaces en bio seront financées à hauteur de 160 millions d'euros par an sur la période 2014-2020 (dans le 2<sup>e</sup> pilier de la PAC à compter de 2015). Le Fonds Avenir Bio pour la structuration des filières, géré par l'Agence Bio, sera financé à hauteur de 4 millions d'euros par an. Les projets de recherche et de développement dédiés à l'agriculture biologique seront confortés dans la programmation CASDAR 2014-2020.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier, le dispositif de soutien à l'agriculture biologique au titre de l'article 68 comprend deux volets (conversion et maintien) dotés d'une enveloppe globale de 106 millions pour la campagne 2014.

Les soutiens à l'agriculture biologique sur le 2<sup>e</sup> pilier s'élèvent à 17 millions.

Compte tenu de la baisse de l'enveloppe communautaire de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et de la décision de transférer la PNSVA sur budget communautaire, via un soutien au titre de l'article 68 entraînant un maintien global de l'enveloppe

dédiée au soutien à l'élevage allaitant, **les aides liées aux produits sont en baisse de 18 %** en 2014. Hors versement exceptionnel de 18 millions au secteur de la banane en 2013, les aides non découplées dans les DOM sont stables à 216 millions.



Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et aux revenus agricoles.

Source : MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

#### 1-1-2 Stabilité des aides de marché

**Les aides de marchés sont stables en 2014** à 730 millions en l'absence de crise majeure et malgré l'embargo russe. En effet, les mesures arrêtées au niveau européen (intervention sur les marchés pour éviter une chute des prix et promotion pour faciliter la recherche de nouveaux débouchés) et national (fonds d'allégement des charges financières et « prêts de trésorerie ») pour limiter les conséquences de l'embargo russe ne se traduiront budgétairement qu'en 2015. En outre, la réserve de crise de l'année 2014, abondée par le mécanisme de discipline financière sur les paiements directs, n'a pas été utilisée et sera restituée en 2015.

En 2014, **les aides de gestion de marché sont stables** à 258 millions.

- Après leur arrêt en juillet 2013, **les restitutions pour les volailles**, qui représentaient plus de 98 % du total des restitutions en 2013, ne font plus l'objet de paiement en 2014 (26 millions en 2013).
- **Les dépenses d'intervention communautaires** (32 millions) sont stables et ne sont constituées que par l'aide à la distillation des sous produits dans le cadre de l'OCM vitivinicole et le stockage privé de beurre et crème.
- **Les autres soutiens aux marchés** sont constants (hors charges d'intérêts liées aux remboursements de cotisations aux producteurs de sucre) et sont principalement constituées des aides au titre du POSEI (stables à 172 millions)

dont 89 millions d'aides à l'industrie sucrière et 25 millions au titre du Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement.

A cela s'ajoutent 37 millions d'intérêts versés sur fonds européens au titre des remboursements aux producteurs de sucre, suite à l'arrêt du 27 septembre 2012 de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

**Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières sont stables** et atteignent 350 millions en 2014.

Une part importante de ces soutiens essentiellement européens est constituée par les crédits européens versés dans le cadre du programme national d'aides quinquennal, volet majeur de l'OCM vitivinicole (285 millions dont 210 millions au titre des aides à l'organisation et à la modernisation des filières). Le premier programme quinquennal a pris fin au 16/10/2013, un deuxième programme quinquennal a été initié et comporte 4 mesures : promotion, restructuration, investissement et distillation des sous-produits.

A cela s'ajoutent les aides au titre des programmes opérationnels de l'OCM fruits et légumes (100 millions) qui visent à programmer et concentrer l'offre, à l'adapter à la demande, tant en termes de quantité que de qualité, à optimiser les coûts de production et à prévenir et gérer les crises afin d'assurer au mieux la stabilité du marché.

Enfin, un programme apicole triennal français 2014/2016, doté d'une enveloppe de 6 millions, a été établi afin d'améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture.

**Les aides de maîtrise de l'offre** (8 millions), constituées exclusivement de l'aide à la cessation d'activité laitière (ACAL), poursuivent leur diminution et baissent de moitié. Ce dispositif s'achèvera avec celui des quotas laitiers en 2015.

**Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits** (113 millions) enregistrent une forte hausse de 36 %, conséquence de la croissance importante des aides européennes à 54 millions.

Les aides à la promotion sur les marchés des pays tiers de l'OCM viticulture passent de 14 à 45 millions du fait de paiements du solde de projets liés au programme quinquennal précédent et d'engagements de nouveaux projets dans le cadre du nouveau programme quinquennal générant des paiements d'avances.

### 1.1.3- Stabilité des aides pour gestion des aléas de production et allègement de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges sont en baisse à

570 millions en 2014, financés intégralement par l'Etat.

En 2014, **les compensations des exonérations de charges sociales** versées à la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) sont en diminution à 434 millions. Ces aides, réformées en 2013 afin de concentrer leur effet sur les bas salaires, concernent pour l'essentiel les mesures d'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois et, pour un moindre montant, pour les contrats « vendanges ».

En l'absence d'événement climatique majeur, comme l'an dernier, **le fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA)** n'a pas été abondé par le budget du ministère en charge de l'agriculture, ses ressources en 2014 étant suffisantes pour mettre en paiement les indemnités « calamités agricoles » qui sont ou seront versées en 2014 (48 millions contre 41 millions en 2013 dont 5 millions au titre du gel de 2013).

Dans le cadre du **dispositif national d'assurance récolte**, intervenant en complément du soutien spécifique communautaire (cf §1.1.1), les versements pour la prise en charge des cotisations par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) s'élèvent à 19,4 millions en 2014.

Un nouveau dispositif est en cours de mise en oeuvre afin de permettre aux agriculteurs et notamment aux viticulteurs de souscrire plus largement à ce dispositif d'assurance et de faire face aux risques climatiques croissants, dont témoignent les derniers épisodes d'intempéries. Le renforcement de la gestion des risques climatiques que permettra le nouveau dispositif créera les conditions favorables pour aborder le débat plus large que l'Etat et les acteurs professionnels souhaitent mener sur la place croissante de la gestion des risques dans le soutien à l'agriculture, à l'occasion des réflexions sur la future PAC post 2020.

Le remboursement de **Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)** s'élève à 106 millions au 31 octobre, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année 2013.

### 1.1.4- Aide alimentaire : transfert de l'aide aux plus démunis hors de la PAC

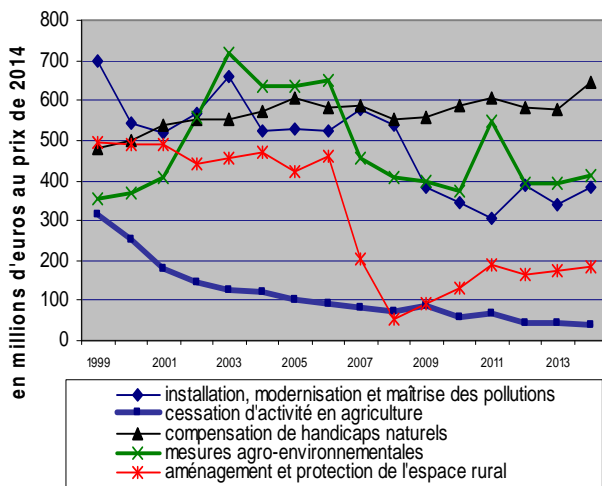
L'année 2013 a été la dernière année de mise en oeuvre des programmes alimentaires en faveur des personnes les plus démunies dans le cadre de la PAC, l'ensemble « aide alimentaire » passe de 93 millions en 2013 à 20 millions en 2014. Outre des reliquats 2013 au titre de l'aide aux plus démunis, ne restent plus que les programmes « lait aux

écoliers » (13 millions) et « fruits à l'école » (1,4 millions).

## 1.2- Augmentation des dépenses de développement rural (2<sup>ème</sup> Pilier)

Les concours publics au développement rural passent de 1,6 milliard en 2013 à 1,7 milliard en 2014. Le financement national diminue de 11 % et le financement communautaire augmente de 24 %.

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des DOM) représentent en 2014 1,58 milliard, ce qui correspond à une augmentation de 12 % (+167 millions par rapport à 2013).



Graphique 3 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural.

Source : MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

### 1.2.1- Augmentation des soutiens relatifs à l'installation et à la modernisation

Les aides à l'installation et à la maîtrise des pollutions augmentent en 2014 et passent de 337 à 381 millions (+13 %).

La Dotation jeunes Agriculteurs (DJA) atteint 72 millions en 2014 pour 4 400 bénéficiaires.

Le Plan de performance énergétique (PPE) s'élève à 20,6 millions en 2014.

Une part de ces aides (16,6 millions) relève du PDRH alors qu'une autre part (4 millions) s'inscrit dans le cadre du Plan de relance.

Les aménagements fonciers et hydrauliques, dont le montant s'élève à 21 millions en 2014, diminuent de 6 %. Si les crédits nationaux diminuent de 33 % (-1,8 million), les crédits communautaires connaissent une augmentation de 3 % (+0,4 million).

Les seuls investissements désormais financés par le ministère en charge de l'agriculture concernent des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation dont l'Etat demeure propriétaire.

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) atteint 70 millions et le nombre de bénéficiaires est de 5 700 en 2014.

Les bonifications de prêt d'investissement passent de 29 millions en 2013 à 120 millions en 2014 en raison du paiement de deux millésimes, traduisant le caractère discontinu du paiement des bonifications aux banques. Les paiements sur les prêts bonifiés « jeunes agriculteurs » augmentent de 87 millions et les paiements sur les prêts bonifiés modernisation, tant nationaux qu'europeens, suivent la même tendance avec une augmentation de 3,5 millions (+53 %).

### 1.2.2- Nette augmentation des concours publics pour la compensation de handicaps naturels

Le soutien à l'agriculture des zones défavorisées se trouve revalorisé, conformément au cadre général défini par le Président de la République à Cournon le 2 octobre 2014. Les aides versées pour compenser les handicaps naturels connaissent une augmentation de 13 % et s'élèvent en 2014 à 644 millions en 2014.

Les paiements des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) représentent 97 % de ces crédits. L'effort en faveur des zones défavorisées est consolidé au travers de cette indemnité, dont l'enveloppe communautaire dédiée croît de 53 %.

### 1.2.3- Hausse des mesures agro-environnementales

Les concours publics pour les mesures agro-environnementales enregistrent une hausse globale de plus de 5 %, passant de 391 millions en 2013 à 413 millions en 2014, traduisant ainsi la priorité donnée à la performance environnementale et à la transition écologique. Les crédits nationaux augmentent de près de 4 millions (+3 %) et les crédits européens augmentent de 18 millions (+7 %).

La Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) est en augmentation et l'ensemble des crédits sur ce dispositif atteint 234 millions en 2014. Les crédits communautaires augmentent de 7 millions (+4 %) et les crédits nationaux augmentent de 2,5 millions (+5 %).

Les crédits dédiés à la mesure rotationnelle sont en augmentation en 2014 : ils passent de 31,6 millions à 35 millions.

#### 1.2.4- Augmentation des soutiens à l'aménagement et à la protection de l'espace rural

Les concours publics pour l'aménagement et la protection de l'espace rural augmentent de 6 % pour s'établir à 183 millions. Les crédits nationaux et communautaires augmentent dans les mêmes proportions.

Les subventions pour les pôles d'excellence rurale diminuent de 9 % pour se porter à 17,7 millions.

Les soutiens à l'agriculture biologique sur le 2<sup>ème</sup> pilier passent de 13,4 millions à 17 millions. Ces aides comprennent la conversion et le maintien à l'agriculture biologique.

Les crédits LEADER sont stables par rapport à 2013.

#### 1.3- Baisse des aides relatives à la sécurité des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux atteignent 162 millions (+6 %), hors service public de l'équarrissage (SPE).

L'année 2014 conforte la montée en puissance des dispositifs de lutte contre certaines maladies animales (Plan national d'action de lutte contre la tuberculose bovine, lutte contre la brucellose, lutte contre les salmonelles) et finalise la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire. Le nouveau dispositif de surveillance sanitaire et d'intervention vise à rapprocher les règles et le pilotage des politiques sanitaires animale et végétale et à prioriser les moyens et ressources, publics et privés, pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires.

Ainsi, bien que la France soit officiellement indemne de tuberculose bovine, la maladie n'est pas complètement éradiquée et les efforts doivent être poursuivis pour conserver ce statut. Face à la résurgence de la maladie et à la nécessité de se conformer à la réglementation européenne, le ministère a révisé sa stratégie dans le but d'éradiquer la maladie du territoire national, ce qui implique le maintien d'efforts de lutte conséquents dans certaines parties du territoire.

Dans ce cadre, les paiements correspondant passent de 14 à 24 millions en 2014 (+72 %). Plus globalement, les aides de lutte contre les maladies animales et la protection des animaux s'élèvent à 116 millions.

Aussi, les aides dans le domaine de la protection des végétaux, hors mesures d'indemnisation, passent de 16 à 21 millions en 2014 (+29 %).

Concernant l'abattage, compte tenu du remplacement de la taxe d'abattage par des

cotisations volontaires obligatoires en octobre 2013, la dépense en 2014 n'est que de 8 millions, contre 60 en 2013.

La subvention de l'Etat qui couvre le besoin au titre du SPE dans les DOM et les cas relevant de l'intérêt général en métropole est quant à elle maintenue et s'élève à environ 3 millions.

## 2- La forêt : des soutiens en augmentation

Les soutiens au secteur forestier augmentent de 19,4 millions (+6 %).

Les aides à la gestion des forêts publiques et à la protection de la forêt s'établissent en 2014 à 241,5 millions (+20 %). Les aides pour le développement économique de la filière et sa gestion durable s'élèvent à 96,2 millions.

Les mesures forestières des plans de développement rural représentent 49 millions (14 % des crédits du secteur forestier) en 2014 : elles augmentent de 20 % par rapport à 2013 afin de répondre aux enjeux majeurs de l'adaptation de la forêt au changement climatique et du développement de la filière bois.

Les subventions aux opérateurs pour leur fonctionnement s'élèvent 203 millions dont 187 millions à l'ONF. 22,2 millions sont également versés à l'ONF au titre de ses missions d'intérêt général (MIG).

## 3- Stabilité des dépenses liées à l'enseignement et à la recherche

Les crédits dédiés à l'enseignement et à la recherche agricoles sont stables en 2014. Ils représentent 17 % des soutiens publics hors protection sociale et sont constitués quasiment exclusivement de crédits nationaux.

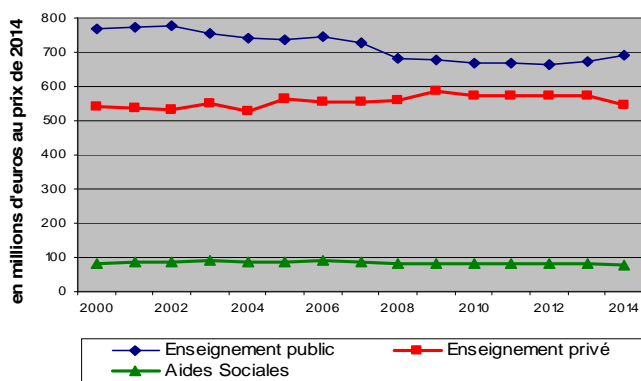
Ces financements sont répartis entre :

- les trois pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation), qui totalisent 1,63 milliard;
- le pôle recherche (842 millions).

### 3.1- Stabilité des crédits consacrés à l'enseignement technique et à l'apprentissage

A la rentrée scolaire 2014-15, l'enseignement technique agricole a accueilli 165 222 élèves (effectif hors jeunes en pré-apprentissage), hors Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie. Les effectifs du privé représentent 63 % du total.

Les crédits de l'enseignement technique et de l'apprentissage/formation sont stables en 2014 et s'établissent à 1,3 milliard. A la rentrée 2014, 150 postes d'enseignants sont créés.



Graphique 4 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique.

Source : MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

Dans l'enseignement privé, les crédits de fonctionnement connaissent une diminution de 7 % et les crédits destinés au paiement des salaires des enseignants sont stables. La subvention pour l'enseignement agricole privé du temps plein atteint 143 millions.

Dans l'enseignement public, les crédits d'Etat de fonctionnement et d'investissement sont stables et s'établissent à 37 millions en 2014. La masse salariale s'élève à 442 millions.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique s'élèvent en 2014 à 78 millions.

Les bourses sur critères sociaux représentent 74 millions. Le niveau de la dépense résulte du nombre d'élèves de l'enseignement technique agricole, public et privé, remplissant les conditions d'accès aux différents dispositifs d'aide que sont les bourses sur critères sociaux, les primes attribuées selon les niveaux de scolarité et les aides particulières permettant de répondre à des situations exceptionnelles.

Le fonds social lycéen représente 4,5 millions. Il est destiné à faire face à des situations que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Il intègre également une enveloppe destinée à l'égalité des droits et des chances.

### 3.2- Augmentation des concours publics à l'enseignement supérieur

Conformément aux priorités définies dans le budget 2014, les concours publics pour l'enseignement supérieur connaissent une augmentation de 4 % et atteignent 281 millions en 2014. Vingt postes sont créés cette année.

L'enseignement supérieur long agricole, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 20 établissements (13 établissements publics et 7 établissements privés sous contrats avec l'Etat) qui assurent la formation de 15 669 étudiants en 2014. 66 % de ces étudiants sont en

établissement public, et 34 % en établissement privé.

Les subventions pour charges de service public versées aux établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour leur fonctionnement s'élèvent à 50,6 millions en 2014.

Les dépenses de personnel directement payées par l'Etat s'élèvent à 194 millions (avec le CAS pensions).

Les crédits destinés aux bourses atteignent un montant de 12 millions en 2014, soit une augmentation de 6 %. Sont ainsi financées des bourses sur critères sociaux et des bourses de coopération internationale.

### 3.3- Stabilité des crédits consacrés à la recherche, du développement et du transfert de technologie

Les soutiens à la recherche, au développement et au transfert de technologie s'élèvent à 842 millions en 2014.

Les crédits abondés par le ministère en charge de l'agriculture s'élèvent à 99 millions. Ils concernent essentiellement l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour 61,6 millions, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour 21,3 millions, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 1,6 million, et les Centres techniques ACTIA et ACTA pour 5,5 millions.

Les crédits du ministère en charge de la recherche totalisent 743 millions. Ils concernent l'INRA pour 676 millions, l'IRSTEA à hauteur de 58,9 millions et l'ANSES pour 8,9 millions.

LES CONCOURS PUBLICS	2013	2014	2014 / 2013	Etat 2014		UE 2014	
				2014	2014 / 2013	2014	2014 / 2013
<b>AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX</b>	<b>11 269,9</b>	<b>10 745,3</b>	<b>-4,7%</b>	<b>1 662,0</b>	<b>-16,5%</b>	<b>9 083,4</b>	<b>-2,1%</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>9 452,9</b>	<b>8 828,2</b>	<b>-6,6%</b>	<b>899,3</b>	<b>-18,8%</b>	<b>7 928,8</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Aides directes</b>	<b>8 009,2</b>	<b>7 510,0</b>	<b>-6,2%</b>	<b>138,6</b>	<b>-36,9%</b>	<b>7 371,4</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Paiements uniques et article 68</b>	<b>7 138,3</b>	<b>6 794,9</b>	<b>-4,8%</b>	<b>0,0</b>		<b>6 794,9</b>	<b>-4,8%</b>
<i>Paiements uniques</i>	6 771,8	6 305,7	-6,9%	0,0		6 305,7	-6,9%
<i>Paiements article 68</i>	366,5	489,2	33,5%	0,0		489,2	33,5%
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>870,9</b>	<b>715,1</b>	<b>-17,9%</b>	<b>138,6</b>	<b>-36,9%</b>	<b>576,5</b>	<b>-11,5%</b>
<i>PMTVA</i>	640,3	493,9	-22,9%	67,6	-58,0%	426,3	-11,1%
<i>Autres paiements directs liés aux produits</i>	230,6	221,2	-4,1%	71,0	20,5%	150,2	-12,5%
<b>Aides de marché</b>	<b>708,7</b>	<b>729,6</b>	<b>2,9%</b>	<b>184,7</b>	<b>-21,6%</b>	<b>544,9</b>	<b>15,1%</b>
<b>Régulation des marchés</b>	<b>251,6</b>	<b>258,2</b>	<b>2,6%</b>	<b>76,9</b>	<b>-40,7%</b>	<b>181,3</b>	<b>48,8%</b>
<i>Restitutions à l'exportation</i>	27,1	0,2	-99,4%	0,0		0,2	-99,4%
<i>Dépenses d'intervention</i>	31,3	31,8	1,7%	0,0	-47,8%	31,8	1,9%
<i>Aides à l'écoulement sur le marché intérieur</i>	9,8	7,0	-28,3%	0,0		7,0	-28,3%
<i>Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)</i>	183,4	219,1	19,5%	76,9	-40,7%	142,3	165,0%
<b>Organisation et modernisation des filières</b>	<b>359,0</b>	<b>349,8</b>	<b>-2,5%</b>	<b>40,3</b>	<b>28,3%</b>	<b>309,5</b>	<b>-5,5%</b>
<i>Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)</i>	235,0	234,3	-0,3%	31,0	36,6%	203,4	-4,2%
<i>Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)</i>	124,0	115,5	-6,9%	9,4	6,8%	106,1	-7,9%
<b>Maîtrise de l'offre</b>	<b>15,0</b>	<b>8,3</b>	<b>-44,8%</b>	<b>8,3</b>	<b>-44,8%</b>	<b>0,0</b>	<b>39,4%</b>
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>83,1</b>	<b>113,3</b>	<b>36,3%</b>	<b>59,2</b>	<b>0,0%</b>	<b>54,1</b>	<b>126,3%</b>
<b>Gestion aléas de production et allègement des charges</b>	<b>641,9</b>	<b>569,0</b>	<b>-11,4%</b>	<b>568,9</b>	<b>-11,4%</b>	<b>0,0</b>	<b>-46,3%</b>
<i>FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff</i>	523,7	459,5	-12,3%	459,5	-12,3%	0,0	
<i>Autres mesures</i>	1,2	3,9	222,3%	3,9	229,3%	0,0	-46,3%
<i>TIPP et TICGN</i>	117,0	105,6	-9,8%	105,6	-9,8%	0,0	
<b>Aide alimentaire</b>	<b>93,0</b>	<b>19,6</b>	<b>-78,9%</b>	<b>7,1</b>	<b>-32,1%</b>	<b>12,5</b>	<b>-84,9%</b>
<b>Développement rural</b>	<b>1 600,2</b>	<b>1 743,3</b>	<b>8,9%</b>	<b>611,2</b>	<b>-10,8%</b>	<b>1 132,0</b>	<b>23,8%</b>
<i>Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, DJA, PMPOA, CTE/CAD, PMBE)</i>	336,8	381,3	13,2%	181,6	13,0%	199,7	13,3%
<i>Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)</i>	44,4	37,0	-16,8%	36,3	-17,3%	0,6	26,7%
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)</i>	570,1	644,4	13,0%	164,0	-35,7%	480,5	52,5%
<i>Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)</i>	391,0	412,7	5,6%	129,3	2,9%	283,4	6,8%
<i>Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)</i>	173,0	182,8	5,7%	54,0	6,0%	128,8	5,6%
<i>Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)</i>	43,9	44,9	2,3%	5,9	-28,8%	39,0	9,5%
<i>Activités hippiques</i>	40,9	40,1	-2,1%	40,1	-2,1%	0,0	
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>216,9</b>	<b>173,9</b>	<b>-19,8%</b>	<b>151,4</b>	<b>-23,6%</b>	<b>22,5</b>	<b>19,7%</b>
<i>Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales</i>	63,7	11,6	-81,7%	11,6	-81,7%	0,0	
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	153,2	162,3	5,9%	139,8	4,0%	22,5	19,7%
<b>FORET</b>	<b>318,3</b>	<b>337,7</b>	<b>6,1%</b>	<b>307,6</b>	<b>5,3%</b>	<b>30,1</b>	<b>15,1%</b>
<i>Gestion des forêts publiques et protection de la forêt</i>	201,2	241,5	20,0%	233,7	20,3%	7,8	11,8%
<i>Développement économique de la filière et gestion durable</i>	117,2	96,2	-17,9%	74,0	-24,6%	22,2	16,3%
<b>ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE</b>	<b>2 463,0</b>	<b>2 467,6</b>	<b>0,2%</b>	<b>2 449,5</b>	<b>0,1%</b>	<b>18,1</b>	<b>8,9%</b>
<i>Enseignement technique</i>	1 316,5	1 314,6	-0,1%	1 314,6	-0,1%	0,0	
<i>Apprentissage, formation continue et autres</i>	32,6	30,0	-7,7%	11,9	-25,0%	18,1	8,9%
<i>Enseignement supérieur</i>	270,2	281,3	4,1%	281,3	4,1%	0,0	
<i>Recherche, développement et transfert de technologie</i>	843,7	841,6	-0,2%	841,6	-0,2%	0,0	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>1 304,8</b>	<b>1 341,9</b>	<b>2,8%</b>	<b>1 332,9</b>	<b>2,9%</b>	<b>9,0</b>	<b>-7,6%</b>
<i>Personnel</i>	1 061,7	1 105,2	4,1%	1 102,7	4,1%	2,5	8,5%
<i>Autres frais de fonctionnement</i>	243,0	236,7	-2,6%	230,2	-2,3%	6,5	-12,5%
<b>TOTAL CONCOURS PUBLICS</b>	<b>15 356,1</b>	<b>14 892,5</b>	<b>-3,0%</b>	<b>5 752,1</b>	<b>-4,5%</b>	<b>9 140,5</b>	<b>-2,0%</b>

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2013 et 2014 (en millions d'euros).  
Source: MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

CONCOURS (en millions d'euros)		2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté	2013 exécuté	2014 exécuté
<b>agriculture et territoires ruraux</b>		<b>12 460,3</b>	<b>12 672,5</b>	<b>13 488,9</b>	<b>11 509,8</b>	<b>11 428,8</b>	<b>11 964,0</b>	<b>12 216,7</b>	<b>11 909,9</b>	<b>11 798,5</b>	<b>11 269,9</b>	<b>10 745,3</b>
<b>marchés et revenus agricoles</b>		<b>9 851,6</b>	<b>10 068,7</b>	<b>10 848,1</b>	<b>9 346,7</b>	<b>9 320,7</b>	<b>10 042,1</b>	<b>10 349,4</b>	<b>9 933,3</b>	<b>9 931,0</b>	<b>9 452,9</b>	<b>8 828,2</b>
aides directes		7 393,9	7 712,6	8 979,2	8 336,5	8 507,6	8 190,9	8 220,5	8 230,7	8 199,2	8 009,2	7 510,0
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 281,9	7 138,3	6 794,9
aides liées aux produits		7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9	1 060,4	917,3	870,9	715,1
aides de marché		2 088,1	2 167,3	1 423,4	665,0	455,2	1 053,3	881,1	893,1	759,0	708,7	729,6
régulation des marchés		1 337,5	1 364,3	954,3	697,0	541,2	402,6	346,7	380,1	320,5	251,6	258,2
organisation et modernisation des filières		179,7	136,2	274,7	185,1	205,3	182,1	314,5	307,6	295,9	359,0	349,8
maîtrise de l'offre		473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7	99,1	32,8	15,0	8,3
gestion de promotion et qualité des produits		97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3	106,2	109,9	83,1	113,3
gestion des aléas de production et allègement des charges		264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9	708,5	870,5	641,9	569,0
aide alimentaire		105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9	100,9	102,4	93,0	19,6
<b>développement rural</b>		<b>2 176,9</b>	<b>2 229,3</b>	<b>2 240,4</b>	<b>1 808,3</b>	<b>1 678,5</b>	<b>1 486,2</b>	<b>1 492,3</b>	<b>1 741,5</b>	<b>1 624,2</b>	<b>1 600,2</b>	<b>1 743,3</b>
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		445,2	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5	294,4	377,9	336,8	381,3
cessation d'activité en agriculture		102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5	65,6	43,8	44,4	37,0
compensation de handicaps naturels		489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4	582,7	569,8	570,1	644,4
mesures agro-environnementales		541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5	528,4	385,6	391,0	412,7
aménagement et protection de l'espace rural		399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7	182,4	162,7	173,0	182,8
transformation et commercialisation des produits agricoles		65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7	40,1	40,2	43,9	44,9
activités hippiques		133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,2	40,9	40,1
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>		<b>431,8</b>	<b>374,5</b>	<b>400,5</b>	<b>354,8</b>	<b>429,6</b>	<b>435,7</b>	<b>375,0</b>	<b>235,1</b>	<b>243,3</b>	<b>216,9</b>	<b>173,9</b>
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	89,6	63,7	11,6
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		166,0	145,1	207,2	177,6	247,7	250,5	260,6	155,0	153,7	153,2	162,3
<b>Forêt</b>		<b>467,1</b>	<b>353,5</b>	<b>351,0</b>	<b>376,1</b>	<b>375,0</b>	<b>431,4</b>	<b>484,2</b>	<b>379,1</b>	<b>369,1</b>	<b>318,3</b>	<b>337,7</b>
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt		-	-	-	-	-	-	-	-	213,3	201,2	241,5
Développement économique de la filière et gestion durable		-	-	-	-	-	-	-	-	155,8	117,2	96,2
<b>Enseignement et recherche</b>		<b>2 025,6</b>	<b>2 125,8</b>	<b>2 187,4</b>	<b>2 246,0</b>	<b>2 286,0</b>	<b>2 346,2</b>	<b>2 350,9</b>	<b>2 391,4</b>	<b>2 409,7</b>	<b>2 463,0</b>	<b>2 467,6</b>
Enseignement technique		1 157,5	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2	1 271,8	1 291,1	1 316,5	1 314,6
Apprentissage, formation continue et autres		14,5	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3	32,2	33,0	32,6	30,0
Enseignement supérieur		192,7	193,3	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	265,5	270,2	281,3
Recherche, développement et transfert de technologie		660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	808,8	805,7	825,6	820,2	843,7	841,6
<b>Service généraux</b>		<b>1 256,2</b>	<b>1 319,7</b>	<b>1 402,0</b>	<b>1 404,5</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 347,8</b>	<b>1 352,5</b>	<b>1 317,3</b>	<b>1 318,0</b>	<b>1 304,8</b>	<b>1 341,9</b>
Personnel		1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 096,1	1 071,5	1 068,3	1 061,7	1 105,2
Autres frais de fonctionnement		234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	256,5	245,7	249,7	243,0	236,7
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>		<b>16 209,2</b>	<b>16 471,5</b>	<b>17 429,3</b>	<b>15 536,4</b>	<b>15 503,7</b>	<b>16 089,4</b>	<b>16 404,3</b>	<b>15 997,6</b>	<b>15 895,4</b>	<b>15 356,1</b>	<b>14 892,5</b>
dont: financements européens		10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,8	9 605,1	9 570,3	9 794,3	9 552,1	9 331,2	9 140,5
dont: financements nationaux		6 143,0	6 056,9	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,1	6 203,3	6 343,2	6 024,8	5 752,1

Tableau 2 : Evolution des concours publics à l'Agriculture sur budget national et communautaire entre les années 2004 et 2014 (en millions d'euros).

Source: MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.

CONCOURS (en millions d'euros)		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
		exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté
<b>agriculture et territoires ruraux</b>		<b>2 462,6</b>	<b>2 313,3</b>	<b>2 401,1</b>	<b>2 146,0</b>	<b>2 118,5</b>	<b>2 405,9</b>	<b>2 758,2</b>	<b>2 170,5</b>	<b>2 297,7</b>	<b>1 991,1</b>	<b>1 662,0</b>
<b>marchés et revenus agricoles</b>		<b>841,8</b>	<b>829,2</b>	<b>1 036,1</b>	<b>873,5</b>	<b>839,9</b>	<b>1 243,2</b>	<b>1 667,6</b>	<b>1 188,2</b>	<b>1 388,4</b>	<b>1 107,6</b>	<b>899,3</b>
aides directes		224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	220,0	223,2	219,7	138,6
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
aides liées aux produits		224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	220,0	223,2	219,7	138,6
aides de marché		326,5	467,5	346,4	397,2	319,6	274,7	353,4	246,7	278,4	235,5	184,7
régulation des marchés		164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,4	104,8	150,2	129,8	76,9
organisation et modernisation des filières		47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,3	28,6	41,4	31,4	40,3
maîtrise de l'offre		27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9	34,3	19,8	15,0	8,3
actions de promotion et qualité des produits		88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8	79,1	67,1	59,2	59,2
gestion des aléas de production et allègement des charges		264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6	708,3	870,5	641,9	568,9
aide alimentaire		26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8	13,1	16,3	10,5	7,1
<b>développement rural</b>		<b>1 220,8</b>	<b>1 135,2</b>	<b>993,8</b>	<b>943,7</b>	<b>919,2</b>	<b>820,2</b>	<b>737,6</b>	<b>789,1</b>	<b>719,1</b>	<b>685,4</b>	<b>611,2</b>
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		303,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3	146,3	194,0	160,7	181,6
cessation d'activité en agriculture		89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8	64,8	43,4	43,9	36,3
compensation de handicaps naturels		244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5	260,2	254,6	254,9	164,0
mesures agro-environnementales		288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7	178,1	121,3	125,7	129,3
aménagement et protection de l'espace rural		139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5	84,4	52,6	51,0	54,0
transformation et commercialisation des produits agricoles		21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8	7,4	9,1	8,3	5,9
activités hippiques		133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,2	40,9	40,1
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>		<b>400,0</b>	<b>348,9</b>	<b>371,2</b>	<b>328,9</b>	<b>359,4</b>	<b>342,5</b>	<b>353,0</b>	<b>193,2</b>	<b>190,1</b>	<b>198,1</b>	<b>151,4</b>
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	89,6	63,7	11,6
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		134,2	119,5	177,9	151,7	177,5	157,3	238,6	113,1	100,5	134,5	139,8
<b>Forêt</b>		<b>404,2</b>	<b>302,9</b>	<b>291,9</b>	<b>309,6</b>	<b>317,2</b>	<b>393,5</b>	<b>389,0</b>	<b>347,4</b>	<b>342,5</b>	<b>292,2</b>	<b>307,6</b>
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt		-	-	-	-	-	-	-	-	208,9	194,2	233,7
Développement économique de la filière et gestion durable		-	-	-	-	-	-	-	-	133,6	98,0	74,0
<b>Enseignement et recherche</b>		<b>2 022,8</b>	<b>2 123,1</b>	<b>2 184,4</b>	<b>2 244,4</b>	<b>2 283,5</b>	<b>2 340,7</b>	<b>2 339,8</b>	<b>2 374,6</b>	<b>2 393,3</b>	<b>2 446,4</b>	<b>2 449,5</b>
Enseignement technique		1 157,5	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2	1 271,7	1 291,1	1 316,5	1 314,6
Apprentissage, formation continue et autres		11,7	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2	15,5	16,5	15,9	11,9
Enseignement supérieur		192,7	193,3	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	265,5	270,2	281,3
Recherche, développement et transfert de technologie		660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	808,8	805,7	825,6	820,2	843,7	841,6
<b>Service généraux</b>		<b>1 253,4</b>	<b>1 317,6</b>	<b>1 399,7</b>	<b>1 401,8</b>	<b>1 411,7</b>	<b>1 344,2</b>	<b>1 347,1</b>	<b>1 310,7</b>	<b>1 309,8</b>	<b>1 295,1</b>	<b>1 332,9</b>
Personnel		1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 093,8	1 069,4	1 065,4	1 059,5	1 102,7
Autres frais de fonctionnement		231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	253,3	241,3	244,4	235,6	230,2
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>		<b>6 143,0</b>	<b>6 056,9</b>	<b>6 277,2</b>	<b>6 101,8</b>	<b>6 131,0</b>	<b>6 484,3</b>	<b>6 834,1</b>	<b>6 203,3</b>	<b>6 343,2</b>	<b>6 024,8</b>	<b>5 752,1</b>

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 2004 et 2014 (en millions d'euros).

Source: MAAF/SAFSL/SDABC, 2014.



	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté	2013 exécuté	2014 exécuté
<b>CONCOURS</b> (en millions d'euros)											
<b>agriculture et territoires ruraux</b>	9 997,9	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1	9 458,5	9 739,4	9 500,8	9 278,8	9 083,4
<b>marchés et revenus agricoles</b>	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8	8 681,8	8 745,2	8 542,6	8 345,3	7 928,8
aides directes	7 169,4	7 467,8	8 665,4	8 137,8	8 279,0	7 926,7	8 013,8	8 010,7	7 976,0	7 789,5	7 371,4
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 281,9	7 138,3	6 794,9
aides liées aux produits	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2	840,4	694,1	651,2	576,5
aides de marché	1 761,6	1 699,8	1 077,0	267,8	135,6	778,7	527,7	646,4	480,6	473,3	544,9
régulation des marchés	1 173,5	1 059,9	736,2	443,9	408,4	258,5	142,3	275,4	170,3	121,8	181,3
organisation et modernisation des filières	132,7	110,1	230,6	151,6	143,3	143,6	277,1	279,0	254,5	327,6	309,5
maîtrise de l'offre	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8	64,8	13,0	0,0	0,0
actions de promotion et qualité des produits	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5	27,2	42,8	23,9	54,1
gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2	0,2	(0,0)	0,0	0,0
aide alimentaire	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1	87,8	86,1	82,5	12,5
<b>développement rural</b>	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0	754,7	952,3	905,0	914,7	1 132,0
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2	148,1	183,9	176,2	199,7
cessation d'activité en agriculture	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7	0,8	0,4	0,5	0,6
compensation de handicaps naturels	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9	322,5	315,2	315,2	480,5
mesures agro-environnementales	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7	350,2	264,3	265,3	283,4
aménagement et protection de l'espace rural	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2	98,0	110,1	122,0	128,8
transformation et commercialisation des produits agricoles	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9	32,7	31,1	35,6	39,0
activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,2	18,8	22,5
service public de léguerrissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,2	18,8	22,5
<b>Forêt</b>	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,9	95,2	31,7	26,6	26,1	30,1
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	-	-	-	-	-	-	-	-	4,4	7,0	7,8
Développement économique de la filière et gestion durable	-	-	-	-	-	-	-	-	22,2	19,1	22,2
<b>Enseignement et recherche</b>	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5	11,1	16,7	16,5	16,6	18,1
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1	16,7	16,5	16,6	18,1
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Service généraux</b>	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6	5,5	6,5	8,2	9,7	9,0
Personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3	2,1	2,9	2,3	2,5
Autres frais de fonctionnement	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2	4,4	5,3	7,4	6,5
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,8	9 605,1	9 570,3	9 794,3	9 552,1	9 331,2	9 140,5

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 2004 et 2014 (en millions d'euros).  
Source: MAAF/SAFSL/SDABC, 2014

## Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAF, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAF, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements (à l'exception de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Centrale de Réassurance pour lesquelles ce sont les délégations de crédit à ces organismes qui sont comptabilisées). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAF en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre). Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, au moment du rapport définitif le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ASP, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, ne sont pas comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

## **1. Agriculture et territoires ruraux**

### **1.1. Marchés et revenus agricoles**

#### 1.1.1. Aides directes

Paiements uniques et article 68

Aides liées aux produits

#### 1.1.2. Aides de marchés

Régulation des marchés

Organisation et modernisation des filières

Maîtrise de l'offre

Promotion et qualité des produits

#### 1.1.3. Gestion des aléas de production et allègement des charges

#### 1.1.4. Aide alimentaire

### **1.2. Développement rural**

### **1.3. Sécurité sanitaire**

## **2. Forêt**

## **3. Enseignement et recherche**

## **4. Services généraux**

## **Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2014 <sup>(1)</sup>**

Résumé .....	101
Le compte social des exploitants agricoles .....	102
Les prestations sociales .....	102
Les cotisations et autres ressources .....	105
Le compte social des salariés agricoles .....	109
Les prestations sociales .....	109
Les cotisations et autres ressources .....	110

*(1) Ce rapport a été préparé et présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation par Bénédicte MANTIONE et Gilles JAMEAU du Bureau du financement de la protection sociale agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.*



## LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PRÉVISIONNEL POUR 2014

---

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2014 se caractérise par une légère diminution de 0,4% des dépenses de prestations sociales par rapport à 2013. Les dépenses sociales baisseraient pour la quatrième année consécutive et s'établiraient à 16,5 milliards d'euros.

L'évolution à la baisse des prestations en 2014 résulterait pour l'essentiel de la diminution des prestations vieillesse de 0,8 % sous l'effet de l'érosion démographique.

Les dépenses de la branche famille enregistreraient un recul plus prononcé de 2,6%, cependant le poids de cette branche est nettement moindre que celui de l'assurance vieillesse (399 millions d'euros contre 8,5 milliards d'euros).

Les prestations maladie augmenteraient faiblement de 0,1 % en 2014, après une hausse en 2013 de 1,2 %.

Les recettes s'établiraient à 16,4 milliards d'euros contre 16 milliards en 2013, en progression de 2,1% avec un rendement attendu des cotisations en hausse et une augmentation prévue des impôts et taxes affectés par l'État.

Le solde déficitaire du compte social s'établirait à 72 M€ contre 580 M€ en 2013. Les branches famille et maladie étant intégrées financièrement au régime général, ce solde correspond au résultat des assurances vieillesse de base et complémentaire.

Le compte social des salariés agricoles serait marqué par une relative stabilité des prestations avec une évolution de 0,2 % contre 1 % en 2013.

La progression des dépenses serait à mettre à l'actif des branches santé (+0,6%) et famille (+0,5%), tandis que les prestations vieillesse sont en baisse de 0,2 %.

Le total des prestations servies aux salariés agricoles représenterait 4,6 milliards d'euros en 2014.

Les différentes branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social des salariés agricoles est par construction équilibré.

## Le compte social des exploitants agricoles

### Les prestations sociales

Depuis plusieurs années, le vieillissement et l'érosion de la population protégée font progresser les dépenses maladie, et a contrario, font diminuer les prestations vieillesse et famille, affectant ainsi les produits de la compensation démographique.

Le compte prévisionnel 2014 s'inscrit dans ces tendances affirmées avec une diminution des dépenses vieillesse de 0,8 %, des dépenses famille de 2,2 %, et une légère progression des dépenses maladie de 0,1 %.

L'évolution des dépenses de soins de santé resterait très mesurée en raison de la baisse de la population protégée (-3,1 % en 2014) et d'une progression limitée des dépenses hospitalières hors dépenses afférentes aux établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminueraient de 0,4 % par rapport à 2013. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la diminution s'établirait à 1,7 %.

#### 1) Les dépenses de santé

La baisse de la population protégée en maladie s'explique par la diminution des actifs, des ayants-droit et des retraités, conséquence de multiples tendances à l'agrandissement et au regroupement des exploitations, au développement de la pluriactivité qui peut être génératrice de droits dans un autre régime, à l'érosion démographique de la population des retraités, et à l'évolution de l'activité des conjoints en dehors du monde agricole.

L'impact de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires en assurance maladie est toutefois contrebalancé par le vieillissement de la population, qui induit un surcoût de consommation des prestations exécutées en établissements, notamment dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées. Ce poste de dépenses est attendu en 2014 à hauteur de 1 milliard d'euros, contre 963 millions d'euros en 2013 et 914 millions en 2012.

La progression limitée des dépenses maladie en 2014 résulterait d'une progression de 2 % des prestations exécutées en ville, alors qu'elles évoluaient à la baisse en 2013 (-1,4%), et d'une baisse des prestations exécutées en établissements à tarification administrative.

La progression de 2 % des dépenses de ville est liée à la création d'un régime indemnitaire journalier maladie en 2014 (44 millions d'euros de charges), et à une hausse attendue des remboursements d'honoraires (+1,6 %). Ces évolutions seraient atténuées par une baisse escomptée des remboursements de médicaments (- 4,3 %).

**Au total, les dépenses de santé y compris invalidité représenteraient 6,9 milliards d'euros, dont 2,3 milliards pour les actifs.**

TABLEAU 1 : REMBOURSEMENTS MALADIE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>REMBOURSEMENTS MALADIE</b>													
(hors invalidité, en euros courants)	4 062	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 833
<i>Evol° n/n-1</i>		102,3	105,5	97,2	103,4	101,9	100,5	104,5	101,1	97,7	100,0	101,2	100,1
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	148,0	156,2	151,9	157,0	160,1	160,9	168,0	169,9	166,0	166,0	168,0	168,2
<b>REMBOURSEMENTS MALADIE</b>													
(hors invalidité, en euros constants)	4 062	4 869	4 973	4 832	4 912	4 935	4 824	5 019	4 990	4 771	4 678	4 677	4 624
<i>Evol° n/n-1</i>		101,7	102,1	97,2	101,6	100,5	97,7	104,1	99,4	95,6	98,0	100,0	98,9
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	119,9	122,4	119,0	120,9	121,5	118,8	123,6	122,8	117,5	115,2	115,2	113,8

## 2) Les allocations vieillesse

En 2014, le total des prestations vieillesse de base et complémentaire représenteraient 8,48 milliards d'euros contre 8,54 milliards d'euros en 2013.

Les prestations de droit direct du régime de base baisseraient de 2,7 % et les pensions de réversion du régime de base de 2,4 %.

Ces évolutions sont liées à l'érosion démographique de la population avec ces dernières années un nombre de décès près de 2,5 fois supérieur au nombre de nouveaux retraités.

Cette érosion s'explique par une population de retraités âgés et par un nombre d'attributions orienté à la baisse.

Le nombre d'attributions décroît en raison de la baisse du nombre d'individus par génération ayant travaillé en tant que non-salariés agricoles et atteignant l'âge de la retraite.

Ce phénomène est, par ailleurs, accentué avec le report des attributions de plusieurs mois sous l'effet de la réforme des retraites de 2010 avec le relèvement progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1951.

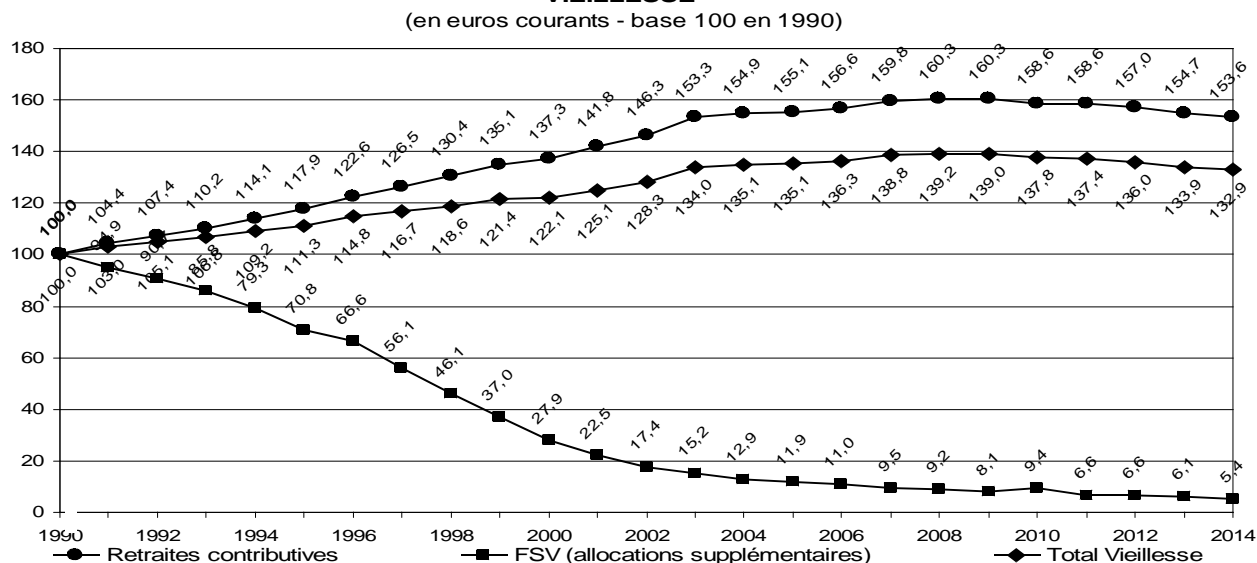
La baisse moins prononcée des prestations vieillesse attendue en 2014 (-0,8 % contre -1,6 % en 2013) est liée à la progression des prestations de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui augmenteraient fortement de 30,2 % en 2014.

Cette augmentation traduit la mise en œuvre de mesures de revalorisation des petites retraites agricoles dans le cadre d'un plan quinquennal qui se poursuivra jusqu'en 2017, avec dès 2014 : l'attribution de droits gratuits RCO aux conjoints et aux aides familiaux au titre des années antérieures à la création du régime, et l'extension de la réversibilité de la RCO au profit des conjoints des exploitants décédés en activité.

**Le montant total des prestations vieillesse s'élèverait à 8,48 milliards d'euros en 2014.**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>													
(en euros courants)	6 382	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 479
Evol° n/n-1		104,5	100,8	100,0	100,8	101,9	100,3	99,9	99,1	99,7	99,0	98,4	99,2
Evol base 100 en 1990	100	133,9	135,1	135,1	136,2	138,8	139,2	139,0	137,7	137,4	136,0	133,9	132,9
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>													
(en euros constants)	6 382	6 926	6 869	6 753	6 696	6 723	6 559	6 524	6 355	6 202	6 021	5 856	5 737
Evol° n/n-1		102,5	99,2	98,3	99,2	100,4	97,6	99,5	97,4	97,6	97,1	97,3	98,0
Evol base 100 en 1990	100	108,5	107,6	105,8	104,9	105,3	102,8	102,2	99,6	97,2	94,3	91,8	89,9

**GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2014**  
**VIEILLESSE**





### 3) Les prestations familiales

En 2014, les prestations famille au sens strict (hors maternité) diminueraient de 2,6 %, après un recul de 2,8 % en 2013.

et de la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales de 0,6 % au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Cette évolution résulterait des effets combinés de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires (prévu à -3,3 % en 2014)

**Le montant total des prestations familiales (hors maternité) en 2014 s'élèverait à 368 millions d'euros.**

TABLEAU 3 : PRESTATIONS FAMILIALES - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>PRESTATIONS FAMILIALES</b>													
(hors maternité, en euros courants)	709	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	378	368
Evol° n/n-1		97,5	98,5	98,6	88,7	80,0	110,9	97,2	98,1	99,8	99,7	97,2	97,4
Evol base 100 en 1990	100	75,7	74,6	73,5	65,2	52,2	57,9	56,2	55,1	55,0	54,8	53,3	51,9
<b>PRESTATIONS FAMILIALES</b>													
(hors maternité, en euros constants)	709	435	421	408	356	281	303	293	283	276	270	259	249
Evol° n/n-1		95,7	96,9	96,9	87,2	78,9	107,8	96,8	96,4	97,6	97,7	96,0	96,1
Evol base 100 en 1990	100	61,3	59,4	57,6	50,2	39,6	42,7	41,4	39,9	38,9	38,0	36,5	35,1

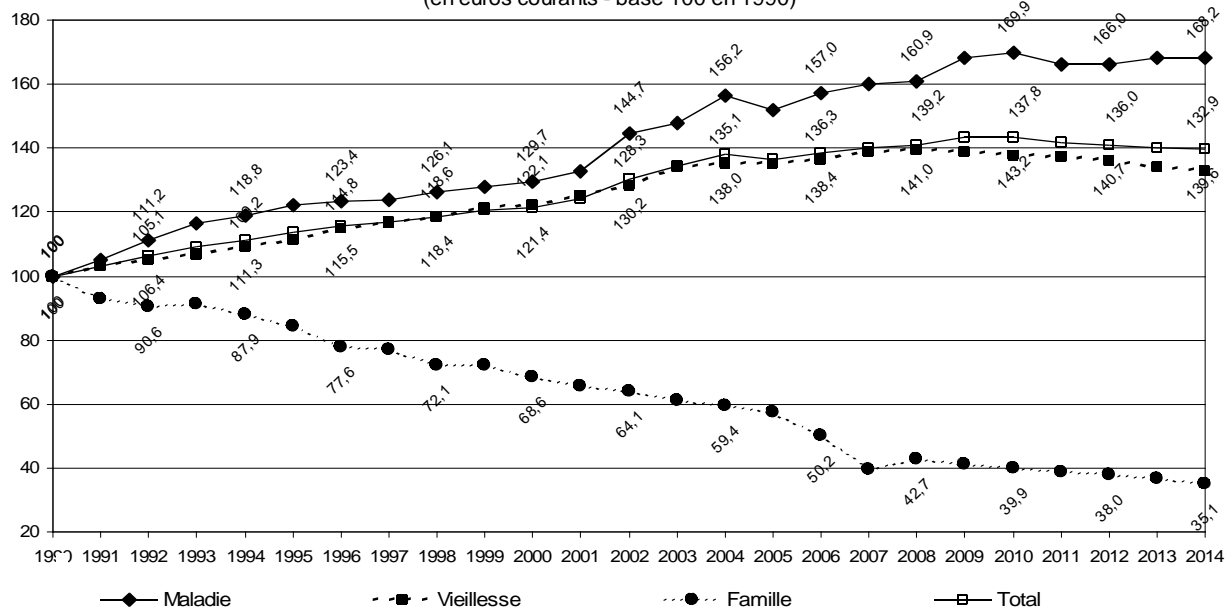
### 4) Synthèse des prestations sociales

TABLEAU 4 : REPARTITION DES PRESTATIONS - Valeurs en millions d'euros

NATURE DES PRESTATIONS	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>MONTANTS en M euros courants</b>													
REMBOURSEMENTS MALADIE	4 062	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 553	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 833
VIEILLESSE	6 382	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 479
FAMILIALES	709	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	378	368
<b>TOTAL</b>	<b>11 153</b>	<b>15 095</b>	<b>15 493</b>	<b>15 312</b>	<b>15 535</b>	<b>15 730</b>	<b>15 827</b>	<b>16 096</b>	<b>16 080</b>	<b>15 900</b>	<b>15 812</b>	<b>15 746</b>	<b>15 680</b>
<b>En pourcentage du total</b>													
REMBOURSEMENTS MALADIE	36%	40%	41%	40%	41%	41%	41%	42%	43%	42%	43%	43%	44%
VIEILLESSE	57%	57%	56%	56%	56%	56%	56%	55%	55%	55%	55%	54%	54%
FAMILIALES	6%	4%	3%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2014

(en euros courants - base 100 en 1990)



## **Les cotisations et autres ressources**

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'État au titre de la solidarité nationale.

### **1) Les cotisations professionnelles**

En 2014, le rendement des cotisations professionnelles s'élèverait à 4 milliards d'euros, soit un montant en progression de 13,6 % (3,6 milliards d'euros en 2013).

Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- la poursuite de l'augmentation de l'assiette brute des cotisations (+9,6 %) liée à la substitution des revenus 2013 aux revenus 2010 dans l'assiette triennale de droit commun ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations des non-salariés agricoles occupant leur activité en société aux revenus versés aux associés non exploitants conjoints ou membres de famille (article 9 de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014) ;
- l'instauration d'une cotisation forfaitaire de 200 € pour le financement du nouveau régime d'indemnités journalières maladie ;
- l'augmentation des taux de cotisation vieillesse ;
- et le ralentissement de la baisse démographique des cotisants, notamment lié à la mise en œuvre de la réforme des retraites 2010.

L'augmentation des recettes de cotisations serait de 21,9 % pour la maladie, de 4,8 % pour la famille et de 7,5 % pour la vieillesse. Ces évolutions différenciées s'expliquent par l'existence d'assiettes minimales différentes selon les branches, par le plafonnement de certaines cotisations, et par les facteurs indiqués ci-dessus.

### **2) Les transferts de gestion**

Les transferts de gestion représenteraient 4,5 milliards d'euros en 2014, contre 4,7 milliards d'euros en 2013.

Ils sont constitués :

- de la compensation démographique vieillesse pour 3,4 milliards d'euros ;
- de l'affectation d'une partie du produit de la contribution sociale généralisée pour 400 millions d'euros ;
- de remboursements de prestations (par le fonds de solidarité vieillesse et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie notamment) et des contributions d'équilibre du régime général pour 600 millions d'euros.

Les transferts diminueraient de 4,7 % en 2014. Cette évolution est liée d'une part, à la baisse attendue du produit de la compensation démographique vieillesse de 4,3 %, et d'autre part, à l'amélioration des résultats techniques prévisionnels des branches famille et maladie, qui entraînerait de facto une baisse des contributions d'équilibre du régime général.

**Ces transferts représenteraient 27,1 % du financement du régime en 2014, contre 28,1 % en 2013.**

### **3) Les ressources affectées par l'État**

Les ressources affectées par l'État constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Ces recettes sont constituées des taxes suivantes (valeurs 2014) :

- les droits de consommation sur les alcools (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de droits sur les tabacs (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1,4 milliards d'euros) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les bières et boissons non alcoolisées (0,9 milliard d'euros) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants de synthèse (0,4 milliard d'euros) ;
- les taxes spéciales sur les farines et les huiles alimentaires (0,2 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,2 milliard d'euros).

Le montant total des recettes fiscales affectées au régime s'établirait à 8,1 milliards d'euros en 2014, contre 8 milliards d'euros en 2013, soit une évolution de 0,9%.

Les ressources affectées par l'État (voir histogramme ci-après) représentent depuis 2011 la première source de financement du régime. Elles représenteraient un taux de couverture des charges de 47,9 % en 2014 contre 47 % en 2013.

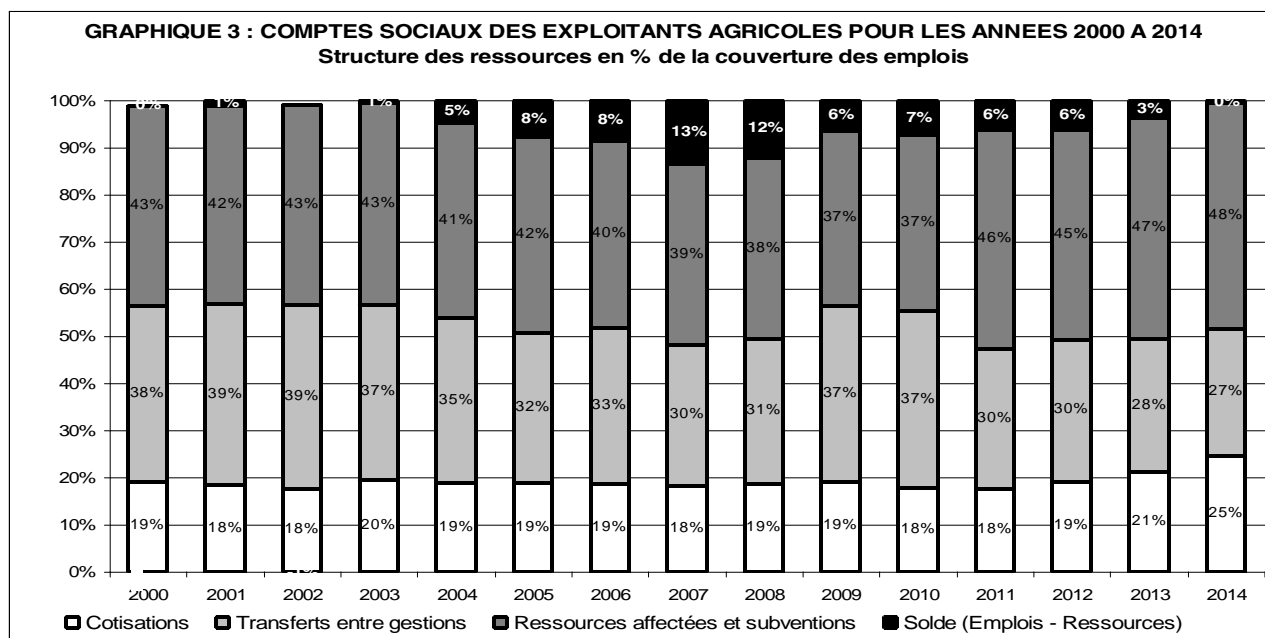
**Le compte social prévisionnel 2014 se solderait par un déficit de 72 millions d'euros, soit 0,4 % du total des charges contre 3,5 % en 2013.**

**Ce solde correspond aux résultats des branches vieillesse de base et complémentaire.**

**Les autres branches étant intégrées financièrement au régime général, par construction leur résultat est équilibré.**

TABLEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DU COMPTE SOCIAL

	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cotisations	18,0%	18,7%	18,0%	18,6%	19,5%	17,8%	17,6%	19,3%	21,4%	24,5%
Ressources affectées	34,4%	32,6%	29,5%	30,3%	36,3%	37,5%	46,4%	44,6%	47,0%	47,9%
Transferts entre gestions	43,3%	39,7%	38,5%	38,4%	36,2%	37,5%	29,9%	30,0%	28,1%	27,1%
Solde	4,3%	9,0%	14,0%	12,7%	8,0%	7,2%	6,1%	6,1%	3,5%	0,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

CATEGORIES DE RESSOURCES	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		2014 / 2013 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
	<b>I - COTISATIONS</b>					
<b>A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire</b>						
.Cotisations a	1 575,3	1 339,0	1 920,6	1 632,5	121,9	121,9
<b>B/ - PRESTATIONS FAMILIALES</b>						
.Cotisations b	419,2	419,2	439,3	439,3	104,8	104,8
<b>C/ - ASSURANCE VIEILLESSE</b>						
.Cotisations c	1 526,7	1 526,7	1 640,6	1 640,6	107,5	107,5
<b>TOTAL COTISATIONS</b>						
.Cotisations maladie, vieillesse et prestations familiales d=a+b+c	3 521,2	3 285,0	4 000,4	3 712,3	113,6	113,0
.Divers e	38,2	28,3	41,7	41,7	109,0	147,1
<b>SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS</b> f=d+e	<b>3 559,5</b>	<b>3 313,3</b>	<b>4 042,1</b>	<b>3 754,0</b>	113,6	113,3
<b>II - RESSOURCES AFFECTEES</b>						
Dt taxes tabacs, alcools, vins... et taxe véhicules de société g	<b>7 826,0</b>		<b>7 896,8</b>		<b>100,9</b>	
<b>III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
.Compensation démographique h	3 596,9		3 441,5		95,7	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité i	429,4		414,6		96,5	
.CSG j	518,4		411,2		79,3	
.Contribution CNAF k	19,9		50,7		255,1	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre CNAM l	121,5		149,0		122,7	
.Autres transferts m	1,3		2,0		158,5	
<b>SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b> h à m	<b>4 687,3</b>		<b>4 469,0</b>		95,3	
<b>IV - SOLDE</b>	580,9		71,8		12,4	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV</b>	<b>16 653,7</b>		<b>16 479,7</b>		99,0	

**Remarque**

Jusqu'en 2013, les cotisations sociales agricoles comprenaient une part technique destinée au financement des prestations et une part complémentaire dédiée au financement de la gestion, du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale. A compter de 2014 (article 37 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014), les cotisations techniques et de gestion sont fusionnées. Les dépenses de gestion sont financées par un prélèvement sur le produit des cotisations dans la limite du cadrage budgétaire de la convention d'objectifs et de gestion.

Cette réforme entraîne une modification du format du compte social qui retraçait les cotisations techniques et complémentaires.

**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)**  
**DEPENSES**

CATEGORIES D'EMPLOIS	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		2014 / 2013 indice valeur		
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	
<b>I - PRESTATIONS</b>							
<b>A/ - SANTE</b>							
.Assurance maladie obligatoire et volontaire							
- Maladie : médecine de ville	a	2 556,6	2 606,7		102,0		
- Maladie : établissements médico sociaux	b	1 037,7	1 082,6		104,3		
- Maladie : établissements cliniques privées	c	495,0	485,5		98,1		
- Maladie : établissements tarification administrative	d	2 520,6	2 461,9		97,7		
- Maladie : divers	e	214,1	196,6		91,8		
Total maladie	a à e	6 824,0	2 279,3	6 833,3	2 282,4	6 752,8	100,1
- Invalidité	g	64,9	64,9	63,8	63,8	98,3	98,3
<b>Sous-total : SANTE</b>	h=f+g	<b>6 888,8</b>	<b>2 344,1</b>	<b>6 897,1</b>	<b>2 346,2</b>	<b>100,1</b>	<b>100,1</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>							
.Assurance vieillesse : droits propres	i	6 765,7	6 584,0		97,3		
.Assurance vieillesse : droits dérivés	j	1 289,6	1 258,4		97,6		
.Retraite complémentaire obligatoire	k	488,8	636,7		130,2		
<b>Sous-total : VIEILLESSE</b>	i à k	<b>8 544,1</b>		<b>8 479,1</b>		<b>99,2</b>	
<b>D/ - FAMILLE</b>							
.Prestations familiales	l	334,1	334,1	325,3	325,3	97,4	97,4
.Allocation adultes handicapés (AAH)		43,7	43,7	42,7	42,7	97,6	97,6
.Assurance maternité	m	30,5	30,5	31,4	31,4	102,8	102,8
<b>Sous-total : FAMILLE</b>	n	<b>408,4</b>	<b>408,4</b>	<b>399,4</b>	<b>399,4</b>	<b>97,8</b>	<b>97,8</b>
<b>SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS</b>	o	<b>15 841,3</b>	<b>2 752,5</b>	<b>15 775,5</b>	<b>2 745,5</b>	<b>99,6</b>	<b>99,7</b>
<b>II - TRANFERTS ENTRE GESTIONS</b>							
.Contribution au régime des praticiens	p	107,9		110,4		102,3	
.Contribution au régime des étudiants	q	14,6		14,6		100,0	
.Contributions et transferts divers	r	59,8		57,1		95,3	
<b>SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>	p à r	<b>182,4</b>		<b>182,1</b>		<b>99,8</b>	
<b>III - CHARGES DE GESTION</b>							
.Gestion : maladie	s	333,5		288,2		86,4	
.Gestion : vieillesse	t	191,6		144,4		75,4	
.Gestion : famille	u	105,0		89,5		85,3	
<b>SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION</b>	s à u	<b>630,0</b>		<b>522,1</b>		<b>82,9</b>	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III</b>		<b>16 653,7</b>		<b>16 479,7</b>		<b>99,0</b>	

## Le compte social des salariés agricoles

### Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements agricoles augmenteraient en 2014 de 0,2%, soit une hausse inférieure à celle de 2013 (+1 %). Elles s'établiraient à 4,6 milliards d'euros.

Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2013 seraient en diminution de 0,5 %, contre une hausse de 0,3 % en 2013. Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses s'élèverait à 4,8 milliards d'euros, en progression de 0,6% par rapport à 2013.

#### 1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé, comprenant l'assurance maladie au sens strict, l'assurance invalidité ainsi que l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, progresseraient en 2014 de 0,6%, contre 1,1 % en 2013.

Les dépenses d'assurance maladie enregistreraient une croissance limitée de 0,2%. Cette évolution résulterait d'une diminution des dépenses hospitalières de 2,1 % et d'une progression des soins de ville de 3 % soutenue par les postes honoraires des professionnels de santé et médicaments.

Les prestations au titre de l'invalidité augmenteraient de 1,8 % en 2014 sous l'effet de la revalorisation des pensions de 0,6 % au 1<sup>er</sup> avril 2014, du report progressif de l'âge légal du départ à la retraite (les retraites se substituant aux pensions d'invalidité), et de la simplification des conditions d'accès à l'assurance invalidité prévue par le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013.

Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles augmenteraient de 2,5 % en 2014, soit une évolution supérieure à celle de 2013 (1,6%).

Cette prévision table sur plusieurs effets : une hausse de 2,5 % des prestations exécutées en ville, une augmentation des prestations d'incapacité permanente de 2,7 %, et des dépenses exécutées en établissements en progression de 1,3 % après une importante baisse en 2013 de 21 %. Cette diminution s'expliquait par la baisse des montants affectés aux établissements à tarification administrative fixés par la Commission nationale de répartition des charges des dotations annuelles de financement hospitalières.

#### 2) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse diminueraient de 0,2 % en 2014, suite à une évolution positive de 0,8 % en 2013. Cette baisse est liée à la non revalorisation des pensions en 2014 compte tenu de la très faible inflation prévue pour 2014.

Les avantages de droit propre progresseraient de 0,5 % sous l'effet d'une hausse de 0,6% du nombre de bénéficiaires. Les prestations de droit dérivé diminueraient de 1,7 % avec un recul du nombre de bénéficiaires et un effet de noria, les anciennes générations ayant des pensions de réversion plus importantes que celles des nouvelles générations.

#### 3) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille augmenteraient sensiblement de 0,5 %, après une hausse de 1,9 % en 2013.

L'évolution en 2014 s'explique par la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (+0,6 % au 1<sup>er</sup> avril 2014) et le recul prévu du nombre de familles bénéficiaires d'une prestation légale famille (- 0,2 %).

**Les prestations vieillesse représentent presque la moitié des dépenses du compte des salariés agricoles avec 48,8 %, contre 41,5 % pour les dépenses de santé et 9,7% pour les dépenses de prestations familiales.**

## Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre serait en augmentation de 2,3 % en 2014.

Cette progression résulterait de deux facteurs :

– l'évolution de la masse salariale proche de celle du SMIC, revalorisé à 1,06 % en glissement annuel sur 2014 ;

– le maintien de la reprise de l'emploi salarié agricole avec une évolution de 1,5 % du nombre d'heures travaillées dans le secteur de la production.

Les autres ressources dont bénéficie le régime, attendues à hauteur de 2,9 milliards d'euros, sont regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions ». Elles comprennent :

- les subventions d'équilibre du régime

général ;

- la compensation démographique vieillesse ;
- les prises en charge de prestations par le FSV et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- des impôts et taxes affectés pour la compensation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires ;
- et des cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre des travailleurs saisonniers.

**Ces ressources, qui seraient en légère baisse par rapport à 2014 (-0,4 %), représenteraient 60,9 % du total des recettes du compte social contre 61,6 % en 2013.**

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Part en 2014
- Santé	5,3%	0,8%	4,4%	2,4%	3,1%	3,4%	1,3%	1,0%	0,0%	1,1%	0,6%	41,5%
- Vieillesse	2,2%	3,0%	2,9%	3,0%	3,2%	1,7%	1,1%	1,6%	1,0%	0,8%	-0,2%	48,8%
- Famille	2,2%	4,0%	3,7%	1,0%	2,1%	3,5%	1,2%	0,5%	2,2%	1,9%	0,5%	9,7%
Ensemble	3,5%	2,2%	3,6%	2,6%	3,0%	2,6%	1,2%	1,2%	0,7%	1,0%	0,2%	100,00%
Après division par l'indice des prix hors tabac	1,8%	0,4%	1,9%	1,1%	0,2%	2,1%	-0,5%	-0,9%	-1,3%	0,3%	-0,5%	

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des cotisations du régime dont :	4,0%	3,3%	1,0%	1,4%	-1,4%	2,6%	-0,6%	5,5%	4,2%	8,0%	2,3%
- cotisations des employeurs	4,0%	3,2%	0,8%	1,2%	2,1%	2,6%	-0,9%	5,7%	5,0%	4,4%	2,1%
- cotisations des salariés agricoles	4,0%	3,5%	1,4%	2,0%	-8,4%	2,6%	0,0%	5,0%	2,3%	16,5%	2,6%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Cotisations	36,0%	36,4%	35,5%	35,1%	33,7%	33,7%	33,1%	34,5%	35,8%	38,4%	39,1%
dont à charge des employeurs	24,3%	24,5%	23,9%	23,6%	23,4%	23,4%	22,9%	24,0%	25,0%	26,0%	26,4%
- Transferts entre gestions	64,0%	63,6%	64,4%	64,8%	66,3%	66,3%	66,9%	65,5%	64,2%	61,6%	60,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALAIRES D'EXPLOITATION					
	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		Indice 2014/2013	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
<b>I-COTISATIONS</b>						
<b>A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES</b>						
. Cotisations salariales	a	591,41		606,56		102,6
. Cotisations patronales	b	904,70	904,7	922,77	922,8	102,0
<b>Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE</b>	c=a+b	<b>1 496,1</b>	<b>904,7</b>	<b>1 529,3</b>	<b>922,8</b>	<b>102,2</b>
<b>B/ -ASSURANCE FAMILLE</b>						
-Cotisations	d	153,1	153,1	156,7	156,7	102,3
<b>Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES</b>	d	<b>153,1</b>	<b>153,1</b>	<b>156,7</b>	<b>156,7</b>	<b>102,3</b>
<b>C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
-Cotisations	e	172,90	172,9	177,55	177,6	102,7
<b>Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	e	<b>172,9</b>	<b>172,9</b>	<b>177,6</b>	<b>177,6</b>	<b>102,7</b>
<b>SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS hors chômage</b>	f=a à e	<b>1 822,2</b>	<b>1 230,8</b>	<b>1 863,6</b>	<b>1 257,0</b>	<b>102,3</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
. Intégration régime général, compensation démographique, ITAF	g	2 428,31		2 442,20		100,6
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat	h	490,24		464,54		94,8
<b>SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>	i=g+h	<b>2 918,5</b>		<b>2 906,7</b>		<b>99,6</b>
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)</b>		<b>4 740,7</b>		<b>4 770,3</b>		<b>100,6</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b> Cotisations des exploitants	j		263,9		251,2	95,2
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS y compris chômage</b>	i+f		<b>1 494,7</b>		<b>1 508,2</b>	<b>100,9</b>



**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES  
POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)**

**DEPENSES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION		
	2013 semi-définitif	2014 prévisionnel	indice 2014 / 2013
<b>I-PRESTATIONS</b>			
<b>A/ - SANTE</b>			
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire			
. Maladie a	1 563,1	1 566,3	100,2
. Invalidité et infirmité b	84,0	85,6	101,8
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles c	252,8	259,2	102,5
<b>Sous-total : SANTE</b> d=a+b+c	<b>1 900,0</b>	<b>1 911,1</b>	<b>100,6</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>			
.Assurance Vieillesse e	2 252,1	2 247,5	99,8
<b>Sous-total : VIEILLESSE</b> e	<b>2 252,1</b>	<b>2 247,5</b>	<b>99,8</b>
<b>C/ - FAMILLE</b>			
.Charge de famille f	392,4	394,0	100,4
.Assurance Maternité g	52,1	52,7	101,1
<b>Sous-total : FAMILLE</b> h=f+g	<b>444,5</b>	<b>446,7</b>	<b>100,5</b>
<b>SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS</b> i=d+2+h	<b>4 596,5</b>	<b>4 605,3</b>	<b>100,2</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>			
.Contributions et transferts divers q	26,1	28,2	108,1
<b>III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES</b>			
.Au titre de la protection sociale s	118,1	136,8	115,8
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)</b>	<b>4 740,7</b>	<b>4 770,3</b>	<b>100,6</b>

### Compte rendu synthétique des débats Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 15 décembre 2014

Le président, M. Pierre MULLER, ouvre la séance et rappelle les principaux points à l'ordre du jour :

- la présentation du compte prévisionnel de la branche agricole pour 2014 (Mme Blonde, Insee) ;
  - la présentation des résultats économiques des exploitations agricoles en 2013, à partir des résultats issus du RICA, et la prévision pour 2014 (M. Louveau et M. Marcus, MAAF, SSP) ;
  - les concours publics à l'agriculture pour 2014 (M. Cardinet (MAAF, SASFL, BIFP) ;
  - le compte social prévisionnel 2014. Mme George (MAAF, SASFL, BFPSA) ;
  - le compte-rendu des premiers travaux du groupe de travail qui a été mis en place après la Commission des comptes du 1<sup>er</sup> juillet (Mme Pollet, MAAF, SSP).
- points divers.

À l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

#### Rapports présentés à la Commission

Au préalable, le président rappelle qu'il peut exister effectivement un écart entre l'estimation du compte national s'agissant du revenu de la branche (RNBA) et la prévision du RICA toutes exploitations confondues, mais que cet écart s'explique en premier lieu par la viticulture (+ 6 % en termes réels par UTANS dans le compte national, - 5 % par UTANS en termes réels dans la prévision du RICA à partir du RICA), ainsi que par le traitement du CICE et par la différence d'approche concernant les UTANS.

M. Pinta (FNSEA) constate que l'on retrouve à nouveau cette année des écarts très importants entre le prévisionnel et le définitif dans certaines productions. Il souhaiterait comprendre pourquoi on a généralement peu d'écart entre le prévisionnel et le provisoire alors que le définitif décroche très fortement. Il déplore enfin la contradiction entre l'évolution du RICA ou du RNBA qui rend ces chiffres peu lisibles et pose des problèmes de communication.

M. Bouchut (Confédération Paysanne) relève que 5 % de baisse de revenu après une baisse très forte, malgré la diminution de près de 1 % encore des actifs agricoles, signifie que la baisse réelle de revenus par la Ferme France est encore plus importante que les - 1 %. Cette baisse illustre très clairement que les politiques agricoles qui sont menées jusqu'à présent par tous nos responsables, quels qu'ils soient, nous mènent clairement dans le mur

d'année en année. Par ailleurs, il déplore que les chiffres présentés à la Commission excluent les petites exploitations agricoles, qui représentent tout de même 36 % des exploitations françaises, et même 45 % en Rhône-Alpes. Il souhaite que le groupe de travail soit l'occasion de réfléchir aux moyens d'intégrer ces petites exploitations dans les statistiques économiques agricoles. M. Bouchut déplore enfin la complexité des différents chiffres qui sont présentés à la Commission et s'interroge sur la lisibilité de ces chiffres à l'extérieur de cette enceinte. Il souhaiterait que soit encore davantage clarifié la définition (avant impôt, avant cotisation sociales..) des indicateurs présentés.

Le président rappelle que si le RICA se limite en effet aux grandes et aux moyennes exploitations, le compte national de l'agriculture prend bien en compte la totalité des exploitations, même s'il ne distingue pas les petites exploitations en tant que telle.

M. Lucas (Coordination rurale) fait remarquer que les plus-values sur cession d'immobilisation sont souvent un outil de défiscalisation, mais un outil bien mal adapté, comme on peut s'en rendre compte les années de baisse des prix et des revenus, et comme cela va être le cas en céréales et oléoprotéagineux. Le recours à cet outil est induit par les conseillers en gestion qui, au constat d'une année extrêmement bénéficiaire, recommandent d'investir et de provoquer un amortissement qui est très élevé, d'abord l'année où on l'applique et les années suivantes. Forcément, si l'amortissement est rapide, il y a une plus-value le jour de la revente. M. Lucas conclut que cela montre bien que les agriculteurs manquent d'outils qui ne seraient pas des outils de défiscalisation mais des outils de mise en réserve dans le lissage, compte tenu de la volatilité que l'on connaît de plus en plus, puisqu'il y a des réflexions au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat sur une évolution de la fiscalité.

Par ailleurs, même si la prévision 2014 pourra s'avérer moins catastrophique qu'elle ne l'est, M. Lucas fait remarquer que l'agriculture française, qui fait l'admiration d'à peu près tous les pays du monde, semble être en voie de clochardisation. Au vu du niveau de revenu et la part des aides qui le constitue, des écarts, du nombre d'exploitations déficitaires, il semble bien que l'on ait totalement déconnecté l'agriculture de la réalité économique, alors qu'on croyait arriver à l'équilibrer par des aides. M. Lucas constate enfin que la viticulture semble être un secteur à peu près stabilisé, relativement prospère et fait remarquer que c'est le seul secteur où il reste une régulation

européenne, notamment à travers la gestion des droits de plantation.

M. Allain (Chambre d'Agriculture de Bretagne) trouve ces données statistiques extrêmement intéressantes, surtout quand on les regarde sur un temps long, de 2000 à 2013, même si elles sont terriblement inquiétantes. Elles traduisent la disparition des outils de gestion à partir de 2007 et la difficulté à gérer la variabilité croissante des prix. Il souhaite que la discussion sur la fiscalité et ses outils (notamment la TVA qui n'est pas opérante telle qu'elle est aujourd'hui) soit vraiment remise sur le devant de la scène pour aider les agriculteurs à faire face dans cette période de variation de revenus. Par ailleurs, M. Allain exprime le souhait de voir exprimer ses statistiques une fois déduites les charges sociales de l'exploitant.

M. Daurelle (Jeunes Agriculteurs) souhaite attirer l'attention de la Commission sur le phénomène de volatilité des prix, de plus en plus présent au niveau de l'économie agricole.

Au niveau grandes cultures, cette volatilité n'est pas due aux réformes de la PAC, mais plutôt à un marché qui s'est maintenant mondialisé au niveau des prix, de l'offre et de la demande, et à l'entrée de plus en plus de financiers sur les marchés, notamment céréaliers, ce qui provoque de plus en plus de hauts et de bas sur nos marchés. Le fonctionnement de ces marchés des produits de grandes cultures se rapprochent de marchés qui n'étaient pas protégés au niveau de la PAC, comme le porc ou les fruits et légumes, qui connaissent historiquement des hauts et des bas. La fin du régime des quotas laitiers pourrait à son tour remettre en cause la stabilité relative observée au niveau du lait au niveau des prix et des débouchés.

Dans ce contexte de volatilité des prix, sur les ventes ou les achats, où il est de plus en plus compliqué de gérer les exploitations, M. Daurelle souhaite également que la fiscalité soit remise à plat et que la problématique de la gestion des risques prenne de l'envergure, a fortiori dans la mesure où il devient très difficile de faire une étude prévisionnelle sur 5 ans, préalable à l'installation des jeunes.

M. Marcus (SSP), en réponse à la question de M. Pinta, confirme qu'il y a effectivement souvent assez peu de différence entre le prévisionnel et le provisoire, parce que la méthode n'est pas très différente. La vraie rupture est finalement entre ces deux prévisions et le définitif du RICA, et c'est l'enjeu du groupe de travail de comprendre pourquoi.

Par rapport au constat de M. Allain sur les niveaux parfois très faible de RCAI, M. Marcus rappelle que l'examen des prélèvements privés nets de cotisations sociales, plus proches conceptuellement d'un « revenu », fait ressortir des niveaux différents et surtout des fluctuations de moins grande ampleur.

Enfin, il est vrai que les petites exploitations ne sont pas décrites économiquement, en raison d'un déficit de

source, car d'un point de vue fiscal ou d'un point de vue comptable, ces petites exploitations n'élaborent que rarement des véritables informations économiques. Dans quelle mesure les résultats présentés sont-ils biaisés ? En niveau, effectivement, on peut penser que le niveau de RCAI moyen serait plus faible si on intégrait les petites exploitations. Sur les évolutions, c'est sans doute moins vrai car les petites exploitations, par définition, pèsent très peu sur les masses. Il faut également rappeler que le potentiel de production des exploitations moyennes et grandes correspond à 97 % de la production totale et un peu plus de 90 % de la SAU.

Mme Blonde (INSEE) souligne également que le compte macroéconomique est orienté par les produits, c'est-à-dire que l'on s'intéresse au blé, qu'il soit produit par des céréaliers ou des entreprises de polyculture, des exploitations grandes ou petites. Le RICA est à l'inverse une approche d'entreprise, qui est basée sur une population de moyennes et grandes.

M. Boulet (CER France) revient sur les questions d'investissement, d'amortissement et de poids de l'endettement. Le CER France a fait des propositions pour que la fiscalité permette la constitution de réserves et permette de gérer la variabilité conjoncturelle autrement que par l'investissement. M. Boulet souligne que les exploitations affichent un taux de rotation des immobilisations extraordinairement élevé. Ce phénomène diminue le RCAI, crée de la plus-value, même lorsqu'on a pratiqué des amortissements raisonnables (comme dans le RICA) et se traduit par un rythme totalement insoutenable de 80 % de l'EBE consacré à des remboursements, si tant est qu'il n'y ait pas des emprunts nouveaux. En pratique donc, les exploitations réinvestissent l'année suivante, empruntent de nouveau pour le nouvel investissement et le taux d'autofinancement de l'investissement reste très faible. Le problème émerge lorsque la conjoncture est moins favorable : les exploitations souhaitent investir moins, donc réempruntent moins, mais il faut alors rembourser. La fiscalité devrait évoluer pour pouvoir remédier à cette dynamique qui fragilise les exploitations.

M. Bourgeois (Académie d'Agriculture de France) rappelle que l'avantage de la comptabilité nationale est de permettre la comparaison avec les autres agrégats faits dans la comptabilité nationale. De ce point de vue, il recommande de privilégier la comparaison de l'état de santé de l'agriculture française avec les autres secteurs de l'économie dans le cadre offert par la comptabilité nationale.

Par ailleurs, il lui paraît vain de faire des prévisions sur des comptabilités d'exploitation et préconise de n'examiner que les chiffres définitifs du RICA, en analysant par exemple le financement des investissements, le partage entre trésorerie et patrimoine...

Le rapprochement des évolutions macroéconomiques et des prévisions microéconomiques lui semble contre-productif et de nature à entretenir la confusion de la part

des utilisateurs, ce qui in fine est dommageable à l'image du SSP.

Mme Rosenwald (INSEE) souligne également que l'un des grands intérêts de l'approche comptabilité nationale est de permettre des comparaisons avec les pays, et entre les secteurs économiques. La prévision de décembre sur l'année en cours est effet très précoce, et de ce fait fragile, mais permet d'éclairer les chiffres publiés par Eurostat à ce moment-là.

### **Compte-rendu des travaux du groupe de travail sur les méthodes de prévisions des résultats économiques des exploitations**

Le président reprend les trois questions principales qui se posent :

la première est « Faut-il ou pas continuer à faire une évaluation du revenu de l'agriculture par Otex ? », pour le compte prévisionnel et le compte provisoire.

Il y a une position extrême qui est celle énoncée assez clairement par Lucien Bourgeois, à savoir qu'au fond on n'a plus besoin d'une évaluation du revenu de l'agriculture par Otex telle qu'on la fait à partir du RICA. Au fond, la seule évaluation du revenu agricole est celle qui est tirée du compte national.

Une deuxième question se pose en fonction de la réponse à la première question : « Quelle méthode faut-il utiliser pour faire cette estimation du revenu par Otex, pour le provisoire et pour le prévisionnel ? ». Là aussi, deux positions sont possibles.

La première méthode, qui était celle qui était utilisée jusqu'à 2006-2007, consistait simplement à faire une décontraction du compte national, donc une méthode que l'on appelle « *top-down* » : on part du niveau global et on décontracte à partir de clefs, dont certaines peuvent être tirées du RICA. L'intérêt de cette méthode est qu'elle est calée sur le compte national ; elle donne simplement un éclairage du revenu global par Otex. La deuxième méthode est celle qui est utilisée depuis 2007, que l'on appelle « *bottom-up* », qui consiste à actualiser, à partir d'indicateurs conjoncturels, les comptabilités élémentaires.

Une troisième question se pose : « Que faut-il faire pour la Commission des comptes de l'agriculture ? ».

Plus précisément, en fonction des réponses aux deux premières questions, quelles sont les conséquences pour l'organisation en termes de contenu et en termes de calendrier des Commissions des comptes de l'agriculture ? Il y a à nouveau plusieurs possibilités.

L'une d'elles serait d'aménager simplement le dispositif actuel, commission du prévisionnel et commission du provisoire et par exemple de ne plus présenter systématiquement toutes les Otex, ou bien de présenter simple-

ment des évolutions (et pas de niveau). D'autres aménagements sont possibles. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

Une deuxième possibilité consiste à ne plus faire de prévisions de résultats par OTEX en décembre, en raison de la fragilité des estimations, mais de les présenter uniquement au moment du compte provisoire. La commission du prévisionnel serait centrée sur le revenu national, avec en plus des éléments sur la conjoncture de l'année, mais pas de présentation du résultat par Otex.

Une troisième possibilité serait de changer plus encore plus radicalement le dispositif, avec par exemple un seule commission des comptes de l'agriculture au printemps, dont le contenu resterait à définir. L'Insee continuerait à communiquer à Eurostat en fin d'année n le revenu prévisionnel de l'année n et à en informer la Commission, sans réunion *ad hoc* pour cela.

Reste enfin la question des comptes régionaux ou des indicateurs de résultats régionaux qui pour l'instant n'a pas été véritablement traitée par le groupe (il faudra donc le faire dans les mois qui viennent).

En tout état de cause, ces changements, si changements il y a, devront être mis plutôt en 2016.

M. Allain (Chambre d'Agriculture de Bretagne) indique qu'il trouve intéressant et utile d'avoir des résultats précoces par Otex, même imparfaits, car cela permet d'avoir peut-être de façon rapide un état de la situation et éventuellement de bénéficier de concours publics.

M. Lucas (Coordination rurale) trouve qu'il serait dommage de n'avoir qu'un résultat au niveau de la branche, sans tendances déclinées secteur par secteur, même si elles sont révisées ensuite. M. Lucas considère que les services disposent d'éléments suffisamment précis pour donner les tendances, mais il faudrait éviter de transformer ces tendances en une prévision qui devient immédiatement quasiment un résultat pour ceux qui les reçoivent.

M. Pinta (FNSEA) estime également que le revenu agricole de la Ferme France agrège trop de choses hétérogènes. En mélangeant tout, on ne voit pas où sont les gros décrochages dans un sens ou dans un autre, et on risque de ne pas intéresser grand monde. Pour approfondir la question du revenu, il faudrait forfaitairement au moins soustraire un SMIC sur le résultat de l'entreprise.

M. Bourgeois (Académie d'Agriculture de France) fait remarquer que la moyenne par OTEX n'a pas forcément beaucoup de sens d'un point de vue économique, d'autant qu'il semble bien y avoir plus de différences au sein d'une otex qu'entre otex. D'un point de vue économique, ce n'est pas (forcément ou prioritairement) l'orientation qui explique le revenu, mais d'autres facteurs (le cycle de vie, la taille, le financement des investissements...). Il souhaiterait que soit vraiment discuté le principe d'une

commission en décembre où sont présentés des moyennes par Otex.

M. Bouchut (Confédération Paysanne) soutient également des approches transversales mais l'approche par « secteur » ou « orientation » restera toujours pertinente pour s'adresser aux professionnels.

M. Lucas (Coordination Rurale) souhaiterait que l'aspect social soit davantage documenté à l'occasion des commissions, et notamment l'évolution de l'emploi agricole.

M. Bouillet (CER France) estime que l'on cherche à répondre à une multitude de questions avec un ensemble trop réduit d'indicateurs. Il faut se concentrer sur « ce qui reste » et s'interroger ensuite sur l'investissement des entreprises, sur leurs marges de manoeuvre, sur les moyens dont elles disposent pour de faire face à une difficulté conjoncturelle...

Mme Sédillot (SSP) rappelle que, sur la base des résultats du RICA 2013, il s'agissait justement cette année d'essayer d'explorer, au-delà de la description du RCAI par UTANS et de l'analyse des disparités, d'autres types d'indicateurs. En revanche, en termes de prévisions, il est déjà très compliqué de faire une estimation prévisionnelle du RCAI par UTANS et la prévision d'autres indicateurs ne paraît donc pas souhaitable.

La date de la prochaine commission est fixée au 3 juillet 2015 (matin).

Le président clôt la séance à 17 heures 05.

# Agreste : la statistique agricole

---

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
**Secrétariat Général**  
**SERVICE DE LA STATISTIQUE**  
**ET DE LA PROSPECTIVE**

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex  
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Rédacteur en chef : Gisèle Giroux  
Composition : SSP Beauvais  
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 1760-8341  
© Agreste 2015

Numéro 23 - Janvier 2015

# Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Secrétariat Général*

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**  
*Site Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)*

---

Prix : 12,00 €